

2  
0  
2  
6

2  
0  
2  
8

# DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION



**Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des  
systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-  
LISA)**

**Document unique de programmation de l'eu-LISA 2026-2028**

adopté par le conseil d'administration de l'eu-LISA les 19 et 20 novembre 2025

**Document 2024-547 REV 3**



## Table des matières

<b>Figures et tableaux</b> .....	<b>5</b>
<b>Acronymes et abréviations</b> .....	<b>6</b>
<b>Liste des bases juridiques</b> .....	<b>8</b>
<b>Systèmes JAI et solutions numériques administrés par l'eu-LISA</b> .....	<b>10</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>13</b>
<b>Déclaration de mission</b> .....	<b>15</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>19</b>
<b>Section I. Contexte général</b> .....	<b>20</b>
<b>Contexte stratégique</b> .....	<b>21</b>
<b>SECTION II Programmation pluriannuelle</b> .....	<b>25</b>
<b>1. Programme de travail pluriannuel</b> .....	<b>26</b>
1.1. Stratégie à long terme et objectifs pluriannuels.....	26
1.2. Activités pluriannuelles et ressources.....	27
1.3. Calendrier de mise en œuvre des activités clés.....	32
1.4. Indicateurs clés de performance.....	33
<b>2. Ressources humaines et financières: perspectives pour la période 2026-2028</b> .....	<b>36</b>
2.1. Aperçu de la situation passée et actuelle.....	36
2.1.1. Ressources humaines.....	36
2.1.2. Total des dépenses budgétaires.....	36
2.2. Perspectives pour la période 2026-2028.....	38
2.2.1. Nouvelles tâches.....	38
2.2.2. Développement des tâches existantes.....	39
2.3. Programmation des ressources pour la période 2026-2028.....	39
2.3.1. Programmation des ressources financières.....	39
2.3.2. Programmation des ressources humaines.....	39
2.4. Stratégie visant à réaliser des gains d'efficacité.....	42
2.5. Priorités négatives ou réduction du nombre de tâches existantes.....	44
<b>SECTION III Programmation annuelle</b> .....	<b>45</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>46</b>
<b>3. Programme de travail annuel 2026</b> .....	<b>48</b>
3.1. Coopération en matière de sécurité intérieure et des services répressifs.....	49
3.1.1. Système d'information Schengen (SIS).....	49
3.1.2. Routeur central Prüm II (échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière).....	50
3.1.3. Routeur API-PNR (informations préalables sur les passagers et dossiers passagers).....	51
3.2. Schengen, frontières et visas.....	52
3.2.1. Système d'information sur les visas (VIS).....	52
3.2.2. Système d'entrée/sortie (EES).....	54
3.2.3. Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS).....	55
3.3. Migration et asile.....	56
3.3.1. Eurodac (système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile).....	57
3.4. Coopération judiciaire.....	59
3.4.1. Système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS).....	59
3.4.2. e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange).....	60
3.4.3. Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC des ECE).....	61
3.5. Interopérabilité.....	62
3.5.1. Interopérabilité.....	63
3.6. Recherche, innovation et renforcement des capacités.....	64
3.6.1. Suivi de la recherche et de la technologie.....	64
3.6.2. Obligation légale de rapport.....	65
3.6.3. Formation des États membres et des agences JAI.....	65
3.6.4. Évaluations Schengen.....	66
3.7. Infrastructures et réseaux.....	67
3.7.1. Infrastructure de systèmes partagés.....	67
3.7.2. Plateformes d'hébergement intelligent.....	68
3.7.3. Réseau.....	68
3.8. Soutien direct aux opérations.....	70
3.8.1. Fonctionnement des systèmes.....	70
3.8.2. Transition des services.....	70
3.8.3. Sécurité, cybersécurité et continuité des activités.....	72
3.8.4. Soutien à la Commission et aux États membres.....	73
3.8.5. Groupes consultatifs, réunions et missions.....	73
3.9. Activités institutionnelles.....	74
3.9.1. Gouvernance.....	74
3.9.2. Soutien institutionnel.....	77
<b>Annexes</b> .....	<b>82</b>
<b>Annexe I. Organigramme</b> .....	<b>83</b>
<b>Annexe II. Affectation des ressources par activité</b> .....	<b>87</b>
<b>Annexe III. Ressources financières 2026-2028</b> .....	<b>88</b>
Recettes.....	88
Dépenses.....	89
Résultat budgétaire et annulation de crédits.....	92
<b>Annexe VI. Ressources humaines: analyse quantitative</b> .....	<b>93</b>
<b>Annexe V. Ressources humaines: Analyse qualitative</b> .....	<b>99</b>
<b>Annexe VI. Management environnemental</b> .....	<b>106</b>
<b>Annexe VII. Politique immobilière</b> .....	<b>108</b>
<b>Annexe VIII. Privilèges et immunités</b> .....	<b>111</b>
<b>Annexe IX. Évaluations</b> .....	<b>112</b>

**Annexe X. Stratégie pour la gestion organisationnelle et les systèmes de contrôle interne 113**

**Annexe XI. Plan pour la subvention, la contribution ou les ANS.....119**

**Annexe XII. Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales 120**

**Annexe XIII. Études et analyses d'impact liées au DOCUP 2026-2028.....121**

# Figures et tableaux

## Figures

▲	Figure 1. Relations entre les systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA.....	12
▲	Figure 2. Architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI .....	62
▲	Figure 3. Structure organisationnelle .....	84

## Tableaux

▲	Tableau 1. Aperçu des systèmes d'information JAI administrés par l'eu-LISA.....	10
▲	Tableau 2. Ressources par activité pluriannuelle .....	29
▲	Tableau 3. Indicateurs clés de performance et contribution aux politiques de l'UE .....	33
▲	Tableau 4. Aperçu du personnel de l'eu-LISA en 2024 .....	37
▲	Tableau 5. Estimations des effectifs pour 2026-2028.....	41
▲	Tableau 6. Effectifs par unité (par catégorie de personnel).....	85
▲	Tableau 7. Population et évolution du personnel dans toutes les catégories.....	93
▲	Tableau 8. Personnel qu'il est prévu de financer à partir de la convention de contribution relative à la PC des ECE.....	93
▲	Tableau 9. Services de soutien externe .....	94
▲	Tableau 10. Travailleurs intérimaires 2024 .....	94
▲	Tableau 11. Tableau des effectifs pour la période 2025-2028.....	95
▲	Tableau 12. Agents contractuels pour la période 2024-2028 .....	97
▲	Tableau 13. Experts nationaux détachés au cours de la période 2024-2028.....	97
▲	Tableau 14. Prévisions de recrutement 2026 (à la suite du départ à la retraite, de la mobilité ou des nouveaux postes demandés) .....	98
▲	Tableau 15. Règles d'exécution pour le recrutement.....	99
▲	Tableau 16. Aperçu des objectifs de recrutement et de l'état d'avancement .....	99
▲	Tableau 17. Règles d'exécution pour l'évaluation des performances et le(s) reclassement/promotions 100	
▲	Tableau 18. Reclassement d'agents temporaires/promotion de fonctionnaires .....	101
▲	Tableau 19. Reclassement d'agents contractuels .....	102
▲	Tableau 20. Représentation des hommes et des femmes parmi le personnel statutaire (uniquement fonctionnaires, AT et AC).....	102
▲	Tableau 21. Évolution de la représentation des hommes et des femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur sur 5 ans .....	103
▲	Tableau 22. Équilibre géographique du personnel statutaire (uniquement fonctionnaires, AT et AC) 104	
▲	Tableau 23. Nationalité la plus représentée: évolution sur 5 ans .....	104
▲	Tableau 24. Risques internes les plus récents confirmés susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs 2026-2028 .....	115
▲	Tableau 25. Mesures de réponse et d'atténuation pour les risques internes les plus récents confirmés 116	

# Acronymes et abréviations

Les systèmes/solutions d'information et leur infrastructure de communication administrés par l'eu-LISA:

<b>AFIS</b>	Système automatisé d'identification des empreintes digitales	<b>ESP</b>	Portail de recherche européen
<b>API</b>	Informations préalables sur les passagers	<b>ETIAS</b>	Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages
<b>BMS partagé</b>	Service partagé d'établissement de correspondances biométriques	<b>EU VAP</b>	Plateforme de l'UE pour les demandes de visa
<b>CCP</b>	Plateforme en nuage complète	<b>Eurodac</b>	Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile
<b>CIR</b>	Répertoire commun de données d'identité	<b>ICC</b>	Infrastructure commune centralisée
<b>CRRS</b>	Répertoire central des rapports et statistiques	<b>MID</b>	Détecteur d'identités multiples
<b>CSLR</b>	Système central de résolution des liens jaunes	<b>PC des ECE</b>	Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête
<b>DTA</b>	Application de voyage numérique	<b>PCP</b>	Plateforme commune partagée
<b>DTC</b>	Authentifiant de voyage numérique	<b>PNR</b>	Dossier passager
<b>DubliNet</b>	Réseau de communications électroniques DubliNet	<b>SIRENE</b>	Supplément d'information requis à l'entrée nationale
<b>e-CODEX</b>	e-Justice Communication via Online Data Exchange	<b>SIS</b>	Système d'information Schengen
<b>ECRIS</b>	Système européen d'information sur les casiers judiciaires	<b>TAP</b>	Point d'accès intégré
<b>ECRIS RI</b>	Application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires	<b>TESTA EIRIS</b>	Infrastructure TESTA renforcée pour une interconnexion et une sécurité fiables
<b>ECRIS-TCN</b>	Système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides	<b>TESTA-ng</b>	Services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations nouvelle génération
<b>EES</b>	Système d'entrée/de sortie	<b>VIS</b>	Système d'information sur les visas

## Autres acronymes utilisés:

<b>ANS</b>	Accord de niveau de service	<b>Eurojust</b>	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale
<b>AUEA</b>	Agence de l'Union européenne pour l'asile	<b>Europol</b>	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs
<b>CACF</b>	Comité «Audit, conformité et finances» du conseil d'administration de l'eu-LISA	<b>FRA</b>	Agence des droits fondamentaux de l'UE
<b>CEPD</b>	Contrôleur européen de la protection des données	<b>Frontex</b>	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
<b>CEPOL</b>	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs	<b>IAC</b>	Capacité d'audit interne de l'eu-LISA
<b>COTS</b>	Produits commerciaux de série	<b>ICP</b>	Indicateur clé de performance
<b>DCI</b>	Document de contrôle des interfaces	<b>ITSM</b>	Gestion des services des technologies de l'information
<b>DG HOME</b>	Direction générale de la migration et des affaires intérieures	<b>JAI</b>	Justice et affaires intérieures
<b>DG JUST</b>	Direction générale de la justice et des consommateurs	<b>JO</b>	Journal officiel
<b>DOCUP</b>	Document unique de programmation	<b>JRC</b>	Centre commun de recherche de la Commission
<b>EiO</b>	Mise en service	<b>MECS</b>	Mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen
<b>EMAS</b>	Système de management environnemental et d'audit de l'UE	<b>RAJAI</b>	Réseau des agences JAI
<b>END</b>	Expert national détaché	<b>RDS</b>	Réception définitive du système
<b>ENISA</b>	Agence de l'UE pour la cybersécurité	<b>RPT</b>	R ressortissant d'un pays tiers
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein	<b>TEF</b>	Cadre d'ingénierie transversale
<b>EUAN</b>	Réseau des agences de l'Union européenne	<b>TOF</b>	Cadre d'opérations transversal
<b>eu-LISA</b>	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	<b>UC</b>	Unité centrale
		<b>UCS</b>	Unité centrale de secours (centre de secours de Sankt Johann im Pongau, Autriche)

**USK**

Kit logiciel utilisateur

# Liste des bases juridiques

## Services horizontaux

### Règlement fondateur de l'eu-LISA

Règlement (UE) 2018/1726 (JO L 295 du 21.11.2018)

### Règlement de l'UE sur l'intelligence artificielle

Règlement (UE) 2024/1689 (JO L du 12.6.2024)

## Systèmes d'information JAI et architecture d'interopérabilité

### Système d'information Schengen (SIS)

Règlement (UE) 2018/1860 (JO L 312 du 7.12.2018)

Règlement (UE) 2018/1861 (JO L 312 du 7.12.2018)

Règlement (UE) 2018/1862 (JO L 312 du 7.12.2018)

Règlement (UE) 2022/1190 (JO L 185 du 12.7.2022)

### Routeur central Prüm II

Règlement (UE) 2024/982 (JO L du 5.4.2024)

### Routeur API-PNR (informations préalables sur les passagers et dossiers passagers)

Règlement (UE) 2025/12 (JO L du 8.1.2025)

Règlement (UE) 2025/13 (JO du 8.1.2025)

### Eurodac (système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asi)

Règlement (CE) n° 1560/2003 de la Commission (JO L 222 du 5.9.2003)

Règlement (UE) n° 603/2013 (JO L 180 du 29.6.2013)

Règlement (UE) n° 604/2013 (JO L 180 du 29.6.2013)

Règlement (UE) 2024/1356 (JO L du 22.5.2024)

Règlement (UE) 2024/1358 (JO L du 22.5.2024)

### Interopérabilité des systèmes d'information JAI de l'UE

Règlement (UE) 2019/817 (JO L 135 du 22.5.2019)

Règlement (UE) 2019/818 (JO L 135 du 22.5.2019)

### Système d'information sur les visas (VIS)

Décision 2004/512/CE du Conseil (JO L 213 du 15.6.2004)

Décision 2008/602/CE de la Commission européenne (JO L du 23.7.2008)

Décision 2008/633/JAI du Conseil (JO L 218 du 13.8.2008)

Règlement (CE) n° 767/2008 (JO L 218 du 13.8.2008)

Règlement (UE) 2021/1133 (JO L 248 du 13.7.2021)

Règlement (UE) 2021/1134 (JO L 248 du 13.7.2021)

Règlement (UE) 2023/2667 (JO L du 7.12.2023)

Règlement (UE) 2023/2685 (JO L du 7.12.2023)

### Système d'entrée/sortie (EES)

Règlement (UE) 2017/2226 (JO L 327 du 9.12.2017)

Règlement (UE) 2017/2225 (JO L 327 du 9.12.2017)

### Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

Règlement (UE) 2018/1240 (JO L 236 du 19.9.2018)

Règlement (UE) 2018/1241 (JO L 236 du 19.9.2018)

### e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange)

Règlement (UE) 2022/850 (JO L 150 du 1.6.2022)

### Système européen d'information sur les casiers judiciaires concernant des ressortissants de pays tiers et des apatrides (ECRIS-TCN)

Règlement (UE) 2019/816 (JO L 135 du 22.5.2019)

Règlement (UE) 2024/1352 (JO L du 22.5.2024)

### Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC des ECE)

Règlement (UE) 2023/969 (JO L 132 du 17.5.2023)

### Réglementation de l'UE en matière de protection et de traitement des données

Règlement (UE) 2018/1725 (JO L 295 du 21.11.2018)

Règlement (UE) 2016/679 (JO L 119 du 4.5.2016)

Directive (UE) 2016/680 (JO L 119 du 4.5.2016)

**Dispositions spécifiques au système en matière de protection des données**

*Règlement (UE) 2018/1726*, articles 2, 35 et 36

*Règlement (UE) 2018/1860*, articles 16 et 19

*Règlement (UE) 2018/1861*, articles 9, 15 à 18 et 41 à 57

*Règlement (UE) 2018/1862*, articles 16 à 18 et 56 à 71

*Règlement (CE) n° 767/2008*, articles 26 à 32, 34, 42 à 43 et 50

*Règlement (UE) n° 603/2013*, articles 23 à 37

*Règlement (UE) 2022/850*, articles 7, 11 et 16

*Règlement (UE) 2017/2226*, articles 5 à 8, 13, 34 à 35, 37 à 49  
56 à 57, 63, 65 et 72

*Règlement (UE) 2018/1240*, articles 6, 35, 45 à 46, 54 à 70, 73  
et 74

*Règlement (UE) 2019/816*, articles 4, 11, 13, 19 à 20, 23 à 27,  
29, 31 à 32 et 34 à 36

*Règlements (UE) 2019/817 et 2019/818*, articles 8 à 12, 16 à  
17, 23 à 25, 28 et 35 à 55

# Systèmes JAI et solutions numériques administrés par l'eu-LISA

▲ Tableau 1. Aperçu des systèmes d'information JAI administrés par l'eu-LISA

Finalité du système	EiO	Statut
<b>Asile, migration et frontières</b>		
<b>Eurodac   Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile</b>		
La base de données européenne d'empreintes digitales numérisées pour la gestion des demandes d'asile conformément au règlement de Dublin. Eurodac aide à déterminer l'État membre responsable en vérifiant si le demandeur a précédemment demandé l'asile dans un autre pays de l'UE. Afin de mieux lutter contre la migration irrégulière, l'eu-LISA entreprendra une mise à niveau majeure, en repensant le système central et en introduisant de nouvelles fonctionnalités.	2003	<b>en service</b> administré par l'eu-LISA depuis juin 2013
<b>Sécurité intérieure et frontières de l'UE</b>		
<b>SIS   Système d'information Schengen</b>		
Le SIS est le plus grand système de partage d'informations pour la gestion des frontières extérieures et la garantie de la sécurité intérieure de l'espace Schengen. Le SIS facilite l'échange d'informations sur les personnes ou objets recherchés ou disparus, et fournit aux autorités compétentes des instructions sur les mesures à prendre lorsque la personne ou l'objet a été détecté. Il constitue donc un outil précieux pour lutter contre la criminalité transfrontière et le terrorisme.	1995	<b>en service</b> administré par l'eu-LISA depuis mai 2013
<b>Routeur central Prüm II   Échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière</b>		
Le nouveau routeur central pour l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière rationalisera et facilitera un échange de données entre les États membres afin de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontière. Il remplacera les connexions individuelles entre les bases de données nationales et étendra les données à partir de l'ADN, des empreintes digitales et de l'immatriculation des véhicules à de nouvelles catégories, telles que les images faciales et les registres de la police.	2027	<b>en cours de développement</b>
<b>Routeur API-PNR   Informations préalables sur les passagers et dossiers passagers</b>		
Le routeur API-PNR facilitera l'identification et les formalités de contrôle des voyageurs lors des vérifications aux frontières et aux fins de la prévention et de la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que des enquêtes et des poursuites en la matière, en transférant les données des voyageurs et les informations de vol avant leur arrivée. Le routeur servira de point de connexion entre les États membres et les transporteurs aériens pour le transfert des données API et PNR.	2029	<b>en cours de développement</b>
<b>Schengen, frontières et visas</b>		
<b>VIS   Système d'information sur les visas</b>		
Le VIS facilite le traitement des demandes de visa et la gestion des visas de court séjour pour les RPT qui se rendent dans l'espace Schengen ou qui transitent par celui-ci. Il soutient la mise en œuvre de la politique commune des visas de l'UE et contribue à lutter contre la fraude aux visas en aidant à l'identification des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour séjourner ou entrer sur le territoire de l'UE.	2011	<b>en service</b> administré par l'eu-LISA depuis décembre 2012
<b>EES   Système d'entrée/de sortie</b>		
L'EES a pour objectif de rationaliser les procédures de contrôle aux frontières en remplaçant l'apposition manuelle de cachets sur les passeports par l'enregistrement électronique de tous les ressortissants de pays tiers entrant et sortant de l'espace Schengen. Une fois opérationnel, l'EES garantira un meilleur suivi des séjours autorisés et l'identification des personnes ayant éventuellement dépassé la durée du séjour autorisé, ce qui contribuera à éviter la migration irrégulière et à renforcer la sécurité intérieure, tout en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.	2025	<b>en service</b> démarrage progressif en octobre 2025; mise en œuvre intégrale d'ici avril 2026
<b>ETIAS   Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages</b>		
L'ETIAS est un système d'autorisation de voyage en ligne qui s'adresse aux ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui se rendent dans 30 pays européens. Ce système de filtrage préalable au voyage compare les informations entre tous les systèmes JAI, ainsi que les bases de données d'Europol, afin d'identifier à l'avance les risques potentiels en matière de sécurité, de migration irrégulière ou d'épidémie élevée permettant de justifier un refus d'entrée d'un ressortissant d'un pays tiers dans l'espace Schengen. Les autorisations ETIAS seront vérifiées par les transporteurs aériens, maritimes et terrestres avant l'embarquement, ainsi que par les garde-frontières aux frontières de l'espace Schengen.	2026	<b>en cours de développement</b>

## EU VAP | Plateforme de l'UE pour les demandes de visa

L'EU VAP est une plateforme numérique, commune à tous les États membres, qui permettra aux demandeurs de visa d'introduire une demande de visa en ligne. Elle déterminera automatiquement quel État membre est compétent pour examiner une demande dans les cas où le demandeur a l'intention de se rendre dans plusieurs États membres.

2028

**en cours de développement**

## Coopération judiciaire

### ECRIS RI | Système européen d'information sur les casiers judiciaires — Application de référence

L'ECRIS-RI est un système décentralisé d'échange d'informations entre les États membres sur les casiers judiciaires des citoyens de l'UE ainsi que des ressortissants d'autres pays. L'ECRIS RI met à disposition une interface d'intégration permettant de connecter les registres des casiers judiciaires nationaux des États membres.

2012

**en service**  
administré par l'eu-LISA depuis avril 2020

### ECRIS-TCN | Système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides

Premier système d'information entièrement développé par l'eu-LISA pour le domaine de la justice de l'UE, l'ECRIS-TCN facilite l'échange électronique d'informations sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers et des apatrides. À ce titre, il contribue à assurer le respect du principe de reconnaissance mutuelle des peines et des décisions judiciaires dans toute l'Europe.

2026

**en cours de développement**

### e-CODEX | e-Justice Communication via Online Data Exchange

e-CODEX est une plateforme de communication destinée à faciliter la transmission sécurisée de contenus électroniques entre les autorités judiciaires et les professionnels du droit dans le cadre des procédures judiciaires transfrontières, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace aux citoyens et aux entreprises partout en Europe.

2013

**en service**  
administré par l'eu-LISA depuis juin 2024

### PC des ECE | Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête

La plateforme de collaboration des ECE facilitera la communication et la coopération entre les autorités judiciaires et répressives européennes, les agences compétentes de l'UE et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales transfrontières.

2026

**en cours de développement**

## Interopérabilité des systèmes d'information JAI de l'UE

### Nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI

L'interopérabilité est la capacité des systèmes interconnectés à partager des données et à échanger des informations pour offrir aux autorités compétentes un accès simplifié à des informations complètes.

2024-2028<sup>1</sup>

**en cours de développement**

L'interopérabilité générale des systèmes pour le domaine JAI sera assurée par les éléments suivants, qui facilitent les recherches autorisées et l'échange d'informations:

- le **portail de recherche européen** (ESP): une fenêtre de recherche unique pour des recherches rapides dans tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA;
- le **service partagé d'établissement de correspondances biométriques** (BMS partagé) qui permet de recouper des données biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI;
- le **répertoire commun de données d'identité** (CIR) pour l'identification correcte des ressortissants de pays tiers (données biographiques et biométriques);
- le **détecteur d'identités multiples** (MID) permettant de détecter des identités multiples et de combattre la fraude à l'identité.

Elle inclut en outre le **répertoire central des rapports et statistiques** (CRRS) pour la génération de rapports agrégés intersystèmes.

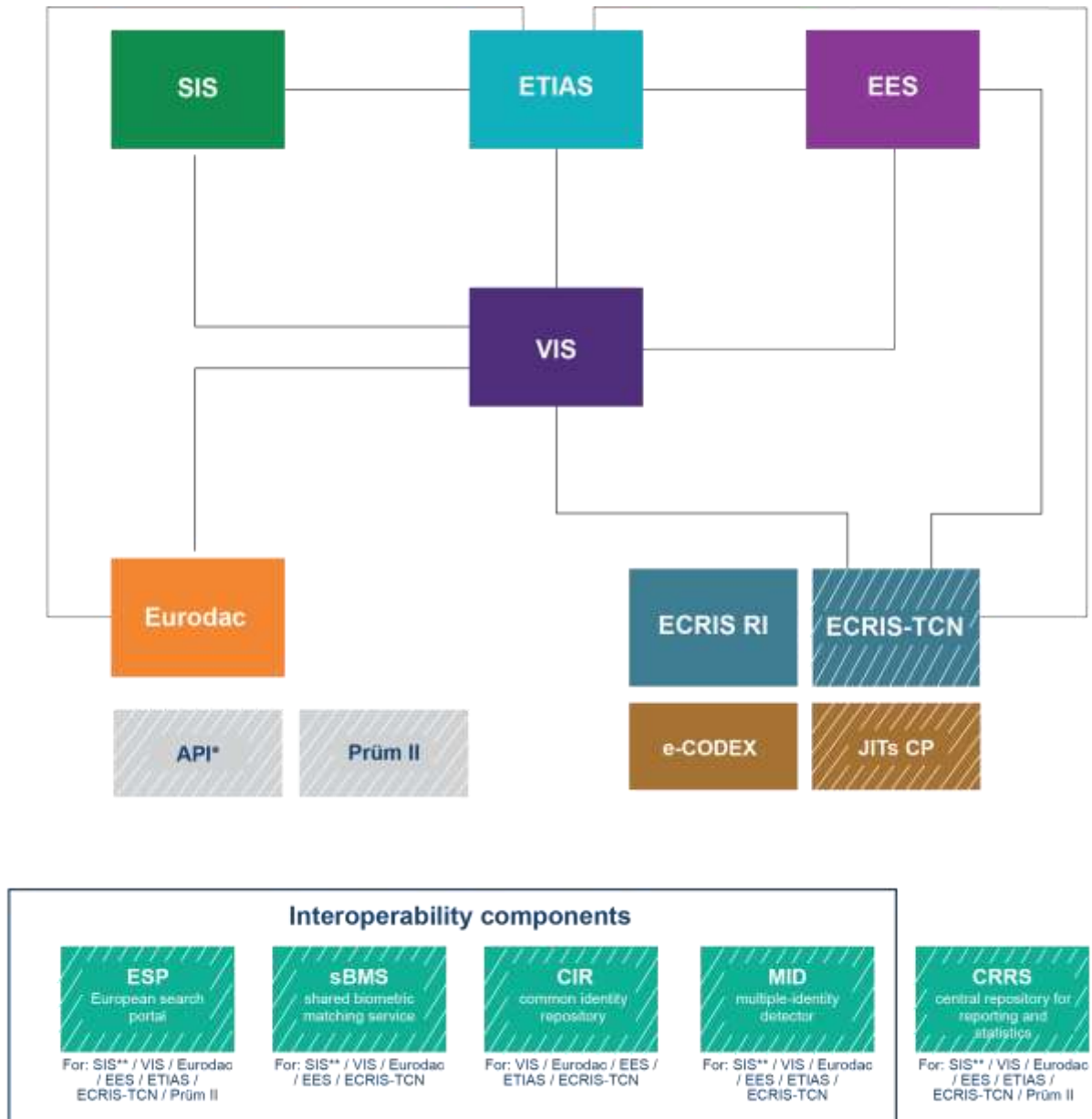
<sup>1</sup> Dans l'attente de l'adoption de la feuille de route pour l'interopérabilité pour la période 2027-2028.

## Relations entre les systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA

Le schéma décrit/représente les échanges d'informations entre les systèmes d'information JAI de l'UE existants — le **SIS**, le **VIS** et **Eurodac** — et les nouveaux systèmes en cours de développement — l'**EES**, l'**ETIAS** et l'**ECRIS-TCN** — ainsi que les éléments et outils qui permettront l'interopérabilité entre tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA afin de faciliter la gestion intégrée des frontières et le renforcement de la sécurité intérieure pour l'espace Schengen.

Veillez noter que les liens entre le SIS, l'EES et l'ETIAS, et entre l'ECRIS-TCN et l'EES seront acheminés via les éléments de l'interopérabilité présentés ci-dessous.

▲ Figure 1. Relations entre les systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA<sup>2</sup>



<sup>2</sup> \*\* Certaines parties de la fonctionnalité seront reliées à l'architecture globale d'interopérabilité JAI.



## Avant-propos

L'espace Schengen constitue l'une des plus grandes réalisations de l'Union européenne, un espace où la liberté de circulation, la confiance et la responsabilité partagée ont transformé l'Europe. Derrière cette vision se cache une architecture numérique qui garantit la sécurité, l'intégrité et le fonctionnement harmonieux des frontières extérieures de l'UE.

L'eu-LISA a gagné sa place au cœur même de la réalité numérique de Schengen, œuvrant sans relâche pour fournir de meilleurs services qui auront une incidence positive sur la vie de près de 450 millions de citoyens européens. Dans le même temps, la numérisation de la justice est également devenue l'une des principales priorités de l'UE, et l'eu-LISA continuera d'exploiter le pouvoir de la technologie numérique pour améliorer la collaboration entre les praticiens de la justice et fournir de meilleurs services aux citoyens de l'UE.

S'appuyant sur des technologies de pointe pour soutenir l'UE et les États membres dans leurs efforts pour que l'Europe demeure ouverte et sûre, l'Agence se concentre sur la réalisation de l'objectif ambitieux de mettre en œuvre l'un des systèmes de gestion des frontières les plus avancés au monde. Le 12 octobre 2025, l'eu-LISA a franchi un jalon décisif dans ce parcours avec la mise en service du très attendu système d'entrée/sortie (EES). Au-delà du déploiement d'un système technologique complexe, ce jalon illustre l'avenir de l'intégration, de la sécurité et de l'excellence numérique en Europe. Il met également en évidence la capacité de l'Agence à fournir une infrastructure à grande échelle, essentielle pour ses missions, qui renforce directement les frontières extérieures de l'UE tout en préservant le droit fondamental à la libre circulation.

L'année à venir exigera de l'Agence le même niveau d'engagement et de détermination. Notre prochain jalon important

— la mise en service du nouvel Eurodac en juin 2026 — constituera une autre étape cruciale vers la mise en place d'une architecture européenne moderne et interopérable pour la gestion des migrations et de l'asile. Eurodac améliorera non seulement l'efficacité de la gestion des frontières extérieures de l'UE, mais il contribuera également à une meilleure identification, au renforcement des mécanismes de protection et à une prise de décision plus éclairée dans toute l'Union européenne. Mettant à profit cette dynamique, l'eu-LISA est également prête à déployer, en 2026, les systèmes restants dans l'architecture d'interopérabilité, l'ETIAS et l'ECRIS-TCN.

Parallèlement, l'eu-LISA continuera d'assurer la gestion opérationnelle harmonieuse des systèmes JAI existants de l'UE relevant de sa compétence — le SIS, le VIS, l'EES, Eurodac et e-CODEX — en maintenant un niveau élevé de disponibilité et de réactivité. Dans l'exercice de cette fonction, préserver la sécurité de ces systèmes et la protection des données restera parmi ses plus hautes priorités. Étant donné que ces systèmes sont de plus en plus interconnectés et que le volume des données continue de croître de manière exponentielle, la responsabilité qui lui incombe de protéger ces données s'accroît également. À cette fin, l'eu-LISA continuera de renforcer encore davantage sa posture de cybersécurité grâce à une surveillance renforcée, à des opérations de sécurité coordonnées et à une coopération plus étroite avec les États membres et les institutions de l'UE. La protection des données à caractère personnel et le maintien de la confiance des citoyens et des institutions continueront d'orienter toutes les décisions techniques et opérationnelles que nous prenons.

Au sein de l'eu-LISA, nos collaborateurs restent le moteur de nos réalisations passées et futures. La gestion et le développement de systèmes d'information à grande échelle exigent de la concentration et une détermination stratégique. L'expertise et la résilience du personnel de l'eu-LISA permettent à l'Agence d'atteindre l'excellence dans l'exercice de son mandat, même sous pression. Ces dernières années, l'eu-LISA a accompli des progrès significatifs à travers une série de réglementations, de stratégies, d'actions, de négociations et de décisions actualisées et nouvelles. Tout au long de son parcours, l'Agence a démontré son engagement ferme à préserver sa réputation et la confiance de ses parties prenantes, en accomplissant sa mission par la mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité pour le domaine JAI de l'UE et, plus généralement, en aidant l'espace Schengen et l'Union européenne à réaliser avec succès leurs aspirations en matière de transformation numérique.

En collaboration avec ses parties prenantes, l'Agence continuera de concrétiser la vision de l'UE, un système, un jalon et une connexion sécurisée après l'autre.

**Tillmann Keber,**

Directeur exécutif

## Déclaration de mission

L'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) est responsable de la gestion opérationnelle et de l'évolution continue des systèmes d'information à grande échelle de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI)<sup>3</sup>. Depuis le début de ses activités en 2012, l'Agence contribue à la mise en œuvre d'un large éventail de politiques JAI allant des visas, de la migration et de l'asile à la sécurité intérieure et à la justice. Les responsabilités de l'eu-LISA consistent essentiellement à faciliter l'échange efficace d'informations entre les autorités compétentes de toute l'Europe, afin de garantir une gestion opportune des frontières extérieures de l'UE fondée sur les données, ainsi que dans le domaine de la justice, tout en offrant une expérience sûre et fluide aux voyageurs internationaux.

La priorité essentielle de l'Agence est d'assurer le fonctionnement efficace, sûr et ininterrompu des systèmes d'information JAI de l'UE, en respectant les bases juridiques et les accords de niveau de service respectifs, ainsi que les exigences applicables en matière de protection des données et de sécurité<sup>4</sup>. La disponibilité permanente de ces systèmes d'information est essentielle pour garantir la sécurité intérieure de l'UE et la liberté de circulation des citoyens de l'UE.

Afin de garantir le fonctionnement efficace de l'espace Schengen, l'eu-LISA administre actuellement les systèmes suivants:

- ..... le système d'information Schengen (SIS),
- ..... le système d'information sur les visas (VIS),
- ..... le système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac),
- ..... le système d'entrée/de sortie (EES).

En outre, l'eu-LISA soutient également la numérisation du domaine de la justice de l'UE en facilitant la communication sécurisée entre les autorités judiciaires dans les procédures civiles et pénales transfrontières par l'intermédiaire:

- ..... du système e-CODEX (e-justice Communication via Online Data Exchange),
- ..... de l'application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS RI).

Afin de renforcer davantage la gestion des frontières fondée sur les données et la sécurité intérieure de l'espace Schengen, l'eu-LISA a été chargée de développer une **architecture d'interopérabilité complète pour le domaine JAI**, ainsi que les **nouveaux systèmes** suivants:

- ..... le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS),
- ..... l'ECRIS pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides (ECRIS-TCN),
- ..... le nouvel Eurodac,
- ..... le système d'information sur les visas révisé,
- ..... le répertoire central des rapports et statistiques (CRRS),
- ..... et les éléments d'interopérabilité suivants: le portail de recherche européen (ESP), le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé), le répertoire commun de données d'identité (CIR) et le détecteur d'identités multiples (MID).

<sup>3</sup> *Règlement (UE) 2018/1726* (JO L 295 du 21.11.2018).

<sup>4</sup> Pour un aperçu des règlements régissant les systèmes d'information administrés par l'eu-LISA, veuillez consulter les bases juridiques énumérées à la page 7.

Au cours des deux dernières années, l'Agence a également été chargée de développer plusieurs nouveaux systèmes:

- ..... le routeur central Prüm II (échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière),
- ..... le routeur API-PNR (informations préalables sur les passagers et dossiers passagers),
- ..... la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC des ECE),
- ..... la plateforme de l'UE pour les demandes de visa (EU VAP).

Afin de fournir une expertise de pointe à ses principales parties prenantes (la Commission, les États membres et d'autres agences de l'UE), l'eu-LISA suit activement les dernières évolutions en matière de **recherche et d'innovation** afin d'identifier et de tester de nouvelles solutions technologiques pour renforcer encore son efficacité opérationnelle et stimuler la transformation numérique dans le domaine JAI. En outre, l'eu-LISA fournit des services de haute qualité aux utilisateurs finaux des systèmes JAI, y compris une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, la formation des utilisateurs et l'établissement de rapports sur la performance des systèmes.

L'Agence demeure transparente et responsable vis-à-vis de ses parties prenantes et des citoyens de l'UE.



### MISSION

We aim to support the EU and the Member States in their efforts to keep Europe open and secure through advanced technology



### VISION

We strive to provide innovative and practical solutions for the EU's evolving needs while driving digital transformation in the area of justice and home affairs



### CORE VALUES

**ACCOUNTABILITY:** deploying a robust governance framework, cost-efficient operations and sound financial management


**TRANSPARENCY:** engaging in continuous dialogue with key stakeholders to define eu-LISA's long-term development strategy

**EXCELLENCE:** having the right organisational structure, processes, and people to ensure service continuity and quality of tools provided to the Member States

**CONTINUITY:** making the best use of expertise, knowledge and investments provided by the Member States, and their continued development

**TEAMWORK:** empowering each team member to make the best use of their knowledge and experience, contributing to shared success

**CUSTOMER FOCUS:** ensuring that eu-LISA's activities are always aligned with the needs and demands of its stakeholders





**HEADQUARTERS**  
TALLINN,  
ESTONIA



**OPERATIONAL SITE**  
STRASBOURG,  
FRANCE\*



**BACKUP SITE**  
ST. JOHANN IM PONGAU,  
AUSTRIA



**LIAISON OFFICE**  
BRUSSELS,  
BELGIUM

\* The development and operational management of the e-CODEX is in Tallinn, Estonia.

## Protection des données

Dans l'ensemble de ses activités, l'eu-LISA s'engage à garantir un **niveau élevé de protection des données**, conformément à la législation de l'UE en matière de protection des données, y compris les dispositions spécifiques applicables à chaque système d'information à grande échelle relevant de son champ d'application.

Lors du traitement de données à caractère personnel, l'eu-LISA tient pleinement compte des droits fondamentaux, notamment du respect de la vie privée et familiale et de la protection des données à caractère personnel, tels que consacrés aux articles 7 et 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE<sup>5</sup>. L'Agence respecte tous les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2018/1725<sup>6</sup>, à savoir la limitation des finalités, la minimisation des données, l'exactitude, la responsabilité, la limitation de la conservation, l'intégrité et la confidentialité. Lors de la mise en œuvre et de la gestion opérationnelle des systèmes et de leur interopérabilité, l'eu-LISA accorde une attention particulière au principe de **protection des données dès la conception et par défaut**, conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2018/1725, à l'article 25 du règlement (UE) 2016/679<sup>7</sup> et à l'article 20 de la directive (UE) 2016/680<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* (JO C 202 du 7.6.2016, p. 389).

<sup>6</sup> *Règlement (UE) 2018/1725* du 23 octobre 2018, **RPD-UE**.

<sup>7</sup> *Règlement (UE) 2016/679* (règlement général sur la protection des données, **RGPD**).

<sup>8</sup> *Directive (UE) 2016/680* relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données.

## TRADUCTION page 12

<b>MISSION</b>	<b>MISSION</b>
<i>we aim to support the EU and its Member States in their efforts to keep Europe open and secure through advanced technology</i>	<i>Nous visons à soutenir l'UE et les États membres dans leurs efforts pour que l'Europe demeure ouverte et sûre grâce à des technologies de pointe.</i>
<b>VISION</b>	<b>VISION</b>
<i>we strive to provide innovative and practical solutions for the EU's evolving needs, while also driving digital transformation in the area of justice and home affairs</i>	<i>Nous mettons tout en œuvre pour fournir des solutions innovantes et pratiques afin de répondre à l'évolution des besoins de l'UE tout en favorisant la transformation numérique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.</i>
<b>CORE VALUES</b>	<b>VALEURS FONDAMENTALES</b>
<b>Accountability</b>	<b>Responsabilité</b>
<i>deploying a robust governance framework, cost-efficient operations and sound financial management</i>	<i>déployer un cadre de gouvernance solide, des opérations rentables et une gestion financière saine</i>
<b>Transparency</b>	<b>Transparence</b>
<i>engaging in continuous dialogue with key stakeholders to define eu-LISA's long-term development strategy</i>	<i>engager un dialogue continu avec les principales parties prenantes afin de définir une stratégie de développement à long terme</i>
<b>Excellence</b>	<b>Excellence</b>
<i>having the right organisational structure, processes and people to ensure service continuity and quality of tools provided to the Member States</i>	<i>disposer de la structure organisationnelle, des processus et du personnel appropriés pour assurer la continuité des services et la qualité des outils fournis aux États membres</i>
<b>Continuity</b>	<b>Continuité</b>
<i>making the best use of expertise, knowledge and investments provided by the Member States, and their continued development</i>	<i>tirer le meilleur parti de l'expertise, des connaissances et des investissements fournis par les États membres et de leur développement continu</i>
<b>Teamwork</b>	<b>Travail d'équipe</b>
<i>empowering each team member to make the best use of their knowledge and experience, contributing to shared success.</i>	<i>responsabiliser chaque membre de l'équipe pour tirer le meilleur parti de leurs connaissances et de leur expérience, leur permettant ainsi de contribuer au succès commun</i>
<b>Customer focus</b>	<b>Orientation client</b>
<i>ensuring that eu-LISA's activities are always aligned with the needs and demands of its stakeholders</i>	<i>veiller à ce que les activités de l'eu-LISA soient toujours alignées sur les besoins et les demandes de ses parties prenantes</i>
<b>HEADQUARTERS</b>	<b>SIÈGE</b>
<i>Tallinn, Estonia</i>	<i>Tallinn, Estonie</i>
<b>OPERATIONAL SITE</b>	<b>SITE OPÉRATIONNEL</b>
<i>Strasbourg, France</i>	<i>Strasbourg, France</i>
<b>LIAISON OFFICE</b>	<b>BUREAU DE LIAISON</b>
<i>Brussels, Belgium</i>	<i>Bruxelles, Belgique</i>
<b>TECHNICAL BACK-UP SITE</b>	<b>SITE TECHNIQUE DE SECOURS</b>
<i>St Johan im Pongau, Austria</i>	<i>St Johann im Pongau, Autriche</i>

# Introduction

**Le présent document unique de programmation (DOCUP) présente une vue d'ensemble structurée des objectifs et activités prévus par l'Agence, y compris l'affectation des ressources (financières et humaines), afin de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans l'exécution de son mandat.**

Le DOCUP présente les priorités et les activités de l'eu-LISA sur la base des objectifs opérationnels de l'Agence et des priorités politiques de l'UE. Dès lors, il fournit aux parties prenantes de l'eu-LISA la clarté et l'assurance que l'Agence adopte une approche systématique et cohérente pour s'acquitter de son mandat en utilisant efficacement les ressources humaines (RH) et financières allouées.

En outre, le DOCUP sert également de décision de financement exposant les allocations de ressources de l'eu-LISA pour toutes les activités prévues pour 2026. Ce document vise à apporter une indication claire des ressources nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences et aux besoins émergents, tout en maintenant et en développant davantage les niveaux d'excellence opérationnelle existants.

- ..... La **section 1** présente une vue d'ensemble du contexte économique, politique et réglementaire du travail de l'eu-LISA, reprenant en détail les défis, les besoins et les priorités auxquels ce document vise à répondre.
- ..... La **section 2** décrit le plan pluriannuel triennal (2026-2028), les activités et les ressources, en donnant un aperçu détaillé de l'orientation à long terme de l'Agence, et ses plans pour atteindre les buts et objectifs stratégiques.
- ..... La **section 3** développe la manière dont l'Agence prévoit de mettre en œuvre ses **priorités pluriannuelles en 2026**, y compris la ventilation des ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- ..... Les **annexes** du présent document apportent une vue plus détaillée de l'utilisation des ressources, tout en apportant une transparence supplémentaire concernant les travaux et les opérations de l'Agence.

## 📄 Cadre juridique

L'article 24, paragraphe 3, point d), du règlement fondateur de l'eu-LISA (UE) 2018/1726 charge le directeur exécutif de préparer le document unique de programmation de l'Agence et de procéder à des consultations avec la Commission et les groupes consultatifs avant de le soumettre pour adoption au conseil d'administration.

L'article 19, paragraphe 1, points q) et r), de ce même règlement charge le conseil d'administration d'adopter le document unique de programmation de l'Agence.



## Structure du document de programmation

Le présent document de programmation est structuré conformément aux orientations de la Commission<sup>9</sup>. La présentation des activités de l'Agence s'articule autour d'un ensemble de **portefeuilles**<sup>10</sup>. Dans ce contexte, un «portefeuille» désigne un ensemble d'activités, de projets individuels et de tâches hors projets gérés en tant que groupe. Les portefeuilles sont regroupés selon les domaines de travail opérationnel de l'Agence: migration et asile, sécurité intérieure et coopération en matière répressive, Schengen, frontières et visas, coopération judiciaire, interopérabilité et infrastructure, ainsi que soutien aux opérations, à la gouvernance et aux fonctions institutionnelles.

Cette approche garantit une meilleure coordination entre les différents projets et les activités qui ne relèvent d'aucun projet, tout en facilitant la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de l'eu-LISA grâce à une utilisation optimisée des ressources humaines et financières disponibles. Elle permet également des synergies et des économies d'échelle, ainsi que l'utilisation optimale des ressources humaines et financières disponibles.

<sup>9</sup> Communication de la Commission du 20 avril 2020 [COM (2020) 2297] sur le renforcement de la gouvernance des organismes de l'Union relevant de l'article 70 du règlement financier 2018/1046 ainsi que sur les orientations relatives aux documents uniques de programmation (DOCUP).

<sup>10</sup> Le nombre de portefeuilles est susceptible d'évoluer au fil du temps en fonction de l'évolution des tâches confiées à l'eu-LISA.

# 1

## CONTEXTE GÉNÉRAL



## Contexte stratégique

L'innovation numérique et l'adoption de nouvelles technologies transforment rapidement la gestion des frontières, la sécurité intérieure et la coopération judiciaire de l'UE. En tant qu'agence de l'UE chargée de la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA continuera d'être l'un des principaux contributeurs à la **numérisation du domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) de l'UE**. La période 2026-2028 sera un moment charnière pour l'eu-LISA, qui développe actuellement plusieurs nouveaux systèmes interopérables et solutions numériques qui constitueront **l'un des systèmes de gestion des frontières les plus avancés sur le plan technologique et les plus interconnectés au monde**, afin de renforcer la sécurité de l'espace Schengen tout en facilitant la fluidité des déplacements internationaux vers l'Europe. La mise en service rapide et réussie des nouveaux systèmes et leur interopérabilité resteront une priorité absolue pour l'eu-LISA au cours des prochaines années.

### Architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI

La gestion efficace et efficiente des frontières extérieures de l'UE, le contrôle de la migration irrégulière et la réponse aux menaces sécuritaires en constante évolution (par exemple, terrorisme ou criminalité organisée) reposent sur un échange rapide et exhaustif d'informations entre les autorités nationales et européennes compétentes, idéalement facilité par des systèmes d'information modernes et interopérables. Au cours des prochaines années, l'eu-LISA déploiera plusieurs nouveaux systèmes, ainsi qu'une **architecture d'interopérabilité globale** reliant tous les systèmes d'information JAI de l'UE afin d'offrir une approche intégrée de la gestion des frontières.

À la suite de la mise en service de l'EES le 12 octobre 2025, l'Agence poursuit le développement des **nouveaux systèmes à venir** qui renforceront encore davantage la sécurité intérieure de l'espace Schengen et faciliteront les déplacements internationaux vers l'Europe: l'**ETIAS** pour le contrôle préalable des voyageurs exemptés de l'obligation de visa, le **nouvel Eurodac** qui constituera le système principal pour la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile, et le **VIS révisé** aux fins de l'amélioration des contrôles de sécurité pour les demandeurs de visa. Ces nouveaux systèmes et les **éléments de l'interopérabilité** (ESP, BMS partagé, CIR et MID), associés au CRRS, seront progressivement déployés et intégrés aux systèmes existants (SIS, VIS et EES) afin de constituer une architecture d'interopérabilité globale pour le domaine JAI de l'UE.

En sus de faciliter l'efficacité opérationnelle, la mise en place de l'interopérabilité des systèmes permettra d'obtenir des statistiques intersystèmes couvrant l'ensemble du domaine JAI, qui apporteront une contribution inestimable à la prise de décision fondée sur les données et à l'élaboration de politiques fondées sur les preuves pour les institutions de l'UE et les États membres.

### Gestion des migrations et sécurité des frontières

À la suite de l'adoption du **pacte sur la migration et l'asile** de l'UE en mai 2024, l'eu-LISA jouera un rôle central dans le soutien à une gestion efficace des migrations, notamment en remaniant le système de gestion de l'asile de l'UE, **Eurodac**<sup>11</sup>. La refonte du règlement Eurodac est l'un des piliers opérationnels soutenant le nouveau cadre juridique, et la **mise en service en temps utile d'ici juin 2026** du système constituent une condition préalable essentielle à la mise en œuvre de tous les autres éléments du pacte<sup>12</sup>.

Parallèlement à la poursuite de l'exploitation du système central d'Eurodac existant, l'eu-LISA développera une nouvelle plateforme centrale interopérable et intégrée pour la gestion des migrations et des frontières afin de lutter contre la migration irrégulière en collectant des **données plus précises et plus complètes**, y compris des données biométriques supplémentaires, telles que des images faciales. Une fois opérationnel, le nouveau système contribuera à l'application des nouvelles responsabilités et à la mise en œuvre des nouvelles règles de solidarité en créant des liens clairs et cohérents entre des personnes spécifiques et les procédures auxquelles elles sont soumises, tout en facilitant la détection des mouvements non autorisés vers d'autres États membres. En outre, les autorités répressives des États membres et Europol seront en mesure de consulter la base de données aux fins de la prévention ou de la détection des infractions terroristes ou d'autres infractions pénales graves, ou des enquêtes en la matière. L'interopérabilité globale des systèmes permettra d'effectuer des recherches et des vérifications croisées des identités dans tous les autres systèmes JAI afin d'identifier les personnes présentant une menace pour la sécurité intérieure ou la santé publique, ainsi que les personnes vulnérables.

<sup>11</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter la page de la DG HOME consacrée au *pacte sur la migration et l'asile*.

<sup>12</sup> *Règlement (UE) 2024/1358* relatif à l'établissement d'Eurodac (JO L du 22.5.2024).

En ce qui concerne la gestion des frontières, l'eu-LISA continuera de contribuer au **fonctionnement de l'espace Schengen** en administrant les systèmes d'information et les outils qui soutiennent la gestion renforcée des frontières extérieures de l'UE, en s'inspirant des orientations de la **stratégie de la Commission pour un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient**<sup>13</sup> et du **rapport annuel sur la situation dans l'espace Schengen**<sup>14</sup>. Afin de garantir le bon fonctionnement de l'espace Schengen, l'eu-LISA soutient les États membres dans la bonne application de l'acquis de Schengen en participant et en contribuant aux évaluations de la Commission dans le cadre du **mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen** (MECS)<sup>15</sup>. En outre, conformément à la communication de la Commission relative à **ProtectEU**<sup>16</sup>, l'eu-LISA joue un rôle central pour assurer le stockage sécurisé et la disponibilité des données en vue d'une meilleure coordination et d'un échange d'informations plus efficace entre les agences.

En collaboration avec d'autres agences de l'UE, l'eu-LISA contribue au mécanisme du plan de préparation et de gestion des crises en matière de migration afin d'améliorer la **connaissance de la situation** et les prévisions de l'UE en ce qui concerne la gestion des migrations et la sécurité intérieure<sup>17</sup>. Il s'agit notamment de fournir des données statistiques pertinentes, dans les limites définies dans les règlements spécifiques au système, pour le **baromètre Schengen+** aux fins de l'identification des risques dans les domaines de la gestion des frontières, de la migration, de la sécurité intérieure et des visas. À l'avenir, la nouvelle architecture d'interopérabilité contribuera à combler les lacunes en matière de données en élargissant les ensembles de données disponibles afin de mieux contrôler le fonctionnement de l'espace Schengen.

### Transformation numérique

La transformation numérique est au cœur de la vision de l'UE pour une Europe sûre et interconnectée. Tous les domaines clés prioritaires de l'eu-LISA, à savoir le contrôle aux frontières, la migration, la sécurité intérieure et la justice, connaissent une transformation fondamentale grâce à la numérisation et à l'automatisation. La capacité de l'Agence à déployer des systèmes et des outils informatiques plus sophistiqués, plus souples et plus intégrés contribue à garantir la réponse efficace de l'UE à un paysage de menaces et de défis pour la sécurité en constante évolution.

En particulier, l'Agence continuera de soutenir la numérisation de la justice afin de renforcer la coopération judiciaire et les enquêtes transfrontières dans le **domaine de la justice** de l'UE, de tirer parti du pouvoir des technologies numériques pour rationaliser les processus et faciliter la vie des praticiens de la justice et d'améliorer la qualité et l'accessibilité de la justice afin de fournir de bien meilleurs services aux citoyens de l'UE. Depuis 2020, l'Agence est responsable du soutien à l'ECRIS-RI. Depuis juin 2024, l'Agence est responsable de la gestion opérationnelle et de l'évolution continue du **système e-CODEX**. En outre, l'eu-LISA finalise actuellement le développement de l'**ECRIS-TCN** et met également au point une **plateforme de collaboration pour les équipes communes d'enquête** (PC des ECE)<sup>18</sup>.

Afin de faciliter davantage la fluidité des déplacements internationaux vers l'Europe, l'Agence continuera de soutenir la **numérisation de la procédure de délivrance des visas Schengen**. Dans ce contexte, l'eu-LISA a été chargée de développer le VIS révisé ainsi que la **plateforme de l'UE pour les demandes de visa** (EU VAP) qui permettra de rationaliser et de moderniser les procédures de visa pour les ressortissants de pays tiers<sup>19</sup>.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, l'Agence développe actuellement le **routeur central Prüm II**, qui remplacera le système actuel de connexions individuelles entre les bases de données nationales afin de **faciliter l'échange d'informations et d'améliorer la coopération policière**<sup>20</sup>. Fin 2024, l'eu-LISA a également été chargée du développement d'un routeur pour le transfert des **informations préalables sur les passagers (API)** et des **dossiers passagers (PNR)** des transporteurs aériens aux États membres afin d'améliorer encore l'identification des voyageurs et de rationaliser les contrôles aux frontières, ainsi que de soutenir les services répressifs dans la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que dans les enquêtes et les poursuites en la matière<sup>21</sup>.

<sup>13</sup> *Stratégie pour un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient* [COM (2021) 277 final].

<sup>14</sup> Pour de plus amples informations, veuillez consulter les *rapports sur la situation dans l'espace Schengen de 2022 à 2025*.

<sup>15</sup> *Règlement (UE) 2022/922 du Conseil* relatif au mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen.

<sup>16</sup> Communication de la Commission intitulée «*ProtectEU: une stratégie européenne de sécurité intérieure*» (COM/2025/148 final).

<sup>17</sup> *Recommandation (UE) 2020/1366 de la Commission* relative à un mécanisme de l'Union européenne de préparation et de gestion de crise en matière de migration.

<sup>18</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site consacré aux équipes communes d'enquête de la Commission.

<sup>19</sup> *Règlement (UE) 2023/2667* du 22 novembre 2023 en ce qui concerne la **numérisation de la procédure de demande de visa**.

<sup>20</sup> *Règlement (UE) 2024/982* relatif à la consultation et l'échange automatisés de données dans le cadre de la coopération policière (**règlement Prüm II**).

<sup>21</sup> *Règlement (UE) 2025/12* (JO L du 8.1.2025) et *règlement (UE) 2025/13* (JO L du 8.1.2025).

Compte tenu du paysage réglementaire dans le domaine des technologies numériques, en particulier de la cybersécurité, ainsi que des évolutions dans les domaines de l'intelligence artificielle, des réseaux sécurisés et des solutions de services en nuage, l'Agence doit se concentrer davantage sur les nouvelles possibilités. En 2024, l'eu-LISA a commencé à étudier l'utilisation de technologies en nuage souverain pour soutenir son travail, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles de l'Agence, et a élaboré sa première stratégie en matière d'informatique en nuage.

L'eu-LISA s'engage à rester à la pointe de l'innovation numérique dans le domaine JAI de l'UE. Afin de s'aligner sur les objectifs généraux de l'UE et de répondre aux nouveaux défis et à l'évolution constante du paysage sécuritaire en matière de menaces et de défis, l'Agence continuera d'investir dans des solutions résilientes et prêtes pour l'avenir, en mettant l'accent sur la recherche et le suivi technologique, ainsi que d'évaluer l'application de technologies de pointe, telles que l'IA et l'analyse de données, en vue de combler les lacunes technologiques et de répondre aux besoins des parties prenantes, tout en améliorant l'efficacité des systèmes et les processus décisionnels pertinents.

### Cybersécurité et protection des données

La sécurité et la sûreté des systèmes JAI de l'UE et la garantie de la protection des données continueront de faire partie des priorités absolues de l'eu-LISA. Ces dernières années, l'Agence s'est de plus en plus concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre l'évolution des menaces dans le domaine cyber. Consciente des défis posés par l'ère numérique, l'eu-LISA s'engage à veiller à ce que toutes ses activités soient conformes au **règlement sur la cybersécurité** de l'UE, qui prévoit un large éventail de mesures pour assurer la sécurité des échanges d'informations entre les États membres et les agences de l'UE concernées, ainsi que la sécurité globale des systèmes d'information dont elle assure la gestion opérationnelle<sup>22</sup>. À l'avenir, l'eu-LISA continuera de développer et de renforcer ses capacités en matière de cybersécurité en améliorant les outils et les technologies permettant de protéger contre les actions et acteurs malveillants, de les détecter, de les identifier, de les décourager et d'y réagir. À cette fin, l'eu-LISA poursuivra également sa collaboration étroite avec les institutions et agences de l'UE en matière de cybersécurité et de résilience, y compris sa coopération de longue date avec le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-EU).

Outre le règlement sur la cybersécurité, l'Agence mettra en œuvre les exigences de sécurité découlant de la proposition législative présentée pour un règlement de l'UE sur la **sécurité de l'information**, et adaptera son cadre stratégique actuel en matière de sécurité et de continuité des activités au nouveau régime de l'UE<sup>23</sup>.

L'Agence s'engage également à assurer un **niveau élevé de protection des données**, en parfaite conformité avec les droits fondamentaux et le droit de l'UE en matière de protection des données, y compris les dispositions spécifiques applicables à chaque système d'information à grande échelle relevant de son champ d'application. L'Agence exerce ses activités dans le respect de tous les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel, à savoir la limitation de la finalité, la minimisation des données, l'exactitude, la responsabilité, la limitation de la conservation, l'intégrité et la confidentialité, tels que définis dans le **règlement général sur la protection des données de l'UE**<sup>24</sup>. Lorsqu'elle développe de nouveaux systèmes et qu'elle établit des connexions d'interopérabilité, l'Agence accorde une attention particulière au principe de la **protection des données dès la conception et par défaut**<sup>25</sup>. En outre, l'eu-LISA continue de répondre de manière proactive aux préoccupations en matière de protection des données en collaboration avec le **contrôleur européen de la protection des données** (CEPD).

---

<sup>22</sup> *Règlement (UE, Euratom) 2023/2841* établissant des mesures destinées à assurer un **niveau élevé commun de cybersécurité** (JO L du 18.12.2023).

<sup>23</sup> Proposition de règlement relatif à la **sécurité de l'information** dans les institutions, organes et organismes de l'Union [COM (2022) 119 final].

<sup>24</sup> *Règlement (UE) 2018/1725*, traitement des **données à caractère personnel** par les institutions, organes et organismes de l'Union (RPD-UE).

<sup>25</sup> *Article 27* du règlement (UE) 2018/1725, *article 25* du règlement (UE) 2016/679 et *article 20* de la directive (UE) 2016/680.

## Coopération stratégique avec des partenaires clés

Les principaux partenaires de l'Agence sont les institutions de l'UE et les autorités nationales des États membres, ainsi que les instituts de recherche et les représentants concernés de l'industrie, principalement ceux qui opèrent dans le domaine JAI.

Au fil des ans, l'eu-LISA a favorisé une coopération étroite et fructueuse avec un large éventail d'**agences de l'UE**, et compte parmi ses partenaires les plus proches Europol, Eurojust, Frontex, le CEPOL, l'AUEA, la FRA et l'ENISA. En outre, l'Agence attend avec intérêt de renforcer sa collaboration avec **Eurostat** dans le domaine des statistiques et de contribuer aux activités de normalisation liées aux fichiers administratifs pertinents pour la production de statistiques européennes. Cette coopération devrait être formalisée sous la forme d'un protocole d'accord avec la Commission (Eurostat).

L'Agence participe activement aux travaux de plusieurs organisations coordinatrices, en particulier le **réseau des agences de l'Union européenne** (EUAN) et le **réseau des agences JAI** (RAJAI). De plus, l'eu-LISA coopère activement avec le Centre commun de recherche (DG JRC) de la Commission et le **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure**, qui assure actuellement la présidence du pôle biométrique.

L'UE continuera également d'apporter son **soutien indéfectible à l'Ukraine**, au peuple ukrainien et aux Européens qui sont confrontés à des difficultés en raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Dans un esprit de solidarité, l'Agence reste déterminée à aider les institutions et agences de l'UE, ainsi que les États membres, avec tous les outils dont elle dispose dans le cadre de son mandat, notamment grâce aux efforts partagés du RAJAI et au rôle essentiel joué par les systèmes d'information administrés par l'eu-LISA (par exemple, le SIS et Eurodac), ainsi que les nouveaux systèmes et outils, tels que l'EES et la plateforme de collaboration des ECE. En outre, l'Agence est prête à conseiller et à soutenir la Commission et les États membres sur des questions techniques liées aux systèmes existants ou nouveaux.

Qu'il s'agisse de favoriser la transformation numérique, d'assurer la cybersécurité et la protection des données ou d'améliorer et de renforcer l'architecture d'interopérabilité, l'Agence soutient les objectifs stratégiques de l'UE tout en tenant compte des facteurs internes et externes qui influencent ses opérations. L'eu-LISA continuera d'œuvrer sans relâche pour tirer parti des nouvelles technologies et numériser les processus afin d'améliorer la vie de plus de 400 millions de personnes en Europe en rationalisant le travail des autorités JAI et en fournissant de meilleurs services aux citoyens.

À l'avenir, l'évaluation externe de l'Agence, réalisée en 2024, sera l'occasion d'examiner et d'améliorer le soutien et la contribution de l'eu-LISA aux priorités de l'UE, notamment en renforçant sa flexibilité opérationnelle afin de garantir sa résilience dans un environnement stratégique dynamique.

En tant qu'agence de l'UE chargée de la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA continuera de compter parmi les principaux contributeurs et parties prenantes dans le domaine JAI de l'UE. L'Agence s'engage pleinement à soutenir les États membres dans leurs efforts de mise en œuvre et face aux principaux défis à venir dans des délais extrêmement contraignants.

# 2

# PROGRAMMATION PLURIANNUELLE



# 1. Programme de travail pluriannuel

Au fil des ans, l'eu-LISA est passée d'une petite agence technique à un contributeur fiable et de confiance aux politiques de numérisation de l'UE dans le domaine JAI. L'Agence s'engage dans une coopération proactive et un échange d'informations entre les parties prenantes concernées au niveau de l'UE, contribue aux droits fondamentaux des citoyens et observe les normes les plus élevées en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

## 1.1. Stratégie à long terme et objectifs pluriannuels

Les travaux de l'Agence s'appuient sur les objectifs fixés dans son règlement fondateur et sur les objectifs stratégiques définis dans la stratégie à long terme de l'eu-LISA pour la période 2021-2027. Ces objectifs stratégiques étayent la mission principale de l'eu-LISA qui consiste à fournir des solutions technologiques de pointe et à poursuivre la numérisation du domaine JAI afin de soutenir ses parties prenantes dans leurs efforts pour que l'Europe demeure ouverte et sûre<sup>26</sup>.

- ..... **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1:** continuer de se développer en tant que contributeur et partenaire de mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) de l'UE
- ..... **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2:** préserver et développer le rôle de l'Agence en tant que partenaire reconnu et digne de confiance des institutions européennes et des États membres dans la conduite de la transformation numérique dans le domaine JAI de l'UE
- ..... **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3:** favoriser et stimuler l'innovation et la transformation numérique dans le domaine JAI de l'UE
- ..... **OBJECTIF STRATÉGIQUE 4:** continuer de travailler sur l'évolution organisationnelle de l'eu-LISA afin qu'elle devienne une organisation plus efficace, plus agile et plus résiliente au sein du cadre réglementaire de l'UE

L'eu-LISA continuera de mettre en œuvre son plan d'action stratégique adopté en 2024, d'appliquer ses nouveaux modes de travail pour la fourniture des nouveaux systèmes, de renforcer sa conformité, en particulier dans le domaine de la gestion des contrats, d'être un lieu de travail agréable et apte à attirer et à retenir de nouveaux talents, de se préparer à intégrer les nouvelles avancées technologiques (nuage souverain, IA) et d'améliorer davantage ses relations avec ses parties prenantes.

L'objectif de l'Agence est notamment de reprendre le contrôle des fonctions critiques (conception, architecture et exigences) et du développement de nouveaux systèmes, ainsi que d'accroître l'efficacité et de réduire le délai de mise sur le marché des nouvelles solutions. L'Agence testera cette nouvelle approche avec le développement du nouvel Eurodac (voir paragraphe 3.3.1).

- ..... Améliorer la gestion des exigences, en passant d'un prestataire de services à un partenaire commercial des États membres et de la Commission, recueillant de manière proactive les retours d'information des utilisateurs qui contribueront au produit final;
- ..... adopter une nouvelle stratégie de recherche de candidats, afin de reprendre le contrôle des fonctions critiques, telles que la mise en place de l'architecture et la gestion des exigences applicables aux nouveaux systèmes;
- ..... adopter une approche DevSecOps en tirant parti des outils appropriés, mettre en œuvre l'agilité à l'échelle pour accélérer le développement et s'appuyer sur des équipes transversales pluridisciplinaires;
- ..... utiliser les capacités en nuage pour la phase de développement de la nouvelle solution, afin de réduire les besoins d'achat pour l'infrastructure, d'accélérer le développement et de réduire le délai de mise sur le marché;
- ..... renforcer la collaboration avec les États membres au cours de leurs processus d'essais opérationnels;
- ..... optimiser sa planification intégrée pour une efficacité accrue;
- ..... renforcer le strict respect des règles en matière de passation de marchés et de gestion des contrats;

<sup>26</sup> *Stratégie 2021-2027 de l'eu-LISA*, adoptée par le conseil d'administration de l'Agence en novembre 2021.

- cartographier les capacités et les compétences internes, adopter une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines et améliorer l'environnement de travail;
- établir une feuille de route technologique et mettre progressivement en œuvre les nouvelles technologies pertinentes (IA, informatique en nuage, etc.).

## 1.2. Activités pluriannuelles et ressources

La section suivante fournit un aperçu de la planification indicative des travaux de l'Agence pour la période 2026-2028, en s'appuyant sur les réalisations et les développements des années précédentes. Le programme de travail pluriannuel énumère les activités de haut niveau ainsi que les ressources agrégées nécessaires pour assurer la réalisation des buts et objectifs stratégiques de l'Agence.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: continuer de se développer en tant que contributeur et partenaire de mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures**

L'Agence s'engage à maintenir son excellence opérationnelle et à améliorer davantage l'efficacité et l'efficience de ses opérations afin de garantir un fonctionnement hautement sécurisé, stable et continu des systèmes d'information JAI de l'UE, tout en poursuivant l'évolution progressive des systèmes et la prestation de services connexes conformément aux normes et aux bonnes pratiques de l'industrie.

De plus, l'eu-LISA restera un partenaire agile des États membres, des institutions de l'UE et des agences partenaires pour ce qui est de fournir des technologies et une expertise à haute valeur ajoutée pour soutenir leur prise de décision et leur mise en œuvre des politiques.

#### **Principaux objectifs:**

- gérer tous les systèmes et services confiés à l'Agence conformément à la réglementation applicable, par exemple en mettant en œuvre le VIS révisé et Eurodac, toutes les interconnexions de systèmes et les ajustements avec les éléments de l'interopérabilité;
- mettre en œuvre des solutions innovantes et développer des services de manière normalisée et conformément au cadre juridique applicable et aux besoins des parties prenantes, par exemple en garantissant la mise en application d'un nouvel arrangement contractuel pour tous les systèmes;
- garantir et améliorer le niveau adéquat de sécurité, de résilience et de disponibilité de tous les systèmes JAI, par exemple en réexaminant leur architecture de sécurité au regard des exigences de sécurité applicables aux éléments de l'interopérabilité;
- mettre en œuvre l'agilité à l'échelle et une fourniture agile des nouveaux systèmes, conjointement avec l'évolution progressive vers un nouveau modèle opérationnel de l'Agence;
- dispenser des formations appropriées à toutes les parties prenantes concernées en réponse à leurs demandes.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: préserver et développer le rôle de l'Agence en tant que partenaire reconnu et digne de confiance des institutions européennes et des États membres dans la conduite de la transformation numérique dans le domaine JAI de l'UE**

L'Agence renforcera encore son expertise et ses capacités techniques en continuant de jouer un rôle croissant dans la fourniture de solutions informatiques de pointe et de conseils d'experts pour soutenir la prise de décision et la mise en œuvre des politiques dans le domaine JAI.

#### **Principaux objectifs:**

- rechercher en permanence l'excellence dans la conception, le développement et la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle confiés à l'eu-LISA, par exemple en mettant en œuvre le plan d'action fondé sur l'évaluation externe de l'Agence réalisée en 2024, ainsi que toute modification éventuelle de son mandat;
- soutenir de manière proactive les États membres dans leurs efforts de formation et de renforcement des capacités;
- promouvoir l'expertise de l'Agence en conseillant toutes les parties prenantes concernées, par exemple en mettant la plateforme de partage des connaissances de l'eu-LISA à la disposition des États membres;
- garantir un soutien continu à toutes les parties prenantes de l'eu-LISA en facilitant leurs échanges en vue d'une adoption rapide et sans heurts des propositions législatives restantes présentant un intérêt pour le mandat de l'Agence.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: favoriser et stimuler l'innovation et la transformation numérique dans le domaine JAI de l'UE**

L'Agence poursuivra ses efforts pour faciliter l'avancée de la transformation numérique dans le domaine JAI en menant des activités de recherche et d'innovation dans le but d'identifier de nouvelles solutions technologiques pour moderniser les processus opérationnels, favoriser l'amélioration de la qualité des données grâce à la normalisation technologique et développer des capacités permanentes pour fournir des services à la demande, tels que des essais, des projets pilotes et des preuves de concept, à ses principales parties prenantes.

#### **Principaux objectifs:**

- ..... suivre et analyser les évolutions technologiques et l'innovation afin d'améliorer et d'étendre les capacités existantes et de faciliter l'expérimentation et l'adoption de nouvelles solutions informatiques, tout en apportant des conseils techniques fiables aux décideurs politiques dans des domaines prioritaires connexes de l'UE;
- ..... évaluer les moyens de moderniser l'infrastructure et les capacités d'hébergement de l'Agence (hébergement intelligent), notamment par l'utilisation de technologies en nuage;
- ..... promouvoir la normalisation technologique dans l'ensemble de l'UE;
- ..... collaborer avec les parties prenantes et l'industrie concernées en vue de recenser et d'explorer les possibilités et les avantages technologiques afin de renforcer davantage et de maximiser l'efficacité des opérations et les économies d'échelle dans tous les systèmes, par exemple en continuant les tables rondes de l'industrie et en mettant en œuvre des solutions reposant sur l'IA.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 4: continuer de travailler sur l'évolution organisationnelle de l'eu-LISA afin qu'elle devienne une organisation plus efficace, plus agile et plus résiliente au sein du cadre réglementaire de l'UE**

L'Agence continuera de mettre en œuvre son projet de transformation organisationnelle afin de mieux répondre aux besoins des parties prenantes en alignant efficacement ses ressources, en développant de nouvelles capacités, en améliorant ses services et ses processus et en encourageant une prise de décision fondée sur les données. À cette fin, l'eu-LISA reste déterminée à veiller à ce que tous ses processus continuent d'évoluer conformément à la base juridique applicable et aux principes de bonne gestion des performances.

#### **Principaux objectifs:**

- ..... évaluer et aligner les ressources de l'Agence, développer les capacités nécessaires et encourager une prise de décision fondée sur les données pour répondre aux besoins des parties prenantes, par exemple en examinant la stratégie à long terme de l'eu-LISA, la planification financière institutionnelle et la capacité d'analyse;
- ..... encourager la participation active du personnel en faisant de l'Agence un lieu de travail agréable et apte à attirer et à retenir de nouveaux talents, en facilitant l'évolution professionnelle et en garantissant le développement continu des talents afin de favoriser le renforcement des capacités internes, par exemple en intensifiant les activités de recrutement pour améliorer le taux d'occupation, en finalisant la stratégie de gestion des RH fondée sur les compétences, en mettant en œuvre des activités de développement du leadership et en promouvant nos valeurs et notre culture, afin de devenir un lieu agréable, transparent, inclusif et éthique;
- ..... garantir et améliorer la conformité des processus de l'Agence avec les règlements pertinents et les principes de bonne gestion des performances, par exemple en mettant en œuvre le plan d'amélioration du cadre d'autoévaluation des fonctions publiques (CAF), en examinant le plan d'amélioration de la qualité de l'eu-LISA et en mettant en œuvre les recommandations d'audit en retard;
- ..... progresser dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités de l'Agence.

▲ Tableau 2. Ressources par activité pluriannuelle

Domaine		Budget (en Mio EUR)			ETP (personnel statutaire et END)		
		2026	2027	2028	2026	2027	2028
<b>Activité pluriannuelle</b>		<b>173,175</b>	<b>165,081</b>	<b>223,888</b>	<b>197</b>	<b>201,5</b>	<b>212,5</b>
<b>Affaires intérieures</b>							
<b>Objectifs pluriannuels:</b>							
1.1 garantir des solutions hautement sécurisées, rentables et disponibles en permanence;							
1.2 renforcer la valeur ajoutée des systèmes d'information, des technologies des données et de l'expertise fournie par l'eu-LISA;							
3.3 accroître continuellement la valeur ajoutée de l'architecture d'interopérabilité.							
<b>Coopération en matière de sécurité intérieure et des services répressifs</b>		<b>43,757</b>	<b>49,546</b>	<b>42,488</b>	<b>58</b>	<b>60,5</b>	<b>78,5</b>
<b>SIS</b>	Maintenance/projets	22,983	22,681	25,711	35	35	35
<b>Routeur central Prüm II</b>	Maintenance/projets	1,796	1,080	—	6	6	6
<b>Routeur API-PNR</b>	Maintenance/projets	18,978	25,290	11,260	17	17,5	20
<b>DTA</b>	Maintenance/projets	—	0,495	5,517	—	2	17,5
<b>Schengen, frontières et visas</b>		<b>58,614</b>	<b>65,489</b>	<b>95,786</b>	<b>79</b>	<b>81</b>	<b>81</b>
<b>VIS (y compris EU VAP)</b>	Maintenance/projets	16,575	30,270	34,895	38	40	40
<b>EES</b>	Maintenance/projets	30,718	25,801	42,837	24	24	24
<b>ETIAS</b>	Maintenance/projets	11,321	9,418	18,054	17	17	17
<b>Migration et asile</b>		<b>10,278</b>	<b>6,815</b>	<b>20,579</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>20</b>
<b>Eurodac (y compris le filtrage)</b>	Maintenance/projets	10,278	6,815	20,579	27	27	20
<b>Interopérabilité</b>		<b>60,525</b>	<b>43,230</b>	<b>65,035</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
<b>Éléments d'interopérabilité et CRRS (y compris le CSLR)</b>	Maintenance/projets	60,525	43,230	65,035	33	33	33
<b>Justice</b>		<b>7,742</b>	<b>8,509</b>	<b>7,982</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>46</b>
<b>Objectifs pluriannuels:</b>							
1.1 garantir des solutions numériques hautement sécurisées, rentables et disponibles en permanence;							
1.2 renforcer la valeur ajoutée des systèmes d'information, des technologies des données et de l'expertise fournie par l'eu-LISA.							
<b>Coopération judiciaire</b>		<b>7,742</b>	<b>8,509</b>	<b>7,982</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>46</b>
<b>ECRIS</b>	Maintenance/projets	5,952	6,285	5,289	30	30	29
<b>e-CODEX</b>	Maintenance/projets	1,790	2,225	2,693	7	7	7
<b>PC des ECE</b>	Maintenance/projets	— <sup>27</sup>	—	—	10	10	10
<b>Infrastructure</b>		<b>46,456</b>	<b>55,082</b>	<b>85,374</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>30</b>
1.1 Garantir des solutions hautement sécurisées, rentables et disponibles en permanence							
1.4 Devenir un prestataire de services partagés à forte valeur ajoutée dans ses domaines d'excellence							
<b>Infrastructures et réseaux</b>		<b>46,456</b>	<b>55,082</b>	<b>85,374</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>30</b>
<b>Infrastructure de systèmes partagés</b>	Maintenance/projets	31,060	32,713	48,507	18	18	18
<b>Réseaux</b>	Maintenance/projets	15,396	22,369	36,867	13	13	12

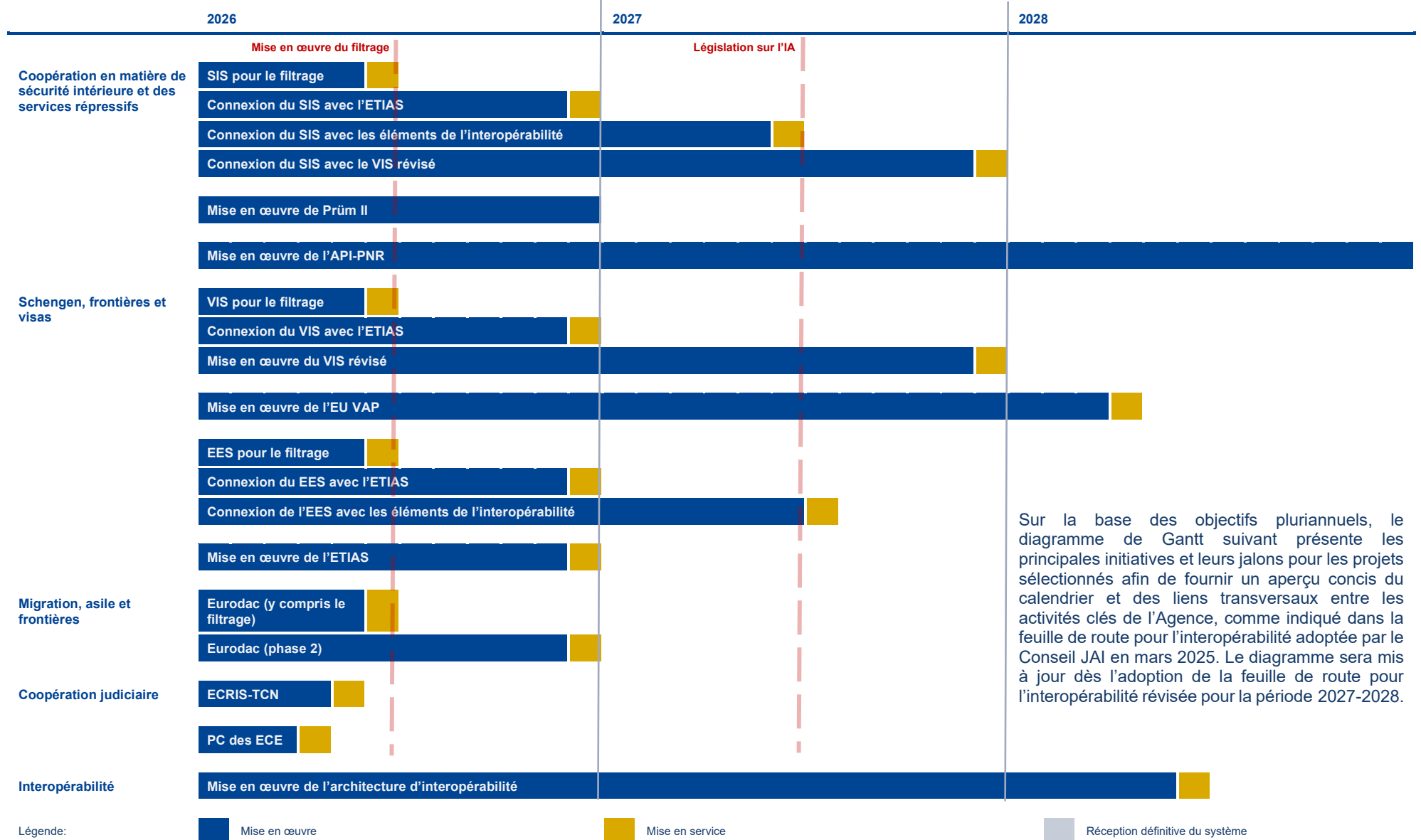
<sup>27</sup> Les PC des ECE sont financées au titre de la convention de subvention et ne sont donc pas prises en compte ici. Voir **annexe XI**.

Domaine		Budget (en Mio EUR)			ETP (personnel statutaire et END)		
Activité pluriannuelle		2026	2027	2028	2026	2027	2028
<b>Activités de soutien opérationnel</b>		<b>11,179</b>	<b>11,160</b>	<b>11,483</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>51</b>
<b>Objectifs pluriannuels:</b>							
1.3 renforcer les capacités en matière de sécurité de l'information liées aux systèmes d'information confiés à l'eu-LISA;							
2.2 renforcer davantage l'image de conseiller de confiance de l'Agence;							
3.1 identifier des solutions informatiques innovantes pour améliorer les processus opérationnels;							
3.2 devenir un conseiller de confiance et un moteur de la transformation numérique et de l'innovation informatique.							
<b>Recherche, innovation et renforcement des capacités</b>							
<b>Suivi de la recherche et de la technologie</b>	Activités courantes						
<b>Obligation légale de rapport</b>	Activités courantes						
<b>Formation à l'intention des États membres</b>	Activités courantes						
<b>Évaluations Schengen</b>	Activités courantes						
<b>Soutien direct aux opérations</b>							
<b>Fonctionnement des systèmes</b>	Activités courantes						
<b>Transition des services</b>	Activités courantes						
<b>Sécurité, cybersécurité et continuité des activités</b>	Activités courantes/projets						
<b>Soutien à la Commission et aux États membres</b>	ad hoc, comme demandé						
<b>Groupes consultatifs, réunions et missions</b>	Activités courantes						
<b>Activités institutionnelles</b>		<b>80,582</b>	<b>82,613</b>	<b>85,884</b>	<b>151</b>	<b>149</b>	<b>147</b>
<b>Objectifs pluriannuels:</b>							
4.1 répondre aux besoins des parties prenantes en alignant efficacement les ressources, les capacités, les services et les processus de l'Agence;							
4.2 se développer en tant qu'agence clé de l'UE, en attirant, en engageant et en développant des talents;							
4.3 garantir le respect systématique et efficace du cadre réglementaire de l'UE;							
4.4 promouvoir la mission et les valeurs de l'Agence.							
<b>Gouvernance</b>		<b>1,537</b>	<b>1,595</b>	<b>1,683</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
<b>Gouvernance et conformité</b>	Activités courantes	0,019	0,020	0,022	17	17	17
<b>Gestion des parties prenantes et communication</b>	Activités courantes	1,518	1,575	1,661	14	14	14
<b>Soutien institutionnel</b>		<b>79,044</b>	<b>81,018</b>	<b>84,200</b>	<b>120</b>	<b>118</b>	<b>116</b>
<b>Sécurité et continuité des activités institutionnelles</b>	Activités courantes	3,838	3,916	3,994	15	14	14
<b>Gestion des ressources humaines</b>	Activités courantes	58,541	59,772	61,058	23	23	22
<b>Gestion budgétaire et financière (y compris la comptabilité)</b>	Activités courantes	0,698	0,738	0,793	20	20	20
<b>Gestion des passation de marchés et des contrats</b>	Activités courantes	—	—	—	27	26	25

## PUBLIC

Domaine		Budget (en Mio EUR)			ETP (personnel statutaire et END)		
Activité pluriannuelle		2026	2027	2028	2026	2027	2028
<b>Services horizontaux juridiques et administratifs</b>	Activités courantes	0,417	0,451	0,485	11	11	11
<b>Services de soutien institutionnel</b> (y compris les centres de données)	Activités courantes/projets	15,550	16,141	17,870	24	24	24
<b>TOTAL</b>		<b>319,134</b>	<b>322,446</b>	<b>414,610</b>	<b>477</b>	<b>480,5</b>	<b>486,5</b>

### 1.3. Calendrier de mise en œuvre des activités clés



## 1.4. Indicateurs clés de performance<sup>28</sup>

Depuis sa création, la contribution de l'eu-LISA à la mise en œuvre d'un large éventail de politiques de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures revêt une importance capitale. Au fil des ans, l'Agence est devenue et est restée un partenaire fiable pour les institutions de l'UE et les États membres, engagé dans le processus de mise en œuvre des politiques JAI pertinentes et garant de la sécurité et de l'intégrité des technologies déployées. Ces politiques comprennent la gestion des frontières, la sécurité (services répressifs) et la migration et l'asile. L'Agence contribue également aux politiques dans le domaine de la coopération judiciaire.

L'impact de l'Agence dans ces domaines est à la fois direct et indirect, et le bon fonctionnement et l'accessibilité des systèmes placés sous la gestion opérationnelle de l'eu-LISA sont indispensables à la mise en œuvre réussie des politiques concernées. Ainsi, une liste d'indicateurs clés de performance liés aux systèmes mesure leur disponibilité, leur temps de réponse/réaction et les efforts déployés pour assurer leur fonctionnement et leur fiabilité et pour garantir la satisfaction des parties prenantes externes (États membres et autres institutions, organes et agences de l'UE).

L'Agence surveille et évalue régulièrement l'alignement de ses activités et la réalisation des objectifs, en informant également ses parties prenantes régulièrement sur les derniers développements, progrès et performances.

▲ **Tableau 3. Indicateurs clés de performance et contribution aux politiques de l'UE**

Indicateur clé de performance	Cible	Source
<b>Gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI<sup>29</sup></b>		
<b>Contribution aux politiques de l'UE:</b>		
garantir la disponibilité ininterrompue et le temps de réponse des systèmes est non seulement essentiel pour assurer la mise en œuvre des politiques de l'UE en matière de migration et d'asile, mais aussi primordial pour renforcer la sécurité intérieure et soutenir la libre circulation au sein de l'espace Schengen. De plus, la disponibilité ininterrompue (requêtes et stockage) et le temps de réponse de ces systèmes sont des facteurs clés pour garantir que les États membres disposent rapidement des informations nécessaires pour effectuer les contrôles de sécurité nécessaires aux frontières extérieures. Ces facteurs contribuent à la politique de l'UE en matière de frontières en renforçant la sécurité de l'espace Schengen tout en facilitant les flux de passagers.		
Dans le domaine de la justice <sup>30</sup> , garantir la disponibilité ininterrompue et le temps de réponse des systèmes est essentiel pour fournir des services en temps utile aux États membres dans le domaine de la coopération judiciaire et, en fin de compte, aux citoyens, et contribue grandement à l'objectif de numérisation de la justice en Europe.		
<b>Disponibilité du système (* requêtes et stockage)</b>		
<b>Disponibilité du système central du SIS*</b>	≥ 99,90 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité du système central du VIS*</b>	≥ 99,90 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité du système central du EES*</b>	≥ 99,90 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité des services web de l'EES pour les transporteurs</b>	≥ 99,90 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité des services web de l'EES pour les RPT</b>	≥ 99,90 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité du système central d'Eurodac*</b>	≥ 99,90 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité du système central de l'ECRIS-TCN*</b>	≥ 97,60 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité du système central d'e-CODEX (outil de gestion de la configuration)</b>	≥ 98 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité de la PC des ECE</b>	≥ 97,60 %	ANS et rapports mensuels sur les services

<sup>28</sup> La dernière version des indicateurs clés de performance de l'eu-LISA a été adoptée par le conseil d'administration les 19 et 20 novembre 2025.

<sup>29</sup> Les objectifs en matière de disponibilité ne sont pas définis avec précision dans les instruments juridiques propres au système. Étant donné que les systèmes d'information administrés par l'eu-LISA sont définis comme des systèmes à disponibilité élevée, l'Agence a fixé l'objectif «vert» à 99,90 % pour la plupart des systèmes.

<sup>30</sup> La mise en service de la PC des ECE aura lieu au premier trimestre 2026 (conformément à la décision du conseil d'administration de novembre 2025).

Indicateur clé de performance	Cible	Source
<b>Temps de réponse</b>		
Temps de réponse du système central du SIS	≥ 99,50 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Temps de réponse du système central du VIS	100 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Temps de réponse du système central du EES	≥ 99,55 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Délai de réponse du système central d'Eurodac	≥ 99,45 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Délai de réponse du système central de l'ECRIS-TCN	≥ 99,55 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Disponibilité de l'infrastructure de communication</b>		
<b>Contribution aux politiques de l'UE:</b> la disponibilité ininterrompue de l'infrastructure de réseau est essentielle pour garantir le bon fonctionnement des différents systèmes d'information à grande échelle relevant du mandat de l'Agence afin d'assurer la mise en œuvre des politiques connexes.		
Disponibilité du réseau étendu (WAN) (domaines SIS et VIS)	≥ 99,99 %	Rapport sur la disponibilité de TESTA-ng
<b>Soutien direct aux opérations</b>		
<b>Contribution aux politiques de l'UE:</b> garantir un niveau élevé de satisfaction des clients, fournir une assistance efficace aux utilisateurs finaux et promouvoir l'utilisation efficace des systèmes grâce à des formations spécialisées sont des éléments essentiels pour soutenir les parties prenantes de l'Agence et, en fin de compte, améliorer l'efficacité des systèmes.		
Formation à l'intention des États membres	Taux de satisfaction > 4 (sur 6)	Rapport sur les activités de formation de l'eu-LISA
Satisfaction des clients: % d'utilisateurs finaux satisfaits, voire très satisfaits, du fonctionnement global des systèmes JAI	≥ 80 %	Enquête annuelle de satisfaction des clients
Performance du service d'assistance de l'eu-LISA	≥ 75 %	Rapport de performance du service d'assistance
<b>Sécurité des systèmes</b>		
<b>Contribution et conformité aux politiques de l'UE:</b> il est essentiel de garantir la sécurité des locaux, des systèmes et des données de l'eu-LISA, car l'Agence gère et héberge de grandes quantités de données sensibles, conformément aux politiques de l'UE en matière de sécurité et de protection des données.		
% des objectifs de sécurité mis en œuvre (conformément à la législation)	100 %	Tableau de bord d'assurance sécurité
Nombre d'exercices d'urgence, de sécurité et liés à la continuité des activités effectués annuellement	2	Tableau de bord d'assurance sécurité
<b>Gouvernance et conformité</b>		
<b>Contribution et conformité aux politiques de l'UE:</b> le contrôle et la surveillance internes visent à garantir la réalisation des objectifs convenus dans le respect des règles et réglementations de l'UE. Une communication adéquate garantit la visibilité externe de l'Agence en tant que partenaire fiable, transparent et digne de confiance auprès de ses parties prenantes et du grand public (l'eu-LISA étant financée par des fonds publics).		
<b>Conformité</b>		
Performance des projets informatiques achevés par rapport au budget initial et au calendrier de référence approuvé	Écart de ± 10 % par rapport à la base de référence budgétaire ≥ 70 % pour le nombre de projets ne s'écartant pas des jalons fixés pour l'état de préparation technique	Rapports sur les projets et les programmes
% des recommandations d'audit mises en œuvre dans les délais prescrits	80 %: capitales: 100 % très importantes: 90 % importantes: 80 %	Rapport annuel d'activités de l'IAC
Nombre et ancienneté des recommandations d'audit en attente	Arriérées depuis moins de six mois: ≤ 4 Arriérées depuis six mois et un an: ≤ 2 Arriérées depuis plus d'un an: ≤ 1	Rapport annuel d'activités de l'IAC
Pourcentage des recommandations du CEPD mises en œuvre dans les délais prescrits	80 %: très élevée: 100 %	Rapport annuel d'activités de l'DPO

Indicateur clé de performance	Cible	Source
	élevé: 100 % moyennement élevée: 90 % moyennement faible: 80 % faible: 80 %	
<b>Nombre et ancienneté des recommandations en attente</b>	Arriérées depuis moins de six mois: ≤ 4 Arriérées depuis six mois et un an: ≤ 2 Arriérées depuis plus d'un an: ≤ 1	Rapport annuel d'activités de l'DPO
<b>Gestion des parties prenantes et communication</b>		
<b>Incidence de la communication externe</b>	Site web: ≥ 80 000 visiteurs et + 20 % d'abonnés au bulletin d'information Réseaux sociaux: + 200 abonnés et ≥ 250 postes par plateforme et par an	Analyse du web
<b>Incidence de la communication interne (enquête de satisfaction)</b>	Taux de participation: ≥ 51 % Taux de satisfaction > 70 % (canaux internes et activités pour le personnel)	Enquête annuelle de satisfaction

### Administration et soutien général

#### Contribution et conformité aux politiques de l'UE:

une gestion efficace des ressources humaines est essentielle pour garantir que l'Agence attire, développe et retient les talents, de manière à disposer des ressources les plus appropriées pour mettre en œuvre son mandat.

Une gestion efficace et conforme des finances et des passations de marchés est essentielle pour garantir que les ressources sont affectées de manière optimale aux activités visant à mettre en œuvre les missions de l'Agence, tout en garantissant une bonne gestion financière et la transparence.

Le déploiement d'un système de management environnemental (SME) contribue aux politiques environnementales de l'UE et au pacte vert de la Commission.

<b>Gestion des ressources humaines</b>		
<b>Ratio des ressources administratives et des ressources opérationnelles par rapport à l'ensemble des ressources humaines au sein de l'Agence (personnel et END) (%)</b>	Administratives: ≤ 20 % Opérationnelles: ≥ 70 %	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>Taux d'absentéisme annuel</b>	Nombre moyen de jours de congé de maladie: < 15 jours par personne % du personnel en congé de longue maladie: < 10 % % du personnel n'ayant pris aucun congé de maladie: > 15 %	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>Rotation annuelle du personnel (%)</b>	≤ 5 %	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>Taux d'occupation annuel (%)</b>	> 92 % (hors offres d'emploi publiées) > 94 % (y compris les offres d'emploi publiées)	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>Niveau d'engagement du personnel</b>	≥ 3,7 (sur 5)	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>Éthique: taux de présentation des déclarations d'intérêts annuelles</b>	≥ 94 %	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>% du genre sous-représenté aux postes de direction</b>	≥ 32 %	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>Gestion financière et budgétaire et passation des marchés</b>		
<b>Taux d'annulation des crédits de paiement (%)</b>	< 5 %	Entrepôt de données ABAC
<b>Taux d'exécution des crédits budgétaires (%)</b>	> 95 %	Entrepôt de données ABAC
<b>Taux d'exécution des paiements (%)</b>	> 95 %	Entrepôt de données ABAC
<b>% de paiements effectués dans les délais légaux</b>	> 90 %	Entrepôt de données ABAC
<b>Mise en œuvre en temps utile du plan de passation de marchés</b>	> 80 %	Rapport sur la passation de marchés
<b>Management environnemental</b>		
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	Réduction des émissions de tonnes d'équivalent CO2 par rapport à l'année précédente	Analyse environnementale
<b>Respect de la réglementation environnementale</b>	100 %	Rapport EMAS

## 2. Ressources humaines et financières: perspectives pour la période 2026-2028

Au cours des dernières années, le rôle de l'Agence dans la gestion des systèmes d'information JAI de l'UE s'est considérablement élargi, notamment en ce qu'elle assume aujourd'hui une responsabilité accrue dans la supervision de la modernisation et de la numérisation de l'échange d'informations transfrontières sécurisées et dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion des frontières et des migrations.

Dans les années à venir, la gestion opérationnelle de l'eu-LISA sera adaptée aux éléments suivants:

- ..... l'évolution constante du cadre réglementaire,
- ..... le grand nombre de systèmes d'information à grande échelle confiés à l'eu-LISA,
- ..... les attentes élevées des parties prenantes de l'Agence, et
- ..... la pression croissante exercée sur l'impératif de résultats en dépit de ressources limitées.

Ces dernières années, l'Agence a régulièrement évalué son allocation des ressources pour répondre aux demandes croissantes, en s'appuyant largement sur la réaffectation interne des ressources financières et humaines.

La programmation pluriannuelle pour la période 2026-2028 reflète ces défis et les efforts déployés par l'Agence pour rester fidèle à sa volonté d'accroître sa flexibilité et son efficacité opérationnelle en tirant le meilleur parti des ressources allouées pour cette période de programmation et au-delà.

### 2.1. Aperçu de la situation passée et actuelle

#### 2.1.1. Ressources humaines

Le tableau des effectifs adopté pour 2024 comprenait initialement un effectif total de 401 personnes: 228 postes d'AT, 162 postes d'AC et 11 postes d'END<sup>31</sup>. En novembre 2024, afin d'intégrer les changements découlant du pacte sur la migration et l'asile, le tableau des effectifs de l'eu-LISA a été porté à 421 postes: 239 AT, 171 AC et 11 END.

Cette augmentation en fin d'année a eu une incidence sur le taux d'occupation du tableau des effectifs, car la période disponible pour recruter du personnel supplémentaire n'était pas suffisante pour mener à bien toutes les étapes de la procédure de recrutement, notamment en ce qui concerne les délais de préavis légaux pour les employeurs actuels des candidats (voir tableau 4).

Toutefois, l'Agence a réalisé des progrès rapides en matière de recrutement au cours de l'année 2025. Afin de rationaliser les prochains processus de recrutement, l'eu-LISA a créé deux viviers de talents à grande échelle aux niveaux AD5 et AD6 afin de disposer de listes de réserve pour divers profils, principalement pour les fonctions informatiques centrales.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le sous-chapitre sur la politique de recrutement à l'**annexe V «Ressources humaines: analyse qualitative»**.

#### 2.1.2. Total des dépenses budgétaires

Le budget de l'eu-LISA est financé au moyen de différentes sources de financement. Les principales recettes proviennent de la subvention de l'UE, reçue chaque année du budget de l'UE — *section «Commission», chapitre 11 10 «Gestion des frontières — Organismes décentralisés»* — tel qu'adopté par l'autorité budgétaire, à savoir le Parlement européen et le Conseil de l'UE. D'autres contributions provenaient des pays associés de Schengen, à titre de remboursement partiel des dépenses engagées par l'Agence.

En 2024, l'eu-LISA a géré un budget de 307,39 millions d'EUR de crédits d'engagement et de 260,11 millions d'EUR de crédits de paiement reçus de la subvention de l'UE.

<sup>31</sup> Le tableau des effectifs de l'eu-LISA comprend les agents temporaires (AT) et les agents contractuels (AC), sans postes distincts pour les fonctionnaires.

Taux d'exécution du budget de l'Agence à la fin de 2024:

- 100,0 % pour les crédits d'engagement,
- 100,0 % pour les crédits de paiement, y compris le report des dépenses administratives de 2024 sur 2025.

▲ **Tableau 4. Aperçu du personnel de l'eu-LISA en 2024**

Domaine d'activité	Situation réelle en 2024 <sup>32</sup>			Autorisés pour 2024 <sup>33</sup>		
	AT	AC	END	AT	AC	END
<b>Règlement eu-LISA</b>	<b>134</b>	<b>47</b>	<b>9</b>	<b>142</b>	<b>57</b>	<b>11</b>
Personnel de référence	107	26	7	113	30	9
Version révisée du règlement eu-LISA (personnel supplémentaire)	21	21	2	23	27	2
Postes de cybersécurité accordés en 2023	6	0	0	6	0	0
<b>Règlements spécifiques au système (adoptés)</b>	<b>78</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>114</b>	<b>0</b>
EES	30	0	0	32	0	0
ETIAS	6	26	0	7	35	0
ECRIS-TCN	0	5	0	0	5	0
e-CODEX	2	3	0	2	3	0
Soutien aux transporteurs EES-ETIAS <sup>34</sup>	0	18	0	0	21	0
Interopérabilité	22	28	0	24	31	0
Refonte du SIS (retour et frontières)	0	2	0	0	4	0
VIS révisé <sup>35</sup>	5	6	0	6	6	0
PC des ECE	3	0	0	4	0	0
Numérisation des visas	1	0	0	1	0	0
Refonte d'Eurodac	5	2	0	8	7	0
Règlements sur le filtrage	0	0	0	5	2	0
Routeur central Prüm II	4	0	0	6	0	0
<b>Propositions législatives en attente d'adoption</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Routeur API-PNR	0	0	0	2	0	0
<b>Postes à court terme non autorisés</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Postes à court terme non autorisés	0	17	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>154</b>	<b>9</b>	<b>239</b>	<b>171</b>	<b>11</b>

Référence: 31 décembre 2024

<sup>32</sup> Personnel en place, à l'exclusion des offres d'emploi émises.

<sup>33</sup> Le nombre total de postes selon le tableau des effectifs pour 2024 modifié, adopté par l'autorité budgétaire en novembre 2024.

<sup>34</sup> Ces postes sont temporairement attribués à l'eu-LISA par Frontex pour une période de trois ans allant de 2025 à 2027.

<sup>35</sup> Les effectifs ont été avancés d'un an en raison de l'adoption tardive du règlement VIS révisé, comme en témoigne la planification des effectifs.

<sup>36</sup> Situation au 31 décembre 2024.

<sup>37</sup> Les effectifs indiqués sont provisoires et basés sur les fiches financières législatives annexées aux propositions législatives respectives.

## 2.2. Perspectives pour la période 2026-2028

### 2.2.1. Nouvelles tâches

Ces dernières années, l'eu-LISA a été chargée du développement et de la maintenance ultérieure de plusieurs nouveaux systèmes et solutions numériques pour le domaine JAI de l'UE (pour plus d'informations, voir section «Contexte stratégique»), ce qui a eu l'incidence suivante sur la planification des ressources humaines pour la période 2026-2028:

- **plateforme de l'UE pour les demandes de visa**<sup>38</sup> (EU VAP): l'eu-LISA s'est vu attribuer des postes supplémentaires afin de commencer le développement de la plateforme à partir de 2026 et d'assurer sa maintenance à partir de 2028. À cette fin, 6 postes d'AT et 4 postes d'AC ont été prévus pour 2026, ainsi que 1 poste d'AT et 1 poste d'AC supplémentaires en 2027, ce qui portera le nombre total de postes à 12 (7 AT et 5 AC). Ces postes resteront en place les années suivantes;
- **plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête**<sup>39</sup> (PC des ECE): des postes supplémentaires ont été accordés pour développer la plateforme à partir de 2026 et assurer sa maintenance à partir de 2028. Outre les 8 postes d'AT déjà disponibles en 2025, l'Agence recevra 2 postes d'AC en 2026, ce qui portera le nombre total de nouveaux postes à 10. Ces postes resteront en place les années suivantes;
- **refonte d'Eurodac**<sup>40</sup>: pour 2025, l'eu-LISA s'est vu accorder 35 postes, qui passeront à 38 en 2026 (15 postes d'AT et 23 postes d'AC). Une réduction progressive des effectifs débutera à partir de 2027, ce qui ramènera le nombre de postes à 36 (moins 2 postes d'AC), puis, après une nouvelle réduction, à 24 (10 AT et 14 AC). Ces postes resteront en place à l'avenir;
- **règlements sur le filtrage**<sup>41</sup>: l'eu-LISA développera et intégrera différents systèmes et éléments de l'interopérabilité, et assurera leur maintenance, aux fins du filtrage. En 2025, l'eu-LISA s'est vu accorder 19 postes (13 AT et 6 AC) pour la mise en œuvre de ce projet. Ces postes resteront en place jusqu'en 2028, année pour laquelle une légère diminution des effectifs est envisagée;
- **routeur central Prüm II pour une coopération policière renforcée**<sup>42</sup>: en 2026, l'eu-LISA comptera 10 postes d'AT (3 postes supplémentaires par rapport à 2025). En 2027, 1 poste d'AT sera supprimé, tandis que 2 postes supplémentaires d'AC seront accordés, ce qui portera les effectifs totaux à 11. Ce nombre restera inchangé à l'avenir;
- **routeur API-PNR pour le transfert des informations préalables sur les passagers (API) et des dossiers passagers (PNR)**<sup>43</sup>: les chiffres révisés figurant dans la fiche financière législative (FFL) annexée aux propositions de la Commission prévoient l'attribution de 12 postes d'AT et de 4 postes d'AC supplémentaires en 2025, de 1 AT en 2026, de 0,5 AC en 2027 et de 3 AC en 2027, soit un total de 20 postes (13 postes d'AT et 7 postes d'AC) qui seront également nécessaires les années suivantes;
- **application de voyage numérique de l'UE (DTA)**<sup>44</sup>: conformément aux propositions législatives présentées en octobre 2024, l'eu-LISA serait chargée de soutenir la Commission dans la préparation et le déploiement de l'application au niveau de l'UE. L'application serait disponible pour tous les citoyens de l'UE et de pays tiers munis d'un passeport biométrique ou d'une carte d'identité de l'UE qui voyagent à destination ou en provenance de l'espace Schengen. À cette fin, l'eu-LISA pourrait se voir allouer des ressources pour du personnel supplémentaire à partir de 2027, avec dans un premier temps 2 postes d'AT, puis une nouvelle augmentation en 2028 pour atteindre 17,5 postes (9 postes d'AT et 8,5 postes d'AC).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le tableau 5 «Estimations des effectifs pour la période 2026-2028» figurant au paragraphe **2.3.2. Programmation des ressources humaines**.

<sup>38</sup> *Règlements (UE) 2023/2667 et 2023/2685* du 22 novembre 2023 en ce qui concerne la **numérisation de la procédure de visa**.

<sup>39</sup> *Règlement (UE) 2023/969* (JO L 132 du 17.5.2023).

<sup>40</sup> *Règlement (UE) 2024/1358* (JO L 2024/1358 du 22.5.2024) (**refonte du règlement Eurodac**).

<sup>41</sup> *Règlement (UE) 2024/1356* (JO L du 22.5.2024); *règlement (UE) 2024/1352* (JO L du 22.5.2024).

<sup>42</sup> *Règlement (UE) 2024/982* (JO L 2024/982 du 5.4.2024).

<sup>43</sup> *Règlement (UE) 2025/12* (JO L 2025/12 du 8.1.2025) et *règlement (UE) 2025/13* (JO L 2025/13 du 8.1.2025).

<sup>44</sup> *Proposition de règlement* portant création d'une application pour la transmission électronique des données de voyage (**application de voyage numérique de l'UE**) en ce qui concerne l'utilisation d'authentifiants de voyage numériques [COM(2024) 670 final]; et *proposition de règlement du Conseil* relatif à la délivrance d'**authentifiants de voyage numériques basés sur la carte d'identité et aux normes techniques s'y rapportant** [COM(2024)671 final].

## 2.2.2. Développement des tâches existantes

À la suite de l'adoption de nouveaux règlements et de l'allocation de ressources humaines supplémentaires, l'eu-LISA a adapté sa structure organisationnelle afin de tenir compte de sa croissance et de permettre une exécution efficace des tâches. De plus, l'Agence a entrepris de modifier ses modes de travail, notamment en internalisant les capacités nécessaires pour permettre une gestion plus efficace des contrats et des projets. L'Agence a affecté certaines ressources humaines disponibles à des domaines qui avaient été définis par le passé comme souffrant d'un manque d'effectifs (tels que la diversité et l'inclusion, l'organisation verte et durable, les services juridiques, la comptabilité, l'audit interne, les systèmes informatiques institutionnels, les ressources humaines et la gestion financière ou la passation de marchés) afin de couvrir le volume croissant de tâches horizontales qui accompagnaient la croissance de l'Agence et ses nouvelles tâches.

Afin d'assurer un service ininterrompu et continu, l'Agence pourrait toutefois ne redéployer qu'un nombre limité de postes existants affectés à des tâches (de développement) liées à des projets vers d'autres tâches. En conclusion, dans les domaines définis comme nécessitant des améliorations supplémentaires, l'approche dite «de mise en commun» sera appliquée en recherchant des candidats pour les postes supplémentaires auprès du personnel disponible dans d'autres domaines afin d'atteindre les objectifs de l'Agence.

## 2.3. Programmation des ressources pour la période 2026-2028

### 2.3.1. Programmation des ressources financières

Les ressources financières pour la période 2026-2027 s'inscrivent dans la planification pluriannuelle de l'eu-LISA et ont été inscrites dans les prévisions pour le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

L'**annexe II** fournit un aperçu détaillé des dépenses opérationnelles de l'eu-LISA par portefeuille, comme prévu dans la programmation pluriannuelle et annuelle, ainsi que les justifications budgétaires, tandis que l'**annexe III** ventile le budget en fonction de la structure budgétaire de l'eu-LISA, qui regroupe les dépenses opérationnelles pour chaque système par chapitre budgétaire.

Pour la période 2026-2028, l'exercice de planification de l'eu-LISA a utilisé la planification du CFP comme base de référence pour les estimations financières:

- ..... **nouveaux systèmes confiés à l'eu-LISA:** l'adoption du droit dérivé a fourni des détails critiques qui n'étaient pas connus lors de la préparation des fiches financières législatives respectives, ce qui a entraîné une augmentation significative de la portée et de la complexité des nouveaux systèmes, y compris leur intégration dans l'architecture d'interopérabilité;
- ..... **complexité accrue des systèmes:** les coûts de maintenance de l'infrastructure et des logiciels de soutien dépassent les estimations initiales. L'empreinte de l'infrastructure des nouveaux systèmes a été plus importante que prévu initialement, de même que les résultats des procédures d'appel d'offres, dans lesquelles les coûts de maintenance des systèmes ont été calculés sur la base de leur architecture existante. En outre, l'utilisation de la plateforme commune partagée de l'Agence a dépassé les plans initiaux en raison des demandes accrues provenant des systèmes nouveaux et existants, ce qui a eu une incidence considérable sur les coûts de maintenance.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée de l'Agence, à savoir que les factures courantes et les prix ont été extrapolés à partir des contrats existants et du maintien en état de fonctionnement. Par conséquent, l'eu-LISA devra affiner et ajuster ces estimations en fonction des offres effectivement reçues<sup>45</sup>.

<sup>45</sup> L'Agence a récemment lancé un appel d'offres pour le cadre d'opérations transversal (TOF) qui vise à couvrir la maintenance de tous les systèmes.

### 2.3.2. Programmation des ressources humaines

Les estimations des ressources humaines pour la période 2026-2028 sont fondées sur les règlements adoptés et les fiches financières législatives (FFL)<sup>46</sup> pour le développement de nouveaux systèmes ou de solutions numériques (voir ci-dessous).

Bien que l'eu-LISA ait déjà consolidé les ressources humaines disponibles et redéfini les priorités en la matière pour les années à venir à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité et de l'adoption de nouveaux modes de travail plus agiles, l'Agence a recensé plusieurs postes indispensables à l'exécution de tâches critiques qui ne peuvent ou ne doivent pas être externalisées en raison de leur nature, à savoir les tâches liées à la mission première de l'eu-LISA qui doivent être accomplies par du personnel statutaire.

Afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des prestataires de services externes, l'Agence a recentré ses priorités afin de renforcer ses capacités et compétences internes. Cette tendance se poursuivra en 2026 et au-delà avec la mise en œuvre de la stratégie de recherche de candidats. L'Agence s'attachera à pourvoir les postes vacants avec les capacités nécessaires et à augmenter le taux d'occupation.

---

<sup>46</sup> Les *fiches financières législatives*(FFL) fournissent une estimation de l'incidence budgétaire (y compris les dépenses administratives, de gestion et d'appui) des opérations proposées par la Commission, par exemple dans des propositions législatives.

▲ **Tableau 5. Estimations des effectifs pour 2026-2028.**

	2026				2027				2028			
	AT	AC	END	Total	AT	AC	END	Total	AT	AC	END	Total
<b>Règlement eu-LISA</b>	<b>142</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>210</b>	<b>142</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>210</b>	<b>142</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>210</b>
Personnel de référence	113	30	9	152	113	30	9	152	113	30	9	152
Version révisée du règlement eu-LISA (personnel supplémentaire)	23	27	2	52	23	27	2	52	23	27	2	52
Postes de cybersécurité (accordés en 2023)	6	0	0	6	6	0	0	6	6	0	0	6
<b>Règlements spécifiques au système (adoptés)</b>	<b>131</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>271</b>	<b>130</b>	<b>138.5</b>	<b>0</b>	<b>268.5</b>	<b>125</b>	<b>134</b>	<b>0</b>	<b>259</b>
EES	32	0	0	32	32	0	0	32	32	0	0	32
ETIAS	7	35	0	42	7	35	0	42	7	35	0	42
ECRIS-TCN	0	5	0	5	0	5	0	5	0	5	0	5
e-CODEX	2	3	0	5	2	3	0	5	2	3	0	5
Soutien aux transporteurs EES-ETIAS <sup>47</sup>	0	21	0	21	0	21	0	21	0	21 <sup>48</sup>	0	21
Interopérabilité	22	30	0	52	22	30	0	52	22	30	0	52
Refonte du SIS (retour et frontières)	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0	4
VIS révisé <sup>49</sup>	2	0	0	2	2	0	0	2	2	0	0	2
PC des ECE	8	2	0	10	8	2	0	10	8	2	0	10
Numérisation des visas (e-VISA)	6	4	0	10	7	5	0	12	7	5	0	12
Refonte d'Eurodac	15	23	0	38	15	21	0	36	10	14	0	24
Règlement sur le filtrage	13	6	0	19	13	6	0	19	13	6	0	19
Routeur central Prüm II	10	0	0	10	9	2	0	11	9	2	0	11
Routeur API-PNR <sup>50</sup>	13	4	0	17	13	4.5	0	17.5	13	7	0	20
<b>Propositions législatives en attente d'adoption<sup>51</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>8.5</b>	<b>0</b>	<b>17.5</b>
DTA	0	0	0	0	2	0	0	2	9	8.5	0	17.5
<b>Total conformément au tableau des effectifs</b>	<b>272</b>	<b>194</b>	<b>11</b>	<b>477</b>	<b>274</b>	<b>195.5</b>	<b>11</b>	<b>480.5</b>	<b>276</b>	<b>199.5</b>	<b>11</b>	<b>486.5</b>

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à l'**annexe II** et à l'**annexe V**.

<sup>47</sup> Ces postes sont temporairement attribués à l'eu-LISA par Frontex pour une période de trois ans allant de 2025 à 2027.

<sup>48</sup> À partir de 2028, un nouvel accord ou l'inclusion de ces postes dans le budget de l'eu-LISA sera nécessaire.

<sup>49</sup> Les effectifs, qui ont été avancés d'un an en raison de l'adoption tardive du règlement VIS révisé, ont été alignés sur la proposition initiale de la Commission, comme en témoigne l'adaptation de la planification des effectifs pour 2026.

<sup>50</sup> *Règlement (UE) 2025/12* (JO L 2025/12 du 8.1.2025) et *règlement (UE) 2025/13* (JO L 2025/13 du 8.1.2025).

<sup>51</sup> Les effectifs indiqués sont provisoires et basés sur les fiches financières législatives annexées aux propositions législatives respectives.

## 2.4. Stratégie visant à réaliser des gains d'efficacité

L'objectif de l'eu-LISA est de se transformer en une organisation agile et efficace qui offre d'excellentes performances.

Afin d'améliorer sa gouvernance globale, la planification des ressources et la gestion budgétaire, l'Agence étudie les moyens de renforcer davantage l'optimisation, de réaliser des gains d'efficacité plus importants et d'améliorer l'utilisation de ses ressources.

À l'heure actuelle, l'Agence ne quantifie pas systématiquement les gains d'efficacité réalisés, mais elle a l'intention de mettre en place, d'ici la mi-2026, un registre permettant le suivi des activités qui conduisent à des gains d'efficacité, y compris une estimation des gains réalisés (du point de vue de la consommation des ressources, mais aussi de la qualité et de la valeur des résultats).

Des gains d'efficacité ont déjà été réalisés dans plusieurs domaines:

- ..... l'**utilisation des capacités de visioconférence** pour les réunions (internes et avec des parties prenantes externes) a déjà permis de réaliser des économies budgétaires;
- ..... des gains d'efficacité ont été obtenus grâce à la **mise en commun des marchés publics** avec la Commission européenne ou d'autres agences de l'UE, à la publication d'avis de vacance et à l'échange des listes de réserve établies pour les candidats retenus provenant d'autres agences. Dans la mesure du possible, l'eu-LISA continuera de rechercher de nouvelles synergies en interne et avec d'autres agences de l'UE, par exemple en recourant à des procédures interinstitutionnelles de passation de marchés pour les services horizontaux et les fournitures. En mettant en commun les ressources et un pouvoir d'achat plus important, ces procédures interinstitutionnelles de passation de marchés ont déjà contribué à réaliser de meilleures économies d'échelle. À l'avenir, l'eu-LISA envisage de renforcer encore la coopération au sein du réseau des agences européennes (EUAN). Depuis 2020 et la pandémie de COVID-19, l'eu-LISA a réorienté la prestation des activités de formation dans les États membres, passant du présentiel à une offre en ligne. En 2024, **80 % des activités de formation ont été dispensées en ligne** (contre 52 % en 2019), et 94 % des participants y ont participé en ligne. Le nombre total de participants à la formation a également augmenté, passant de 623 en 2019 à plus de 4 100 en 2024. La plupart des supports de formation en ligne sont réutilisables, ce qui réduit les coûts pour l'eu-LISA et la charge de travail de l'équipe de formation, tout en offrant aux États membres des possibilités d'économies (grâce à la réduction des coûts et du temps de trajet associés). Cette tendance devrait se poursuivre.

La mise en œuvre du plan d'action stratégique de l'eu-LISA en faveur de nouveaux modes de travail mène également progressivement à des gains d'efficacité:

- ..... la **nouvelle stratégie de recherche de candidats** (adoptée en novembre 2025 par le conseil d'administration) est un élément important pour guider la planification des ressources humaines de manière plus transparente et définir les besoins en ressources qui ne peuvent être externalisées. La nouvelle stratégie de recherche de candidats recense 10 capacités dans l'ensemble de l'Agence en indiquant la recherche de candidats la plus efficace (interne, partenariale et externe) pour chacune d'entre elles. La stratégie de recherche de candidats vise à soutenir l'internalisation de fonctions critiques, telles que la gestion de l'architecture ou des exigences. Cette internalisation renforcera le contrôle de l'Agence sur les activités critiques, conduira à des pratiques plus efficaces et contribuera à retenir les compétences essentielles. Pour ses opérations, l'eu-LISA a investi des efforts importants dans la mise en œuvre de **modes de travail agiles à l'échelle**, dans l'amélioration de la collaboration au moyen d'équipes transversales temporaires pour mener à bien de nouveaux projets de développement informatique, et dans l'étude des moyens de moderniser son modèle opérationnel pour être moins dépendante des contractants externes. La mise en commun des ressources humaines internes, en vue d'assurer une plus grande flexibilité entre les projets, est également en cours d'évaluation. Le concept d'usine logicielle, selon lequel l'Agence internalise certaines fonctions critiques (gestion des exigences, partie du développement) à l'aide de méthodes agiles, est actuellement testé aux fins du développement du nouvel Eurodac et a déjà démontré des avantages évidents, en réduisant le temps de développement et le délai de mise sur le marché, en suscitant rapidement les retours d'information des États membres et en augmentant la satisfaction des parties prenantes de l'Agence;

- ..... afin de réduire la pression sur les coûts d'infrastructure, l'Agence a évalué en 2024 plusieurs **solutions de technologie en nuage et méthodes** visant à soutenir ses opérations. En 2025, le conseil d'administration a adopté une **stratégie en matière d'informatique en nuage** qui prévoit des économies grâce à l'utilisation de services en nuage pour les phases de développement et de préproduction, dans le respect des contraintes réglementaires. L'Agence a déjà commencé à mettre en œuvre certains éléments de cette stratégie en 2025. L'utilisation de l'informatique en nuage pour les activités de développement permettra de réduire certains des délais et des coûts liés à l'acquisition de matériel et, globalement, de réduire le délai de mise sur le marché pour le développement de nouvelles applications;
- ..... afin d'améliorer l'efficacité de la **planification interne et de l'allocation des ressources** en vue d'un meilleur rapport coût-efficacité, l'eu-LISA a introduit en 2023 un **outil informatique** (Anaplan) afin de rationaliser les efforts de planification au sein de l'Agence, en utilisant un ensemble commun de données comme point de vérité unique, ce qui entraîne des gains d'efficacité. Anaplan est utilisé pour soutenir la préparation du programme de travail annuel, y compris l'allocation du budget et des ressources humaines. Il est envisagé d'étendre l'outil afin de soutenir le suivi de la mise en œuvre du programme de travail annuel;
- ..... l'Agence a développé et documenté un **ensemble de 69 processus** couvrant à la fois ses activités opérationnelles et institutionnelles afin de soutenir le personnel dans ses tâches et de faciliter les interactions entre les équipes. Tous les processus sont mesurés à l'aide d'ICP afin de garantir leur pertinence et sont régulièrement examinés et mis à jour en vue de renforcer l'optimisation et les synergies. La simplification de certains processus est également prévue. Au cours de la période 2025-2026, un examen systématique de tous les processus sera effectué dans le but d'améliorer l'efficacité au sein de l'eu-LISA et d'intégrer des pratiques agiles dans les processus existants. L'Agence évalue également des outils numériques destinés à soutenir la gestion des processus internes, à faciliter l'accès et à renforcer la conformité;
- ..... en 2024, l'Agence a procédé à une cartographie interne des cas d'utilisation dans lesquels l'**intelligence artificielle générative** pourrait améliorer l'**efficacité des processus internes**. En 2025, un projet pilote a été mené en vue d'établir les exigences relatives à deux cas d'utilisation de l'IA générative: 1/ soutien à la gestion des passations de marchés et des contrats, 2/ récupération d'informations par l'intermédiaire de dialogueurs dans différents domaines de l'Agence. Ces deux cas d'utilisation seront mis en œuvre en 2026, ce qui permettra d'étendre le renforcement des capacités internes et la réutilisation des technologies à d'autres cas d'utilisation, dans le but d'améliorer l'efficacité interne de l'Agence. Les outils d'IA gratuits de la Commission européenne sont déjà largement utilisés pour faciliter, par exemple, les traductions, les résumés et la conversion de la parole en texte pour les procès-verbaux des organes directeurs. En 2025, l'Agence a également commencé à tester MS Co-pilot pour la synthèse automatique des réunions;
- ..... l'**utilisation de l'IA pour soutenir les activités opérationnelles** est déjà une réalité pour le service partagé d'établissement de correspondances biométriques, où l'IA permet d'améliorer la précision et la rapidité des correspondances biométriques, ce qui profite directement aux utilisateurs finaux du service dans les États membres. L'Agence prépare également des dialogueurs pour le système ETIAS et la plateforme de demande de visa à venir, destinés directement aux voyageurs, en utilisant les capacités de l'IA générative. Les dialogueurs déchargeront les bureaux consulaires des pays de l'UE disséminés dans le monde entier d'une grande partie des questions répétitives qu'ils doivent traiter quotidiennement, libérant ainsi des heures de travail qui pourront être consacrées à des tâches plus complexes et à plus forte valeur ajoutée. Enfin, un projet pilote visant à utiliser l'IA pour faciliter l'examen du code lors du développement de systèmes a déjà été lancé en 2025;
- ..... les réflexions dans ce domaine commencent également à favoriser l'optimisation et une meilleure coordination des **activités de gestion des données** au sein de l'Agence, à un moment où les nouveaux systèmes en service nécessitent de gérer un volume beaucoup plus important de données et un nombre croissant de demandes de statistiques et de rapports. Des outils d'analyse des données utilisant l'IA sont envisagés.

Les gains d'efficacité sont également le résultat de l'utilisation d'**outils informatiques** rationalisés qui facilitent le travail quotidien du personnel. L'eu-LISA utilise ou prévoit d'acquérir des **outils visant à optimiser son travail**, tels que:

- ..... Service Now pour remplacer l'outil ITSM actuel, qui permettra d'améliorer le service à la clientèle, de réduire les coûts et d'accroître l'agilité pour s'adapter à l'évolution des besoins opérationnels grâce à l'automatisation des processus et à la rationalisation des flux de travail;
- ..... un système de gestion des événements (EMS) qui améliorera l'observabilité de tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA (au niveau de l'application et de l'infrastructure), en automatisant les processus de gestion des incidents et des problèmes, ce qui permettra de réduire au minimum le temps nécessaire à la reprise;
- ..... un nouveau manuel d'utilisation électronique (eOPM) qui constituera une évolution de l'eOPM actuel du SIS et sera déployé pour tous les systèmes JAI afin de renforcer le soutien au service d'assistance et d'en accroître l'efficacité pour aider les États membres en cas d'incident;
- ..... RE-USE, un outil permettant de gérer et de hiérarchiser les besoins des utilisateurs; CENTRICS, un outil développé par la Commission européenne qui sera testé en 2025 afin de soutenir les activités de contrôle interne.

## 2.5. Priorités négatives ou réduction du nombre de tâches existantes

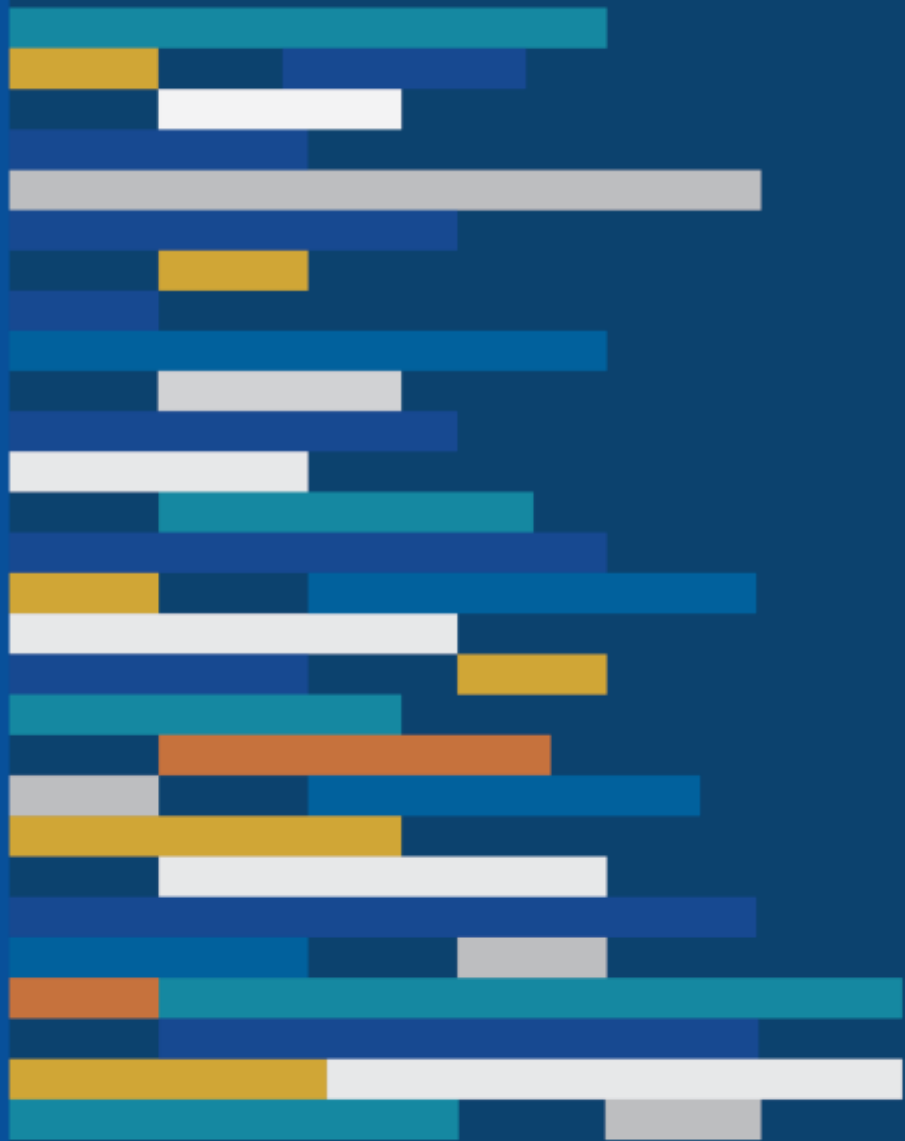
Les travaux de l'Agence dépendent fortement du cadre législatif actuel et du calendrier fixé par le législateur pour le fonctionnement et l'évolution des systèmes administrés et développés par l'Agence. Les priorités négatives ou la réduction du nombre de tâches existantes découlent de la finalisation du développement de nouveaux systèmes et des éléments de l'interopérabilité. Les ressources peuvent ainsi être réaffectées là où elles sont nécessaires, conformément aux fiches financières législatives. Par exemple, après la mise en service de l'EES, certains des profils internes existants seront réaffectés à d'autres systèmes en cours de développement.

En outre, l'eu-LISA prévoit un meilleur retour sur investissement en recourant à des modes de travail agiles, en mettant en commun les ressources, en s'appuyant sur des équipes transversales, en utilisant l'IA générative et des outils informatiques améliorés et en organisant davantage de réunions et de formations en ligne.

Compte tenu de ses ressources limitées, l'Agence évaluera au cas par cas la priorité à accorder à certaines activités de moindre valeur, reportera les activités non essentielles ou cherchera des moyens d'optimiser l'exécution des tâches ou des projets plus importants, par exemple en utilisant l'automatisation ou l'IA pour les tâches répétitives ou en limitant le nombre de représentants participant à des réunions externes. Avec la nouvelle initiative de gestion des demandes, l'Agence a déjà commencé à analyser de manière plus critique la faisabilité des nouvelles demandes en tenant compte des ressources disponibles. Cette analyse est désormais facilitée par la consultation systématique menée par la Commission en vue de fournir une estimation des ressources nécessaires lors de l'évaluation technique et financière des nouvelles initiatives.

# 3

## PROGRAMMATION ANNUELLE



# Synthèse

**Le programme de travail annuel expose les principales priorités de l'eu-LISA pour 2026 et donne un aperçu des activités que l'Agence entend mener pour atteindre ses objectifs stratégiques globaux.**

En 2026, l'Agence portera son attention et ses efforts sur la mise en œuvre du **programme ambitieux de transformation numérique présenté dans la feuille de route pour l'interopérabilité actualisée**, à savoir la fourniture des prochains nouveaux systèmes et la finalisation de leur intégration dans l'architecture d'interopérabilité, ainsi que la finalisation de la mise à niveau complète du nouvel Eurodac au plus tard le 12 juin 2026. Au cours des prochaines années, la mise en service rapide et réussie des nouveaux systèmes et leur interopérabilité resteront une priorité absolue pour l'eu-LISA. Parallèlement, l'Agence continuera d'assurer la gestion opérationnelle harmonieuse de tous les systèmes relevant de sa compétence — SIS, VIS, Eurodac, EES et e-CODEX — en maintenant un niveau élevé de disponibilité et de réactivité, tout en respectant les normes les plus strictes en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

Le programme de travail annuel pour 2026 reflète les efforts soutenus de l'eu-LISA pour maintenir et améliorer son efficacité opérationnelle et son agilité pour faire face à ces défis. L'Agence continuera d'œuvrer pour devenir une agence de l'UE efficace, gérée au plus juste et intelligemment interconnectée afin d'atteindre les résultats escomptés avec des ressources limitées, tout en répondant aux attentes élevées de nos parties prenantes.

En 2026, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action stratégique, adopté en 2024, afin d'améliorer sa gestion opérationnelle. Ces différentes actions s'inscrivent dans les cinq priorités présentées ci-dessous.

## Priorités de l'UE-LISA pour 2026

### ▾ **Priorité n° 1: garantir l'efficacité du fonctionnement et de la mise en œuvre des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA**

La principale priorité de l'Agence est d'assurer le **fonctionnement stable et ininterrompu** des systèmes d'information JAI de l'UE relevant de sa compétence et de fournir les **prises à niveau et évolutions nécessaires** pour garantir l'amélioration continue des systèmes d'information JAI de l'UE qu'elle administre: **SIS, VIS, Eurodac, e-CODEX, EES** et **ECRIS RI**. Afin de garantir leur disponibilité continue, l'eu-LISA assure la maintenance de tous ces systèmes et de leurs infrastructures de communication respectives, ainsi qu'un soutien proactif et de qualité aux utilisateurs finaux dans la communauté JAI de l'UE, c'est-à-dire les autorités nationales et les agences de l'UE. De plus, l'Agence s'attachera à améliorer la performance globale des services pour ces systèmes, en améliorant et en garantissant le niveau adapté de sécurité, de résilience et de disponibilité de chaque système.

L'Agence poursuivra la **mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité**, en déployant en 2026: la PC des ECE, l'ECRIS-TCN et l'ETIAS. L'Agence déploiera également progressivement des **éléments d'interopérabilité** (ESP, CIR et MID) et le répertoire central des rapports et statistiques (CRRS), en veillant à leur intégration avec les systèmes existants (SIS, VIS et Eurodac, y compris le VIS révisé) afin de fournir une architecture d'interopérabilité globale pour le domaine JAI. Le système central de résolution des liens jaunes (CSLR) est également à l'étude. À la suite de l'adoption du **pacte de l'UE sur la migration et l'asile** en mai 2024, l'Agence se concentrera également sur l'élaboration et la **mise en œuvre en temps utile de la refonte du règlement Eurodac** (en même temps que des règlements sur le filtrage) **au plus tard en juin 2026**, afin de faciliter une meilleure gestion des procédures d'asile de l'UE et la gestion des migrations irrégulières.

En outre, l'eu-LISA continuera de soutenir la numérisation des outils et plateformes informatiques. Dans le contexte de la numérisation de la procédure de visa Schengen, l'Agence commencera à développer le VIS révisé et la **plateforme de l'UE pour les demandes de visa** (EU VAP) en 2026, afin de faciliter davantage les procédures de délivrance des visas et d'ouvrir la voie à des déplacements internationaux fluides vers l'Europe. Dans le domaine de la sécurité intérieure, l'eu-LISA développe actuellement le **routeur central Prüm II** afin de faciliter l'échange d'informations et de renforcer la coopération policière. Afin d'améliorer encore l'identification des voyageurs et de rationaliser la gestion des frontières, l'Agence développera également le **routeur API-PNR qui permettra de transférer les informations préalables sur les passagers** et les **dossiers passagers** des transporteurs aériens vers les États membres.

Comptant parmi les principaux contributeurs et parties prenantes dans le domaine JAI de l'UE, l'eu-LISA reste pleinement déterminée à soutenir les États membres dans leur mise en œuvre des nouveaux systèmes et de l'interopérabilité. À cette fin, l'Agence continuera de renforcer la collaboration avec les États membres au cours de leurs processus d'essais opérationnels et de proposer des formations sur mesure sur le fonctionnement technique des systèmes JAI à leurs utilisateurs finaux.

## ➤ **Priorité n° 2: améliorer les performances de l'Agence en matière de conformité**

L'Agence continue d'améliorer et de renforcer son **système de contrôle interne**, tout en mettant en œuvre le plan d'action relatif au **cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques** (CAF), comme convenu en 2022. Les contrôles internes, y compris la stratégie de contrôle interne de l'eu-LISA, se concentreront sur les domaines présentant les principales faiblesses, en particulier sur l'amélioration des processus et des activités de gestion des contrats.

L'Agence continuera d'appliquer les **normes les plus élevées en matière de sécurité de l'information et de protection des données** afin de garantir que le traitement des données à caractère personnel reste loyal et licite, dans le plein respect des principes et du droit de l'UE en matière de protection des données. L'établissement de rapports sur la protection des données et l'étroite coopération avec le contrôleur européen de la protection des données (CEPD) restent un élément clé de la responsabilité de l'Agence, tandis que la collaboration avec d'autres agences de l'UE promeut les bonnes pratiques.

## ➤ **Priorité n° 3: favoriser la participation active du personnel en faisant de l'Agence un lieu de travail agréable et apte à attirer et à retenir de nouveaux talents**

L'Agence s'efforcera d'améliorer son **taux d'occupation**, notamment en accélérant les procédures de recrutement, en utilisant les réseaux sociaux pour soutenir le recrutement et en exploitant au maximum les listes de réserve internes existantes et les listes de réserve partagées avec d'autres agences. L'eu-LISA s'engage à maximiser ses efforts en menant une procédure de sélection conjointe pour le réseau «Justice et affaires intérieures» afin d'améliorer la productivité des procédures de recrutement. L'Agence poursuivra également ses efforts pour garantir que les bonnes personnes occupent les postes appropriés en attirant, en développant et en retenant des professionnels qualifiés qui partagent les valeurs de l'eu-LISA et qui sont fortement motivés et déterminés à réaliser sa mission et ses objectifs. L'Agence continuera de renforcer sa position **d'employeur de choix dans le domaine des technologies de l'information** et d'attirer un vivier diversifié de candidats, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

## ➤ **Priorité n° 4: être prêt pour l'avenir, en renforçant les technologies et l'innovation**

Sur la base des conclusions de l'évaluation externe indépendante régulière d'eu-LISA, réalisée conformément à l'article 39 de son règlement fondateur, l'Agence mettra en œuvre un **plan d'action** qui devra être approuvé par le conseil d'administration.

Afin de garantir la résilience et la disponibilité des systèmes JAI de l'UE, l'Agence poursuivra le **programme de renforcement des capacités** en optimisant les ressources des centres de données et en améliorant les capacités électriques et frigorifiques du centre de données de Strasbourg afin de répondre aux besoins opérationnels croissants découlant de l'augmentation du nombre de nouveaux systèmes et du volume des données. L'Agence vise à réduire son empreinte environnementale et à améliorer sa performance énergétique, en mettant en œuvre un plan d'amélioration fondé sur les principes du **système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE** et le **plan d'action relatif au pacte vert pour l'Europe** de la Commission.

En outre, l'Agence poursuivra la migration de ses infrastructures et applications informatiques institutionnelles vers le nuage hébergé par la direction générale des services numériques (DIGIT) pour réduire les coûts, améliorer l'efficacité des processus d'information et offrir un environnement dynamique, à la demande, afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs, notamment en mettant en œuvre sa stratégie en matière d'informatique en nuage pour soutenir les systèmes opérationnels centraux et répondre à des défis spécifiques.

L'Agence développera davantage les **nouveaux modes de travail** testés avec succès lors de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité 2025-2026 en adaptant ses méthodes de travail à des pratiques plus agiles et à une organisation plus transversale des rôles, et en travaillant de manière plus intégrée avec les contractants et les prestataires de services.

L'Agence continuera de renforcer ses capacités de recherche et d'innovation en mettant l'accent sur le suivi de la recherche et des innovations pertinentes qui pourraient être mises en œuvre par l'eu-LISA, ainsi qu'en fournissant un soutien spécialisé au programme européen de recherche et aux États membres, conformément à la stratégie de recherche approuvée. L'Agence maintiendra également son soutien proactif au pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure.

Afin de mieux gérer les cyberattaques et les incidents de plus en plus fréquents, l'Agence se concentrera sur le renforcement de ses **capacités de cyber-résilience et de cyber-réaction**. L'Agence continuera également d'améliorer ses capacités et son **portefeuille en matière de biométrie** afin d'accroître la qualité globale des solutions biométriques utilisées dans les systèmes d'information JAI.

L'Agence s'efforcera d'améliorer davantage son efficacité, en utilisant des outils et des technologies qui soutiennent ses processus opérationnels et institutionnels, notamment l'automatisation des processus et des services (y compris la mise en œuvre de l'apprentissage automatique et de l'IA) dans les domaines pertinents, en particulier le service d'assistance, l'infrastructure et la cybersécurité.

➤ **Priorité n° 5: consolider la gouvernance et les relations de l'Agence avec ses principales parties prenantes**

Renforcer les partenariats et alliances institutionnels avec les institutions et agences de l'UE ainsi que les États membres, les pays d'accueil, les universités et l'industrie restera une priorité absolue. L'Agence continuera de travailler en étroite collaboration avec ses parties prenantes, en particulier les États membres, la Commission, les agences partenaires et le Parlement européen. Elle renforcera également les partenariats avec les pays hôtes et les villes d'accueil (Tallinn, en Estonie, et Strasbourg, en France) afin d'assurer une plus grande visibilité de l'UE au niveau local et une meilleure sensibilisation au rôle de l'eu-LISA. Les partenariats avec l'industrie et le monde universitaire seront également renforcés.

L'Agence améliorera son cycle de vie de gestion des exigences pour les systèmes existants et nouveaux. En ce qui concerne le développement de nouveaux systèmes, l'eu-LISA développera de manière proactive des produits minimums viables (PMV<sup>52</sup>) et des maquettes afin de mieux recueillir les réactions des utilisateurs et d'acquiescer les contributions nécessaires pour le produit final.

---

<sup>52</sup> Le PMV, ou produit minimum viable, est une version d'un produit dotée des fonctionnalités suffisantes pour être utilisé par les premiers clients, qui peuvent ensuite fournir un retour d'information pour le développement futur du produit.

## 3. Programme de travail annuel 2026

Le programme de travail ci-après expose les principales priorités de l'eu-LISA pour 2026 et donne un aperçu des activités que l'Agence entend mener pour atteindre ses objectifs stratégiques fixés dans le présent document de programmation au titre de chaque priorité. Les estimations budgétaires et les ressources humaines nécessaires sont présentées à l'annexe II.

### 3.1. Coopération en matière de sécurité intérieure et des services répressifs

#### 3.1.1. Système d'information Schengen (SIS)

Le SIS est le système d'information le plus vaste et le plus largement utilisé pour la sécurité intérieure et la gestion des frontières en Europe. Il facilite l'échange d'informations sur les personnes ou les objets recherchés ou disparus, ainsi que les instructions destinées aux autorités nationales compétentes. Le SIS est également doté d'une fonctionnalité de recherche biométrique qui permet d'identifier les personnes sur la base de leurs empreintes digitales. En tant que tel, le SIS constitue l'une des pierres angulaires de l'architecture de Schengen, qui permet une gestion intelligente et efficace des frontières extérieures de l'UE et contribue à la sécurité intérieure.

#### Principaux objectifs:

- ..... le **fonctionnement efficace et continu** du système central du SIS (y compris la fonctionnalité de recherche biométrique AFIS jusqu'à la mise en service du BMS partagé pour le SIS), en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels, et le soutien aux États membres dans leur gestion des systèmes SIS nationaux;
- ..... la **disponibilité ininterrompue** et continuité du système pour les utilisateurs finaux, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- ..... l'établissement d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la reconnaissance faciale du SIS;
- ..... la fourniture des **mises à niveau et évolutions** nécessaires pour garantir l'amélioration continue du système.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Disponibilité du système central du SIS	≥ 99,99 %	99,78 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Temps de réponse du système central du SIS	≥ 99,50 %	100 %	ANS et rapports mensuels sur les services

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance/maintenance adaptative du SIS</b> Activités courantes	Fourniture de services efficaces, rentables et continus aux utilisateurs finaux, et conformité des performances du système avec les exigences légales applicables.	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le contrôle régulier de la cohérence des données.  Un système pleinement opérationnel et performant qui garantit une disponibilité élevée continue et une prestation de services efficace aux utilisateurs finaux dans tous les États membres.
<b>Infrastructure du SIS</b> Activités courantes	Fourniture de services pleinement opérationnels, efficaces, rentables et continus aux utilisateurs finaux, et conformité des performances du système avec les exigences légales applicables.	Maintenance de l'infrastructure du système, y compris les mises à niveau, les équipements et les technologies, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.

#### Mise à niveau et évolution

<b>Évolution des produits du SIS</b>	Conformité du système et amélioration de ses fonctionnalités, de ses performances et de son efficacité pour, en fin de compte, accroître la valeur commerciale et soutenir les objectifs des parties prenantes.	Mise à jour des fonctionnalités ou des fonctions, en intégrant les dernières avancées technologiques et les bonnes pratiques, afin d'améliorer les performances globales du système et l'expérience utilisateur. <b>Jalon 2026:</b> ■ transmission des signalements informatifs du SIS sur les ressortissants de pays tiers; ■ connexions d'interopérabilité avec le SIS, ainsi qu'avec l'ETIAS, l'EES et le VIS révisé.
<b>Interopérabilité</b>		
<b>Connexion du SIS avec les éléments de l'interopérabilité</b> Livraison du projet: EiO en 2027 (y compris la RDS).	Amélioration des performances et de la prestation de services grâce à l'interopérabilité des systèmes pour fournir des services rationalisés aux utilisateurs finaux.	Finalisation des connexions d'interopérabilité avec l'ESP, le BMS partagé, le MID et le CRRS, y compris la migration des données biométriques de l'AFIS vers le BMS partagé, et lancement du processus MID et des liens. <b>Jalon:</b> finalisation de la conception et début du développement.
<b>Connexion du SIS avec l'ETIAS</b> Livraison du projet: EiO en 2026; RDS en 2027	Rationalisation accrue des services, y compris les recherches automatisées pour l'évaluation des demandes.	Établissement de l'interopérabilité de système à système en mettant en place une solution de bus de service d'entreprise entre le SIS et l'ETIAS pour l'échange de données. <b>Jalon:</b> mise en service.
<b>Connexion du SIS avec le VIS révisé</b> EiO en 2027 (RDS en 2028).	Amélioration de l'efficacité du processus d'approbation des visas en permettant des recherches interopérables sur les réponses positives possibles dans le SIS.	Finalisation de l'interopérabilité de système à système entre le SIS central et le VIS révisé. <b>Jalon:</b> finalisation de la conception et début du développement.
<b>Filtrage au moyen du SIS</b> Livraison du projet: EiO et RDS en 2026.	Mise en service du filtrage	Finalisation du développement et des essais, déploiement des exigences techniques. <b>Jalon:</b> mise en service.

### 3.1.2. Routeur central Prüm II (échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière)

Le routeur central Prüm II renforcera et modernisera le cadre Prüm existant en rationalisant et en facilitant un échange de données plus rapide et plus systématique entre les services répressifs des États membres et Europol afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité transfrontière<sup>53</sup>. Il remplacera les connexions individuelles actuelles entre les bases de données nationales et servira de base à une nouvelle architecture visant à élargir les données ADN, dactyloscopiques et d'images faciales disponibles.

#### Principaux objectifs:

- ..... la poursuite du développement du routeur central Prüm en ajoutant des fonctionnalités d'appui afin de fournir une connexion unique pour l'échange d'informations biométriques entre les États membres et Europol.

<sup>53</sup> Règlement (UE) 2024/982 (JO L 2024/982 du 5.4.2024). Pour plus d'informations, veuillez consulter la page consacrée à la coopération entre les services répressifs de l'UE. Le cadre Prüm précédent était fondé sur les décisions 2018/615/JAI et 2008/616/JAI du Conseil.

## Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Moyen	Écart total ≤ 5 %	Écart de 0 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Calendrier	Écart total ≤ 5 %	Écart de 0 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Champ d'application	Pas d'écart	Écart de 0 %	ANS et rapports mensuels sur les services

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Mise en œuvre de Prüm</b> Livraison du projet: EIO et RDS en 2027.	Mise en place d'un système harmonisé et automatisé pour l'échange de données ADN, dactyloscopiques et d'images faciales entre les États membres de l'UE, permettant une coopération transfrontalière plus rapide et plus efficace des services répressifs.	Mise en œuvre de la solution de routeur central et de la majeure partie des éléments constitutifs du système.  <b>Jalon 2026:</b> -livraison du produit minimum viable.

## 3.1.3. Routeur API-PNR (informations préalables sur les passagers et dossiers passagers)

Le routeur API-PNR facilitera l'identification et les formalités de contrôle des voyageurs lors des vérifications aux frontières et aux fins de la prévention et de la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que des enquêtes et des poursuites en la matière, en transférant les données des voyageurs et les informations de vol avant leur arrivée. Le routeur servira de point de connexion unique entre les États membres et les transporteurs aériens pour le transfert des données API et PNR. Ce point de connexion unique réduira la probabilité de non-respect par le transporteur de l'obligation de communiquer les données pertinentes ainsi que le risque d'erreurs et d'abus, contribuant ainsi à l'amélioration de la gestion des frontières et de l'action répressive.

## Principaux objectifs:

- la **poursuite du développement du routeur API-PNR** et l'extension de l'interface des transporteurs aux fins de la collecte et de la transmission des données API et PNR aux autorités frontalières nationales compétentes et aux unités d'information passagers (UIP) dans l'État membre.

## Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Moyen	Écart total ≤ 5 %	<i>Sans objet</i>	ANS et rapports mensuels sur les services
Calendrier	Écart total ≤ 5 %	<i>Sans objet</i>	ANS et rapports mensuels sur les services
Champ d'application	Pas d'écart	<i>Sans objet</i>	ANS et rapports mensuels sur les services

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Mise en œuvre de l'API-PNR</b> Livraison du projet: 2027 (y compris la RDS)	Mise en œuvre d'un routeur unique pour recevoir les données API et PNR des transporteurs aériens et les transmettre aux autorités nationales, en renforçant les contrôles aux frontières extérieures et en soutenant la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que les enquêtes et les poursuites en la matière, tout en simplifiant le processus de transfert d'informations pour les transporteurs aériens et en réduisant les erreurs et les abus.	Mise en œuvre de la solution technique du routeur et de l'extension de l'interface des transporteurs EES/ETIAS pour les API.  <b>Jalon 2026:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>livraison du premier produit minimum viable;</li> <li>fourniture de la première version du DCI aux États membres;</li> <li>fourniture de la première version des lignes directrices techniques aux transporteurs.</li> </ul>

## 3.2. Schengen, frontières et visas

### 3.2.1. Système d'information sur les visas (VIS)

Le VIS soutient les autorités européennes chargées des visas dans le **traitement des demandes de visa** et la gestion des **visas de courte durée** pour les ressortissants de pays tiers qui se rendent dans l'espace Schengen ou transitent par celui-ci. Grâce à sa fonctionnalité de recherche biométrique, qui permet l'identification aux frontières, le VIS constitue l'un des éléments essentiels de l'architecture de Schengen. Il contribue à la lutte contre la fraude aux visas en identifiant les personnes qui ne remplissent pas ou plus les conditions d'entrée, de séjour ou de résidence dans l'espace Schengen. Le VIS permet par ailleurs de déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile et contribue à la prévention des menaces pour la sécurité intérieure.

#### Principaux objectifs:

- ..... assurer le **fonctionnement efficace et continu** du système central du VIS, en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels, et soutenir les utilisateurs des États membres dans la gestion des systèmes SIS nationaux;
- ..... garantir la **disponibilité ininterrompue** et la continuité du système pour ses utilisateurs finaux, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- ..... procéder aux **évolutions requises**, retravailler l'ancien VIS avec la nouvelle pile du VIS4 et le mettre hors service, mettre en œuvre les recommandations du CEPD et créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du VIS révisé;
- ..... commencer le développement d'une **plateforme de l'UE pour les demandes de visa** afin de numériser la procédure de visa Schengen;
- ..... effectuer la mise en service des **fonctionnalités VIS supplémentaires**, y compris l'intégration des visas de longue durée et des permis de séjour et les connexions d'interopérabilité avec l'ESP, le CIR, le MID et le CRRS.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Disponibilité du système central du VIS</b>	≥ 99,99 %	99,92 %	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Temps de réponse du système central du VIS</b>	100 %	99,89 %	ANS et rapports mensuels sur les services

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et production
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance/maintenance adaptative du VIS</b> Activités courantes	Un système pleinement opérationnel et performant qui garantit une disponibilité élevée et continue et des services efficaces, rentables et continus aux utilisateurs finaux, et des performances conformes aux exigences légales applicables.	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le contrôle régulier de la cohérence des données.
<b>Infrastructure du VIS</b> Activités courantes	Un système d'infrastructure pleinement opérationnel et maintenu en bon état de fonctionnement, comprenant des équipements et des technologies modernisés, qui répond aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace aux utilisateurs finaux, et conformité des performances du système avec les exigences légales applicables	Maintenance de l'infrastructure du système, y compris les mises à niveau, les équipements et les technologies, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.

Mise à niveau et évolution		
<p><b>Mise en œuvre de l'EU VAP</b></p> <p>Livraison du projet: EiO en 2028-2029 (à confirmer avec l'approbation de la feuille de route pour l'interopérabilité pour 2027-2028<sup>54</sup>).</p>	<p>Une application web fonctionnelle et accessible dans le monde entier pour demander des visas Schengen de court séjour afin de simplifier le processus de demande de visa pour l'utilisateur final</p>	<p>Mise en place de la plateforme de demande de visa en ligne de l'UE.</p> <p><b>Jalon:</b> début de la mise en œuvre</p>
Interopérabilité		
<p><b>Connexion du VIS avec l'ETIAS</b></p> <p>EiO en 2026 (RDS en 2027).</p>	<p>Préparation du VIS pour l'interopérabilité des systèmes afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux, conformément aux modifications consécutives de l'ETIAS.</p>	<p>Établissement d'une connexion de système à système avec l'ETIAS.</p> <p><b>Jalon:</b> mise en service</p>
<p><b>Connexion du VIS avec les éléments de l'interopérabilité</b></p> <p>EiO en 2027 (RDS en 2028) (à confirmer avec l'approbation de la feuille de route pour l'interopérabilité pour 2027-2028).</p>	<p>Préparation du VIS pour l'interopérabilité des systèmes afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux, conformément aux règlements relatifs à l'interopérabilité.</p>	<p>Établissement des connexions avec les éléments de l'interopérabilité ESP, CIR et CRRS.</p> <p><b>Jalon:</b> finalisation de la conception et début du développement.</p>
<p><b>Mise en œuvre du VIS révisé, y compris la connexion avec les éléments de l'interopérabilité</b></p> <p>Livraison du projet: EiO en 2027 (y compris la RDS) (à confirmer avec l'approbation de la feuille de route pour l'interopérabilité pour 2027-2028).</p>	<p>Amélioration des performances et de la prestation de services, nouvelles fonctionnalités et connexions interopérables.</p>	<p>Développement et vérification des modifications fonctionnelles et non fonctionnelles intégrées pour les systèmes centraux et nationaux, y compris la configuration active-active (zéro temps d'arrêt et perte de données); établissement de l'interopérabilité avec l'ETIAS.</p> <p><b>Jalon:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ début des essais:</li> <li>■ création des conditions nécessaires au VIS révisé et aux recommandations du CEPD;</li> <li>■ remplacement des infrastructures existantes.</li> </ul>
<p><b>Filtrage au moyen du VIS</b></p> <p>Livraison du projet: EiO en 2026 (y compris la RDS).</p>	<p>Mise en service du filtrage</p>	<p>Finaliser le développement et les essais, déployer les exigences techniques. <b>Jalon:</b> mise en service.</p>

<sup>54</sup> La feuille de route pour l'interopérabilité révisée adoptée par le conseil d'administration de l'eu-LISA en novembre 2025 exclut les éléments liés à la fourniture des systèmes en 2027 et 2028, tels que les jalons du VIS révisé et de l'EU VAP, qui seront adoptés en janvier 2026. *Approbation de la feuille de route pour l'interopérabilité 2027-2028*, communiqué de presse de l'eu-LISA, 19 décembre 2025.

### 3.2.2. Système d'entrée/sortie (EES)

L'EES modernise la gestion des frontières extérieures en remplaçant la pratique du tamponnage manuel des passeports par l'**enregistrement électronique des ressortissants de pays tiers** qui franchissent les frontières extérieures de l'espace Schengen pour un court séjour et par des signalements en cas de refus d'entrée. Afin de rationaliser le traitement des voyageurs entrants, l'EES et l'ETIAS disposent de services web communs destinés aux transporteurs et aux voyageurs et qui permettent de vérifier la validité des autorisations de voyage avant l'embarquement. L'automatisation des contrôles aux frontières aidera les États membres à gérer les flux croissants de voyageurs, tout en contribuant à l'optimisation des procédures aux points de passage. L'EES permet également de contrôler les séjours de courte durée autorisés en calculant automatiquement la durée du séjour et en produisant des signalements à l'expiration de celle-ci. À ce titre, le système aide à prévenir l'immigration irrégulière et à renforcer la sécurité intérieure en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

#### Principaux objectifs:

- le **fonctionnement efficace et continu** du système central de l'EES, y compris l'interface des transporteurs, en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels, le renouvellement en temps utile des licences et le soutien aux États membres dans leur gestion des systèmes nationaux;
- la **disponibilité ininterrompue et la continuité** du système pour ses utilisateurs finaux, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- la livraison des **évolutions nécessaires**, par exemple: la **connexion de l'EES avec l'ETIAS, services web**;
- l'**établissement des connexions** avec les éléments de l'interopérabilité (ESP, CIR et MID), et avec le CRRS pour produire des rapports et des statistiques, ainsi qu'avec le VIS révisé.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Disponibilité du système central du EES</b>	≥ 99,90 %	<i>Sans objet</i>	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Temps de réponse du système central du EES</b>	≥ 99,55 %	<i>Sans objet</i>	ANS et rapports mensuels sur les services

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance/maintenance adaptative du EES</b> <i>Activités courantes</i>	Un système pleinement opérationnel et performant qui garantit une disponibilité élevée continue et une prestation de services efficace aux utilisateurs finaux dans tous les États membres, conformément aux exigences légales applicables.	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le contrôle régulier de la cohérence des données.
<b>Fourniture et maintenance des services</b> <i>Activités courantes</i>	Des services efficaces, rentables et continus, et des performances conformes aux exigences légales applicables.	Parachèvement de la fourniture des services web et fourniture d'une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le contrôle régulier de la cohérence des données. <b>Jalon 2026:</b> mise en service des services web et début de la maintenance.
<b>Infrastructure de l'EES (y compris les services web)</b> <i>Activités courantes</i>	Un système d'infrastructure pleinement opérationnel et maintenu en bon état de fonctionnement, comprenant des équipements et des technologies modernisés, qui répond aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace aux utilisateurs finaux, et conformité des	Fourniture d'une maintenance de l'infrastructure du système, y compris les mises à niveau, les équipements et les technologies, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
	performances du système avec les exigences légales applicables.	

Interopérabilité		
<b>Connexion de l'EES avec les éléments de l'interopérabilité</b> Livraison du projet: EiO en 2027 (y compris la RDS).	Préparation de L'EES pour l'interopérabilité afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux.	Vérification des connexions avec tous les éléments de l'interopérabilité, en particulier avec l'ESP, le CIR, le MID, le CRRS et le VIS révisé. <b>Jalon 2026:</b> finalisation de la conception et début du développement.
<b>Connexion du EES avec l'ETIAS</b> Livraison du projet: EiO en 2026, RDS en 2027.	Préparation de L'EES pour l'interopérabilité afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux.	Vérification des connexions avec l'ETIAS. <b>Jalon 2026:</b> mise en service.
<b>Connexion des services web avec le VIS révisé</b> Livraison du projet: EiO en 2026, RDS en 2027.	Conformité des services web de l'EES/ETIAS avec le règlement VIS révisé.	Mise en œuvre des fonctionnalités requises pour le VIS révisé. <b>Jalon 2026:</b> mise en service.
<b>Filtrage au moyen du EES</b> Livraison du projet: EiO/RDS en juin 2026.	Mise en service du filtrage	Finaliser le développement et les essais, déployer les exigences techniques. <b>Jalon:</b> mise en service.

### 3.2.3. Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

L'ETIAS est une **autorisation en ligne préalable au voyage** destinée aux ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui se rendent dans l'espace Schengen pour un court séjour. Outre la simplification des procédures de franchissement des frontières, ce système de filtrage préalable au voyage compare les informations figurant dans tous les systèmes JAI, ainsi que dans la base de données Europol, afin de déterminer à l'avance les risques potentiels de **sécurité, d'immigration illégale ou d'épidémies graves**. Les autorisations de voyage ETIAS sont contrôlées par les transporteurs avant l'embarquement et par les garde-frontières aux frontières de l'espace Schengen. Le système complète l'EES et partage des services web communs avec des interfaces en ligne destinées aux transporteurs et aux voyageurs.

#### Principaux objectifs:

- ..... la fourniture et la mise en service de l'ETIAS;
- ..... le fonctionnement efficace et continu du système central d'ETIAS, en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels, et le soutien aux États membres dans leur gestion des unités nationales ETIAS;
- ..... la disponibilité ininterrompue et la continuité du système pour ses utilisateurs finaux, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- ..... le suivi des nouvelles évolutions technologiques afin d'améliorer les performances du système et fourniture de conseils à la Commission et aux États membres;
- ..... l'établissement de la connexion de l'ETIAS avec le VIS et l'élément d'interopérabilité MID.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Moyen</b>	Écart total ≤ 5 %	Pas d'écart	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Calendrier</b>	Écart total ≤ 5 %	Pas d'écart	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Champ d'application</b>	Pas d'écart	Pas d'écart	ANS et rapports mensuels sur les services

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance/maintenance adaptative de l'ETIAS</b> Activités courantes	Un système pleinement opérationnel et performant qui garantit une disponibilité élevée continue et une prestation de services efficace aux utilisateurs finaux dans tous les États membres, conformément aux exigences légales applicables	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le contrôle régulier de la cohérence des données.
<b>Infrastructure du ETIAS</b> Activités courantes	Un système d'infrastructure pleinement opérationnel et maintenu en bon état de fonctionnement, comprenant des équipements et des technologies modernisés, qui répond aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace aux utilisateurs finaux, et conformité des performances du système avec les exigences légales applicables.	Maintenance de l'infrastructure du système, y compris les mises à niveau, les équipements et les technologies, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.

<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Mise en œuvre de l'ETIAS</b> Livraison du projet: EIO en 2026, RDS en 2027.	L'ETIAS est pleinement opérationnel et disponible pour les utilisateurs finaux.	Parachèvement de la mise en œuvre. <b>Jalon 2026:</b> mise en service.
<b>Interopérabilité</b>		
<b>Connexion de l'ETIAS avec le VIS, l'EES, Eurodac et le CRRS (y compris le filtrage)</b> Livraison du projet: EIO en 2026, RDS en 2027.	Préparation à l'interopérabilité pour fournir des services plus rationalisés.	Finaliser les connexions avec le VIS révisé et Eurodac et soutenir les unités centrales/nationales de l'ETIAS dans la gestion des liens MID, y compris la gestion des demandes et les essais avec les États membres. <b>Jalon 2026:</b> mise en service.

### 3.3. Migration et asile

#### 3.3.1. Eurodac (système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile)

Eurodac est la base de données de l'UE des empreintes digitales numérisées qui permet de déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile. Eurodac est également utilisé pour établir l'identité des personnes appréhendées lors d'un franchissement illégal de frontière et de celles dont le séjour irrégulier dans l'espace Schengen a été constaté. Dans des conditions très strictes, et en dernier ressort, un accès est accordé aux services répressifs nationaux et à Europol, si nécessaire aux fins de la prévention ou de la détection des infractions terroristes ou des infractions pénales graves, ou des enquêtes en la matière.

Adopté en mai 2024 dans le cadre du **pacte sur la migration et l'asile**<sup>55</sup>, la **refonte du règlement Eurodac** élargit considérablement le champ d'application du système pour introduire les données alphanumériques et étend l'ensemble des données biométriques à la biométrie faciale afin d'améliorer la détection des mouvements non autorisés au sein de l'espace Schengen. L'intégration des éléments de l'interopérabilité permettra d'effectuer des recherches et des vérifications croisées d'identités dans tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA, transformant ainsi la base de données d'empreintes digitales existante en un véritable système de gestion de l'asile et de la migration<sup>56</sup>.

Dans le cadre du plan d'action stratégique de l'Agence présenté et adopté en 2024, l'eu-LISA expérimente actuellement un nouveau mode de travail pour la fourniture du nouvel Eurodac. L'objectif pour l'Agence est de reprendre le contrôle de la conception (architecture et exigences) et du développement du nouveau système, ainsi que d'accroître l'efficacité et de réduire le délai de mise sur le marché de la nouvelle solution. Dans le cadre de ce projet pilote, l'Agence:

- ..... Améliorer la gestion des exigences, en passant d'un prestataire de services à un partenaire commercial des États membres et de la Commission, recueillant de manière proactive les retours d'information des utilisateurs qui contribueront au produit final;
- ..... reprend le contrôle de la configuration de l'architecture et des exigences du nouveau système;
- ..... adopter une approche DevSecOps en tirant parti des outils appropriés, mettre en œuvre l'agilité à l'échelle pour accélérer le développement et s'appuyer sur des équipes transversales pluridisciplinaires;
- ..... utiliser les capacités en nuage pour la phase de développement de la nouvelle solution, afin de réduire les besoins d'achat pour l'infrastructure, d'accélérer le développement et de réduire le délai de mise sur le marché;
- ..... renforce la collaboration avec les États membres au cours de leurs processus d'essais opérationnels.

#### Principaux objectifs:

- ..... la mise en service du nouvel Eurodac en juin 2026 avec l'interface utilisateur web et le champ d'application du document de contrôle des interfaces (DCI) essentiel, tandis que toutes les fonctionnalités du DCI seront fournies en décembre 2026;
- ..... le **fonctionnement efficace et continu** du système central d'Eurodac (y compris DubliNet), en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels, et soutien aux États membres dans la gestion des points d'accès nationaux (NAP);
- ..... la **disponibilité ininterrompue** et la continuité du système pour ses utilisateurs finaux (y compris DubliNet), conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- ..... la mise en œuvre de la **refonte du règlement Eurodac** (y compris la refonte de DubliNet) et maintenance du filtrage;
- ..... la livraison des **évolutions nécessaires** pour garantir l'amélioration continue du système;
- ..... l'établissement des **connexions d'interopérabilité** avec l'ESP et le CIR, le VIS révisé et l'ETIAS afin de faciliter les recherches biométriques et alphanumériques et les vérifications croisées dans tous les systèmes d'information JAI.

<sup>55</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter la page de la DG HOME consacrée au *pacte sur la migration et l'asile*.

<sup>56</sup> *Règlement (UE) 2024/1358* (JO L 2024/1358 du 22.5.2024).

## Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Disponibilité du système central d'Eurodac	≥ 99,99 %	99,91 %	ANS et rapports mensuels sur les services
Délai de réponse du système central d'Eurodac	≥ 99,45 %	99,99 %	ANS et rapports mensuels sur les services

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance/maintenance adaptative d'Eurodac</b> Activités courantes	Un système pleinement opérationnel et performant qui garantit une disponibilité élevée continue et une prestation de services efficace aux utilisateurs finaux dans tous les États membres, conformément aux exigences légales applicables	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le contrôle régulier de la cohérence des données.
<b>Infrastructure d'Eurodac</b> Activités courantes	Fourniture de services efficaces, rentables et continus aux utilisateurs finaux, et conformité des performances du système avec les exigences légales applicables.	Fourniture d'une maintenance de l'infrastructure du système, y compris les mises à niveau, les équipements et les technologies, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.  <b>Résultat:</b> un système d'infrastructure pleinement opérationnel et maintenu en bon état de fonctionnement, comprenant des équipements et des technologies modernisés, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.

Mise à niveau et évolution (y compris l'interopérabilité)		
<b>Mise en œuvre du nouvel Eurodac, y compris la connexion avec les éléments de l'interopérabilité et le filtrage</b> Livraison du projet: premier ensemble de fonctionnalités en juin 2026 (y compris la connexion avec l'ESP, le BMS partagé et le CIR) et les fonctionnalités restantes, en décembre 2026, c'est-à-dire la connexion avec le VIS, l'ETIAS, le MID et le CRRS. RDS 2026-2027.	Alignement d'Eurodac sur les exigences énoncées dans le règlement de refonte Eurodac et dans les règlements relatifs à l'interopérabilité.	Finaliser le développement et les essais, déployer les exigences techniques. Concevoir et déployer la nouvelle architecture d'Eurodac (y compris les nouvelles catégories, les images faciales, etc.), et créer une interface entre Eurodac et les éléments de l'interopérabilité (CIR et CRRS), ainsi qu'avec le VIS révisé et l'ETIAS. Migration des données biométriques vers le BMS partagé et de l'infrastructure vers la plateforme commune partagée. <b>Jalon:</b> mise en service de toutes les fonctionnalités essentielles.
<b>Refonte/mise à niveau de DubliNet après le nouvel Eurodac</b> Livraison du projet: EiO et RDS en 2026.	Alignement sur les dernières normes technologiques et sécurité de haut niveau pour l'échange de données.	Finalisation du développement et des essais, déploiement des mises à niveau, y compris la RDS. <b>Jalon:</b> mise en service.

## 3.4. Coopération judiciaire

### 3.4.1. Système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS)

Dans l'UE, les condamnations antérieures doivent être prises en compte lors du prononcé des peines dans les affaires pénales. Les informations sur les casiers judiciaires sont échangées par l'intermédiaire de l'ECRIS, un système décentralisé pour lequel l'eu-LISA fournit l'application de référence (**ECRIS RI**) qui permet la communication entre les registres de casiers judiciaires des États membres de l'UE et du Royaume-Uni<sup>57</sup>. L'**ECRIS-TCN** est un système centralisé de concordance/non concordance qui complète le système de l'ECRIS avec des informations sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers (RPT) et des apatrides ayant fait l'objet d'une condamnation dans l'UE. Ensemble, ces deux systèmes aident les juges, les procureurs et les autres autorités compétentes à obtenir des informations complètes sur les antécédents criminels des RPT, quel que soit l'État membre dans lequel ils ont été condamnés auparavant. En conséquence, ils contribuent également à la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle des peines et des décisions judiciaires dans l'ensemble de l'Union.

#### Principaux objectifs:

- commencer le chargement des données et effectuer la mise en service de l'ECRIS-TCN;
- assurer le fonctionnement efficace et continu du système central de l'ECRIS RI et de l'ECRIS, en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels, et soutien aux États membres dans leur gestion des systèmes nationaux de l'ECRIS, y compris le contrôle régulier de l'exactitude biométrique (taux de fausses identifications positives/négatives);
- la disponibilité ininterrompue et la continuité du système pour ses utilisateurs finaux, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- procéder à la réécriture nécessaire de l'ECRIS RI, sous réserve de la disponibilité des fonds;
- établir la connexion avec le VIS révisé, les autres éléments de l'interopérabilité (MID) et l'outil d'interopérabilité CRRS;
- parachever la mise en œuvre des exigences des règlements sur le filtrage.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Disponibilité du système central de l'ECRIS-TCN	≥ 97,60 %	Sans objet	ANS et rapports mensuels sur les services
Délai de réponse du système central de l'ECRIS-TCN	≥ 99,55 %	Sans objet	ANS et rapports mensuels sur les services

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance de l'ECRIS RI</b> Activités courantes	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le soutien aux États membres.	Maintien de la RI «en l'état» jusqu'à ce que la RI «à venir» soit développée et mise en service. Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises, y compris l'assistance.
<b>Infrastructure de l'ECRIS-TCN</b> Activités courantes	Un système d'infrastructure pleinement opérationnel et maintenu en bon état de fonctionnement, comprenant des équipements et des technologies modernisés, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace conformément aux exigences légales applicables	Fourniture d'une maintenance de l'infrastructure du système, y compris les mises à niveau, les équipements et les technologies, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.

<sup>57</sup> La majorité des pays de l'UE sont actuellement connectés à l'ECRIS via l'application de référence de l'ECRIS administrée par l'eu-LISA, tandis que quatre États membres utilisent leurs propres solutions d'implémentation nationale (NI).

Mise en œuvre		
<b>Mise en œuvre de l'ECRIS-TCN (y compris le filtrage)</b> Livraison du projet: EiO en 2026 (y compris RDS en 2026).	L'ECRIS-TCN est à disposition des États membres et des agences. Le système est pleinement opérationnel et la communauté ECRIS-TCN est en mesure d'utiliser le système pour échanger des informations sur les condamnations des RPT ainsi que gérer la charge supplémentaire provenant des autorités chargées du filtrage.	Mise à jour des fonctionnalités ou des fonctions, en intégrant les dernières avancées technologiques et les bonnes pratiques, afin d'améliorer les performances globales du système et l'expérience utilisateur. <b>Jalon 2026:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ chargement des données réussi pour les États membres au cours du premier semestre 2026;</li> <li>■ intégration réussie avec les règlements sur le filtrage au cours du deuxième semestre 2026;</li> <li>■ réception définitive du système.</li> </ul>
Interopérabilité		
<b>Connexion de l'ECRIS-TCN avec les éléments de l'interopérabilité et le VIS révisé</b> Livraison du projet: EiO en 2026, RDS en 2027.	Amélioration des performances et de la prestation de services grâce à des connexions d'interopérabilité aux fins de la fourniture de services rationalisés à la communauté JAI de l'UE.	Finalisation des essais et transition vers la mise en service. <b>Jalon 2026:</b> mise en service.

### 3.4.2. e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange)

Le système e-CODEX est une solution décentralisée et interopérable qui facilite la communication électronique sécurisée entre les autorités judiciaires, les professionnels du droit et les citoyens dans le cadre des procédures civiles et pénales transfrontières, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace pour les citoyens et les entreprises dans toute l'Europe<sup>58</sup>.

#### Principaux objectifs:

- le **fonctionnement efficace et continu** du système e-CODEX, en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels, y compris la poursuite éventuelle de la recompilation du code source du connecteur e-CODEX en vue de son alignement sur les normes industrielles, le renforcement de la sécurité et de la robustesse du système et l'assistance aux utilisateurs;
- la **disponibilité nécessaire** des services et performances efficaces d'e-CODEX, y compris l'environnement d'hébergement sécurisé connecté à l'internet;
- l'élaboration, le déploiement et la gestion des **normes de procédure numériques** et du vocabulaire de base de la justice en ligne de l'UE;
- la réécriture du connecteur e-CODEX et maintenance, mise à jour et développement des XSD [sous réserve de la disponibilité des fonds].

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Disponibilité des éléments d'e-CODEX:</b>			
(1) répertoire e-CODEX	≥ 95 %	Sans objet	SLR et rapports d'incidents trimestriels
(2) outil de gestion de la configuration	≥ 98 %	Sans objet	SLR et rapports d'incidents trimestriels
(3) plateforme centrale de test	≥ 90 %	Sans objet	SLR et rapports d'incidents trimestriels
(4) outil ITSM	≥ 95 %	Sans objet	SLR et rapports d'incidents trimestriels

<sup>58</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site web](#) de l'eu-LISA consacré à l'e-CODEX.

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s) <sup>59</sup>
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance de l'e-CODEX</b> Activités courantes	Fourniture d'une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris le soutien aux États membres.	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises, y compris l'assistance aux utilisateurs; poursuite éventuelle de la recompilation du code source du connecteur.

### 3.4.3. Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC des ECE)

La plateforme de collaboration des ECE facilite la communication et la coopération entre les autorités judiciaires et répressives européennes et les agences (comme Europol et Eurojust) et organes compétents de l'UE (le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude, OLAF), améliorant ainsi l'efficacité et l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales transfrontières<sup>60</sup>.

#### Principaux objectifs:

- ..... le **fonctionnement efficace et continu** du système central de la PC des ECE (y compris l'application de communication), en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et des logiciels, et soutenir les utilisateurs;
- ..... la **disponibilité ininterrompue** et la continuité du système pour ses utilisateurs finaux, conformément aux réglementations applicables et aux accords de niveau de service.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Disponibilité de la PC des ECE</b>	≥ 97,60 %	<i>Sans objet</i>	ANS et rapports mensuels sur les services

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>PC des ECE</b> Projet: 2026	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises, y compris l'assistance aux utilisateurs et les évolutions découlant de leurs retours d'information.	Fourniture de la plateforme de coopération des ECE et de l'application de communication. <b>Jalon 2026:</b> mise en service, évolution prévue de la plateforme en fonction des retours d'information des utilisateurs.

<sup>59</sup> Mise en œuvre des tâches énumérées à l'article 7 du règlement (UE) 2022/850 et *décision d'exécution (UE) 2023/117 de la Commission*.

<sup>60</sup> *Règlement (UE) 2023/969* du 10 mai 2023 (JO L 132 du 17.5.2023, p. 1).

### 3.5. Interopérabilité

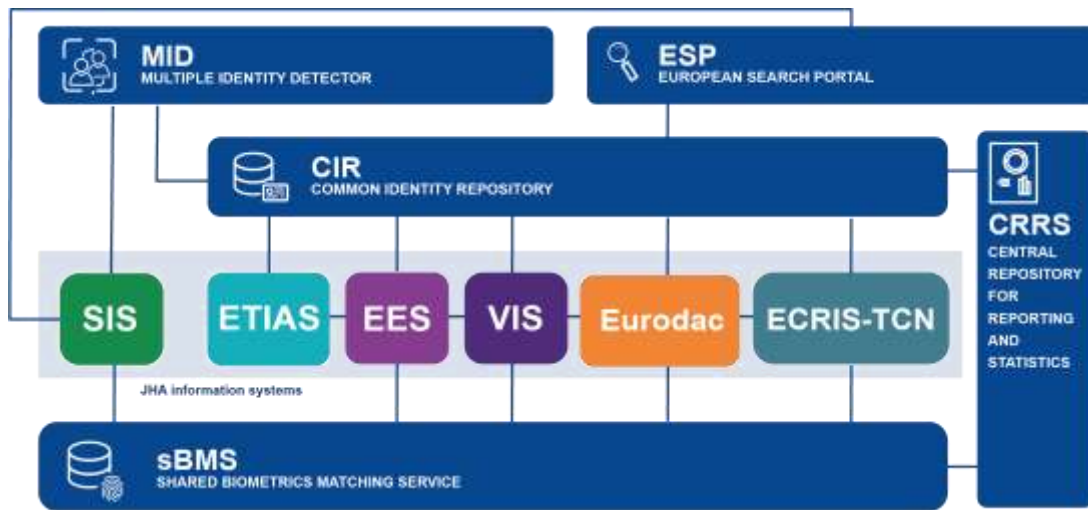
La gestion efficace de la sécurité intérieure et des frontières extérieures de l'Europe repose sur la capacité des systèmes d'information à échanger des données et des informations. Afin de faciliter la coopération entre les autorités nationales dans toute l'Europe, l'eu-LISA développe actuellement l'architecture d'interopérabilité globale de tous les systèmes JAI qu'elle administre: SIS, VIS, Eurodac, EES, ETIAS et ECRIS-TCN. Une fois opérationnelle, cette interopérabilité des systèmes permettra une prestation de services plus agile et plus efficace à la communauté JAI, tout en renforçant la sécurité intérieure de l'UE.

L'architecture d'interopérabilité JAI de l'UE comprendra les éléments suivants:

- ..... le **portail de recherche européen** (ESP), qui permet aux utilisateurs autorisés de réaliser des recherches uniques et de recevoir des résultats émanant de tous les systèmes d'information JAI auxquels ils ont accès;
- ..... le **service partagé d'établissement de correspondances biométriques** (BMS partagé), qui permet de recouper des données d'identité au moyen d'identifiants biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI;
- ..... le **répertoire commun de données d'identité** (CIR), contenant des informations biographiques et biométriques sur les ressortissants de pays tiers afin de garantir une identification fiable;
- ..... le **détecteur d'identités multiples** (MID) pour assurer l'identification correcte des voyageurs de bonne foi, tout en contribuant à la prévention de la fraude à l'identité.

L'eu-LISA développe par ailleurs un **répertoire central des rapports et statistiques (CRRS)**, afin de générer des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques sur tous les systèmes JAI à des fins stratégiques, opérationnelles et de qualité des données.

▲ Figure 2. Architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI



#### TRADUCTION

MID MULTIPLE-IDENTITY DETECTOR	MID MULTIPLE-IDENTITY DETECTOR
ESP EUROPEAN SEARCH PORTAL	ESP EUROPEAN SEARCH PORTAL
CIR COMMON IDENTITY REPOSITORY	CIR COMMON IDENTITY REPOSITORY
JHA information systems	Systèmes d'information JAI
sBM SHARED BIOMETRIC MATCHING SYSTEM	BMS partagé SERVICE PARTAGÉ D'ÉTABLISSEMENT DE CORRESPONDANCES BIOMÉTRIQUES
CRRS CENTRAL REPOSITORY FOR REPORTING AND STATISTICS	CRRS RÉPERTOIRE CENTRAL DES RAPPORTS ET STATISTIQUES

### 3.5.1. Interopérabilité

#### Principaux objectifs:

- ..... le **fonctionnement efficace et continu** des éléments de l'interopérabilité, en maintenant à jour l'infrastructure matérielle et les logiciels;
- ..... garantir la **disponibilité ininterrompue** et la continuité du système pour ses utilisateurs finaux, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- ..... la **mise en service de l'ESP, du CIR et du CRRS pour l'ETIAS et l'ECRIS-TCN**;
- ..... la mise en œuvre continue du **système central de résolution des liens jaunes (CSLR)**;
- ..... le suivi de l'utilisation réelle du BMS partagé à l'aide de données de production, afin de déterminer la nécessité d'augmenter la capacité.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Moyen</b>	Écart total ≤ 5 %	Pas d'écart	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Calendrier</b>	Écart total ≤ 5 %	Pas d'écart	ANS et rapports mensuels sur les services
<b>Champ d'application</b>	Pas d'écart	Pas d'écart	ANS et rapports mensuels sur les services

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance de l'interopérabilité</b>	Maintenance des éléments de l'interopérabilité.	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises, y compris l'assistance aux utilisateurs.
<b>Infrastructure de l'interopérabilité</b>	Fourniture de services pleinement opérationnels, efficaces, rentables et continus aux utilisateurs finaux, et conformité des performances du système avec les exigences légales applicables.	Maintenance de l'infrastructure du système, y compris les mises à niveau, les équipements et les technologies, afin de satisfaire aux normes et spécifications requises pour une prestation de services efficace.
<b>Mise en œuvre des éléments de l'interopérabilité</b> Livraison: EiO pour l'ESP, le CIR et le CRRS en 2026 (y compris la RDS) <sup>61</sup>	Recherches efficaces, systématiques et contrôlées dans tous les systèmes JAI (y compris Europol) pour les utilisateurs finaux autorisés. Identification correcte de l'identité des RPT pour les autorités désignées. Disponibilité de données statistiques intersystèmes et de rapports analytiques pour améliorer les décisions stratégiques, la gestion opérationnelle et la qualité des données.	Mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité. <b>Jalon 2026:</b> mise en service: <sup>62</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>ESP:</b> ETIAS, ECRIS-TCN, Eurodac;</li> <li>■ <b>CIR</b> ETIAS, ECRIS-TCN, Eurodac;</li> <li>■ <b>CRRS:</b> ETIAS, ECRIS-TCN, Eurodac.</li> </ul>

<sup>61</sup> La feuille de route pour l'interopérabilité pour la période 2027-2028 doit être adoptée par le conseil d'administration de l'eu-LISA en novembre 2025.

<sup>62</sup> L'activité comprend également la mise en œuvre du référentiel commun pour les données de référence (CRRD)/référentiel commun pour la liste des autorités (CRLoA), qui n'est pas un élément d'interopérabilité, mais qui soutient la mise en œuvre des principaux systèmes opérationnels et des éléments de l'interopérabilité en offrant une source de vérité centrale pour les listes d'autorités et autres données de référence, par exemple les tables de codes/systèmes.

## 3.6. Recherche, innovation et renforcement des capacités

### 3.6.1. Suivi de la recherche et de la technologie

L'Agence suit activement les dernières avancées en matière de recherche et de technologie afin d'améliorer son expertise professionnelle et de soutenir le développement continu de ses capacités internes. En outre, l'eu-LISA organise des activités de sensibilisation avec l'industrie et le monde universitaire. L'Agence continue de soutenir le **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure**, un réseau collaboratif qui vise à fournir des solutions efficaces en matière de sécurité intérieure<sup>63</sup>.

#### Principaux objectifs:

- ..... soutenir les réflexions stratégiques dans les domaines technologiques présentant un intérêt pour l'eu-LISA et la communauté de ses parties prenantes;
- ..... favoriser l'innovation interne, notamment en testant des solutions innovantes dans des domaines ciblés tels que la reconnaissance biométrique, l'IA, la gestion de l'identité, les méthodes et technologies de développement informatique et la cybersécurité;
- ..... servir de passerelle avec l'écosystème de la recherche et de l'innovation, y compris les partenaires institutionnels, l'industrie et le monde universitaire.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Produits du suivi de la recherche et de la technologie:</b>			
a) rapports de suivi de la recherche et de la technologie	≥ 1 rapport	1 rapport	Rapport d'activité annuel
b) notes sur la technologie <sup>64</sup>	2 notes sur la technologie	2 notes sur la technologie	Rapport d'activité annuel
c) table ronde(s) de l'industrie	≥ 1 table ronde de l'industrie	2 tables rondes	Rapport d'activité annuel
Exercice de veille stratégique	1	Sans objet	Rapport d'activité annuel

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Suivi de la recherche et de la technologie</b>		
<b>Suivi de la recherche et de la technologie</b> Activités courantes	Sensibilisation et capacités accrues en matière technique afin de soutenir l'évolution des systèmes JAI, et renforcement de la capacité d'innovation systématique.	Suivre les technologies nouvelles et en rapide évolution grâce à des rapports de suivi de la recherche et des tables rondes de l'industrie. Traduire la recherche et l'innovation en applications pratiques. Contribuer au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, au pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure et coopération avec la DG JRC. <b>Jalon:</b> une table ronde de l'industrie, des notes régulières sur la technologie.
<b>Veille stratégique</b>	Amélioration de la planification stratégique et de la prise de décision grâce à une capacité interne de veille stratégique.	Réalisation d'activités de veille stratégique conformément à la méthode mise au point et intégration des résultats dans la prise de décision et la planification stratégiques. <b>Jalon:</b> un exercice de veille stratégique réalisé d'ici fin 2026.
<b>Solutions fondées sur l'IA pour une efficacité améliorée</b> Activités courantes	Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations et des activités institutionnelles grâce à l'introduction de solutions fondées sur l'IA.	Développement de l'expertise et des capacités en matière d'IA, identification et pilotage des cas d'utilisation afin d'améliorer les performances organisationnelles. Mise en œuvre de la stratégie en matière d'IA, notamment en définissant la gouvernance de

<sup>63</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du *pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure*.

<sup>64</sup> Les notes sur la technologie remplacent les rapports de suivi de la recherche et de la technologie parce qu'ils remplissent la même fonction.

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
		l'IA et en veillant au respect de la législation sur l'IA. <b>Jalon 2026:</b> les essais pilotes portant sur des solutions d'IA aboutissent à la mise en œuvre de certaines solutions d'IA.
<b>Bibliothèque de l'eu-LISA</b> Activités courantes	Collection organisée de ressources numériques et physiques. Accès efficace des utilisateurs à des ressources actualisées, permettant une prise de décision éclairée, un meilleur partage des connaissances et un soutien renforcé aux activités essentielles.	Achat de livres, de supports de lecture, de normes ISO et d'abonnements pertinents à des périodiques/revues universitaires dans le contexte du maintien des services de bibliothèque sur tous les sites de l'eu-LISA.

### 3.6.2. Obligation légale de rapport

L'Agence compile et publie des rapports de performance et des statistiques sur l'utilisation et le fonctionnement technique des systèmes d'information JAI relevant de sa compétence. En outre, l'eu-LISA met régulièrement à jour et publie les listes des autorités désignées qui ont accès aux systèmes JAI. Les données statistiques sur l'utilisation des systèmes JAI contribuent au baromètre Schengen+ élaboré par la Commission, ainsi qu'à d'autres initiatives similaires visant à améliorer la connaissance de la situation et les capacités de prévision au niveau de l'UE.

#### Principaux objectifs:

- compiler et diffuser ou publier régulièrement des statistiques, des rapports de performance et des listes d'autorités relatifs aux systèmes d'information JAI administrés par l'eu-LISA;
- fournir les statistiques demandées à l'appui des initiatives de la Commission visant à mieux identifier les risques dans les domaines des frontières, de la migration et de l'asile, du retour, de la sécurité intérieure et de la politique des visas, à savoir le projet de connaissance de la situation et de prévision, le baromètre Schengen+ et le réseau Blueprint pour la gestion des migrations.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Rapports sur le fonctionnement technique, statistiques régulières et listes d'autorités</b>	Présentation des rapports conforme aux exigences légales.	Rapports SIS, VIS et Eurodac	Rapport d'activité annuel

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Obligation légale de rapport</b>		
<b>Rapports techniques et statistiques agrégées</b> Activités courantes	Sensibilisation du public et transparence accrues des opérations de l'eu-LISA.	Compilation et publication des statistiques agrégées et des rapports statutaires de performance sur les systèmes JAI, compilation et mise à jour des listes d'autorités et soutien aux parties prenantes dans la mise en œuvre du CRRS. <b>Jalon 2026:</b> présentation de tous les rapports statutaires conformément aux exigences légales.
<b>Contribution à la connaissance de la situation et aux prévisions de l'UE en matière de gestion des flux migratoires et de sécurité intérieure</b> Activités courantes	Amélioration de la connaissance de la situation et des capacités de prévision au niveau de l'UE dans les domaines des frontières, de la migration et de l'asile, du retour, de la sécurité intérieure et de la politique des visas.	Fourniture de statistiques pertinentes, soutien aux parties prenantes dans l'identification des indicateurs statistiques adaptés à leurs besoins, fourniture de données pour les initiatives du réseau Blueprint et soutien à la révision des résultats du réseau, y compris le rapport annuel sur la migration et l'asile. <b>Jalon 2026:</b> fourniture de statistiques pertinentes et d'un soutien aux parties prenantes.

### 3.6.3. Formation des États membres et des agences JAI

L'Agence propose aux États membres des programmes de formation sur mesure portant sur le fonctionnement technique des systèmes JAI, adaptés aux besoins et aux lacunes recensés dans les États membres et qui maintiennent un niveau de satisfaction élevé parmi les participants.

#### Principaux objectifs:

- ..... concevoir et réaliser des activités de formations sur mesure sur le fonctionnement technique des systèmes JAI à l'intention des services répressifs, des services chargés de la gestion des frontières, des services chargés des questions de migration et d'asile, des autorités judiciaires et des agences JAI des États membres;
- ..... coopérer avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) et Frontex en proposant des cours de formation conjoints sur les systèmes JAI et en partageant son expertise dans des domaines d'intérêt mutuel.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Note de satisfaction relative à la formation	> 4 (sur une échelle de 6)	5,22	Tableau de bord des formations de l'eu-LISA

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Formation à l'intention des États membres</b>		
<b>Formation des États membres et des agences JAI</b> Activités courantes	Les États membres disposent de connaissances actualisées sur le fonctionnement technique et les bonnes pratiques liées aux systèmes JAI administrés par l'eu-LISA.	Conception et mise en œuvre d'un plan de formation fondé sur l'évaluation des besoins de formation, sur diverses méthodes de dispense (allant des cours en présentiel aux cours en ligne), intégration des dernières tendances de l'industrie et des approches innovantes, gestion et développement du système de gestion de l'apprentissage.  <b>Jalon 2026:</b> définition, mise à jour et mise en œuvre du plan de formation annuel.

### 3.6.4. Évaluations Schengen

Le fonctionnement efficace de l'espace Schengen repose sur un cadre réglementaire, politique et de gouvernance complexe. Afin de soutenir la bonne mise en œuvre de l'acquis de Schengen par les États membres, l'eu-LISA contribue au **mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen** (MECS) en apportant son expertise aux évaluations Schengen axées sur les systèmes d'information à grande échelle, notamment le SIS/SIRENE, la politique commune en matière de visas (y compris le VIS), l'EES et l'ETIAS<sup>65</sup>. En outre, l'Agence soutient l'évaluation thématique annuelle de Schengen.

#### Principaux objectifs:

- ..... participer au mécanisme d'évaluation de Schengen de l'UE en qualité d'observateur lors des visites sur place, contribuer aux rapports d'évaluation afin de garantir la bonne mise en œuvre de l'acquis de Schengen et aider les États membres à mieux utiliser les systèmes d'information à grande échelle.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Soutien aux évaluations</b>	Participation aux évaluations conformément aux demandes	6	Évaluations auxquelles l'Agence a participé

<sup>65</sup> Règlement (UE) 2022/922 du Conseil relatif à la création et au fonctionnement du mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen.

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Évaluations Schengen</b>		
<b>Évaluations Schengen</b> Activités courantes	Mise en œuvre renforcée et appropriée de l'acquis de Schengen.	Traitement des demandes d'évaluation Schengen de la Commission, participation aux évaluations en qualité d'observateur (assistance sur place ou à distance), contribution aux rapports d'évaluation. <b>Jalon 2026:</b> fourniture d'un soutien à l'évaluation de Schengen en fonction des besoins.

## 3.7. Infrastructures et réseaux

### 3.7.1. Infrastructure de systèmes partagés

Afin de garantir l'efficacité opérationnelle, la performance et la haute disponibilité de l'infrastructure des systèmes hébergeant les applications centrales de l'eu-LISA, l'Agence fournit une infrastructure commune centralisée (ICC) en tant que service pour toutes les applications centrales de l'eu-LISA, qui permet une gestion de l'infrastructure plus agile, optimisée et présentant un bon rapport coût-efficacité grâce à des composants matériels et logiciels standardisés et partagés.

#### Principaux objectifs:

- ..... assurer une gestion opérationnelle efficace et continue de l'infrastructure, notamment en fournissant la maintenance corrective (y compris la maintenance du matériel), en veillant au renouvellement en temps utile des licences logicielles de produits commerciaux de série (COTS) et en assurant la maintenance adaptative des versions cycliques afin que les COTS restent sûrs et à jour, et estimer avec précision tous les remplacements nécessaires;
- ..... fournir des services d'hébergement pour les systèmes de sauvegarde de Frontex et de l'AUEA.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Disponibilité de l'ICC:</b>			
<b>(1) préproduction et autres environnements</b>	≥ 99,50 %	99,87 %	SM9 et rapports mensuels sur les ICP
<b>(2) environnement de production</b>	≥ 99,99 %	100 %	SM9 et rapports mensuels sur les ICP

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Infrastructure de systèmes partagés</b> Activités courantes	L'infrastructure centrale hébergeant la gestion et divers services d'infrastructure pour les principaux systèmes opérationnels est maintenue selon un niveau de maintenance corrective de base, y compris le soutien nécessaire des fournisseurs. Sans cette maintenance de base, aucun système ne peut être mis à la disposition des États membres.	Maintenance corrective, renouvellement des licences de maintenance du matériel et des logiciels COTS, y compris le soutien des fournisseurs.
<b>Centres de données modulaires — UC et UCS</b> Activités courantes	Fourniture de la capacité et de l'espace nécessaires aux centres de données pour héberger et exploiter les principaux systèmes opérationnels de l'UC et de l'UCS.	Conception, mise en œuvre et fourniture de solutions de centres de données modulaires pour répondre aux besoins de capacité informatique et d'espace de l'UC et de l'UCS.
<b>Gestion et exécution des contrats du site de l'UCS — frais de fonctionnement</b> Activités courantes		Gestion et exécution des contrats, ainsi que l'assistance technique liée à l'accord du site avec les autorités autrichiennes et aux contrats de service avec les fournisseurs locaux afin de garantir la disponibilité et l'entretien continu du site de l'UCS.
<b>Services d'hébergement</b>	Hébergement efficace, sécurisé et hautement disponible pour les systèmes	Assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et coordination sur place des incidents et

<b>pour Frontex et l'AUEA</b> Activités courantes	de sauvegarde de Frontex et de l'AUEA, conformément aux accords bilatéraux respectifs.	problèmes, communication régulière et mise à jour.
------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------

### 3.7.2. Plateformes d'hébergement intelligent

Pour répondre à la nécessité de poursuivre la croissance et d'améliorer l'efficacité du développement, des livraisons et de l'exploitation de l'hébergement des principaux systèmes opérationnels, l'eu-LISA a lancé l'**initiative «Smart Hosting»**, qui introduit de nouveaux concepts et des technologies de pointe permettant l'hébergement de systèmes d'information à grande échelle en mettant l'accent sur les principes 5S: scalability (évolutivité), sustainability (durabilité), stability (stabilité), security (sécurité) et sovereignty (souveraineté). Pour fournir les services techniques sous-jacents nécessaires au fonctionnement des systèmes d'information à grande échelle gérés par l'eu-LISA, l'Agence gère deux plateformes d'infrastructure:

- la **plateforme commune partagée (PCP)**: plateforme sur site évolutive, flexible et standardisée, offrant un cadre efficace en termes de ressources et une gestion rationalisée du développement et de l'infrastructure opérationnelle (pipeline de déploiement orienté DevOps), y compris un degré élevé d'automatisation (Infrastructure-as-Code);
- la **plateforme en nuage complète (CCP)**: plateforme en nuage évolutive, flexible et sécurisée, basée sur l'infrastructure en tant que service (IaaS) et la plateforme en tant que service (PaaS), offrant une configuration plus rapide et une mise à l'échelle plus facile des environnements d'applications étant donné qu'aucune passation de marché ni livraison de matériel n'est requise.

#### Principaux objectifs:

- garantir la **disponibilité élevée et la continuité** de la plateforme commune partagée (PCP) et de la plateforme en nuage complète (CCP);
- procéder aux **évolutions nécessaires** pour optimiser la performance, l'évolutivité et la flexibilité, améliorer la sécurité et adapter les capacités technologiques à l'évolution des besoins de l'UE et des États membres.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Temps de disponibilité de la PCP</b>	≥ 99,99 %	<i>Sans objet</i>	Rapports sur l'ANS
<b>Disponibilité du CCP</b>	≥ 99,99 %	<i>Sans objet</i>	Rapports sur l'ANS

#### Tâches et projets

Tâche hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Maintenance de la PCP</b> Activités courantes	Une plateforme sur site efficace, présentant un bon rapport coût-efficacité et à disponibilité élevée, conformément aux exigences légales applicables.	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive pour garantir les performances requises, notamment en faisant avancer les initiatives d'automatisation et les pratiques DevOps.
<b>Maintenance de la CCP</b> Activités courantes	Une plateforme en nuage efficace, présentant un bon rapport coût-efficacité et à disponibilité élevée, conformément aux exigences légales applicables.	Maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises, notamment en faisant évoluer l'architecture de la zone d'atterrissage en nuage et en testant et vérifiant les technologies en nuage.

### 3.7.3. Réseau

L'infrastructure de communication assure un **transfert de données sécurisé et fiable** entre les systèmes JAI gérés par l'eu-LISA et leurs utilisateurs finaux, dans les États membres et les agences de l'UE concernées. Elle offre également une connexion point à point entre le site technique principal de l'Agence à Strasbourg (unité centrale, UC) et l'unité centrale de secours (UCS) à St. Johann im Pongau, en Autriche.

L'infrastructure de communication utilise le **réseau TESTA-ng** (services télématiques transeuropéens entre administrations nouvelle génération), qui constitue un réseau dorsal distinct de l'internet public<sup>66</sup>. Sur le réseau TESTA-ng, l'eu-LISA exploite trois domaines pour l'exploitation des systèmes JAI: le domaine SIS pour le SIS et SIRENE Mail<sup>67</sup>; le domaine VIS pour le VIS et VIS Mail<sup>68</sup>, l'EES et l'ETIAS; l'EuroDomain pour Eurodac, DubliNet et l'ECRIS-TCN<sup>69</sup>. Les utilisateurs finaux se connectent à chaque domaine séparément (également séparés physiquement dans les locaux de l'utilisateur), (généralement) à l'aide de deux points d'accès intégrés (TAP) distincts.

Compte tenu de l'évolution des normes techniques et de l'évolution rapide des besoins opérationnels, en 2024, la DG DIGIT de la Commission, en collaboration avec l'eu-LISA, a débuté la conception et le développement d'un nouveau réseau transeuropéen **TESTA IRIS** ( plateforme d'interconnexion et d'échange pour l'UE), afin de remplacer l'actuel réseau TESTA-ng au plus tard fin 2027.

#### Principaux objectifs:

- fournir une **infrastructure de communication sécurisée et à disponibilité élevée**, y compris une gestion opérationnelle efficace et continue des TAP, et offrir aux utilisateurs finaux du système une disponibilité ininterrompue conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service;
- assurer une gestion opérationnelle efficace et continue de la **deuxième couche de chiffrement sur l'infrastructure de communication du SIS et du VIS** afin d'empêcher des organes externes (par exemple, le prestataire de TESTA-ng) d'avoir accès aux données sensibles et d'empêcher toute lecture, copie, modification ou suppression non autorisée de données à caractère personnel pendant les transferts.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Disponibilité du réseau étendu (WAN) (pour le SIS et le VIS)<sup>70</sup></b>	≥ 99,99 %	99,99 %	Rapport sur la disponibilité de TESTA-ng

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion opérationnelle</b>		
<b>Infrastructure de communication</b> Activités courantes	Les États membres et les agences utilisant ces systèmes bénéficie d'une infrastructure de communication sécurisée et à disponibilité élevée.	Infrastructure de communication à disponibilité élevée et sécurisée pour les systèmes JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA. Fonctionnement de l'infrastructure, gestion des changements (y compris les TAP), assistance aux utilisateurs: surveillance de l'infrastructure 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, traitement des demandes/incidents; maintenance corrective, adaptative, curative et préventive, y compris le renouvellement des licences, la maintenance du matériel et des logiciels COTS et l'exploitation des solutions de la deuxième couche de chiffrement du SIS/VIS.

<sup>66</sup> Le contrat de fourniture de services de réseau TESTA-ng est géré par la DG des services numériques (DIGIT) de la Commission.

<sup>67</sup> **SIRENE Mail**: mécanisme de communication utilisé par les *bureaux SIRENE* nationaux pour obtenir et échanger des informations supplémentaires relatives aux signalements SIS.

<sup>68</sup> **VIS Mail**: mécanisme d'échange d'informations utilisé par les autorités nationales chargées des visas pour des consultations relatives aux demandes de visa Schengen.

<sup>69</sup> L'Agence utilisera des éléments de l'interopérabilité dans les trois domaines.

<sup>70</sup> Uniquement pour le domaine SIS et VIS; l'indicateur concernant EuroDomain est supervisé par la direction générale des services numériques (DIGIT) de la Commission.

## 3.8. Soutien direct aux opérations

### 3.8.1. Fonctionnement des systèmes

Afin d'assurer la disponibilité continue et la résilience des systèmes d'information JAI relevant de sa compétence, l'Agence assure la **gestion opérationnelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les services d'assistance et l'ingénierie des applications**, y compris la surveillance et l'observabilité, la première réponse aux incidents et la coordination en la matière, la communication et la remontée des informations, le traitement des demandes de service, la cybersécurité et la gestion des incidents et problèmes. Pour garantir un fonctionnement efficace, l'Agence gère également divers **outils de gestion des services des technologies de l'information (ITSM)**.

#### Principaux objectifs:

- ..... assurer une gestion opérationnelle continue et de haute qualité et un soutien aux systèmes JAI et à leurs utilisateurs;
- ..... garantir la résilience des systèmes JAI au moyen d'une surveillance et d'une observabilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, de la cybersécurité et de la première réponse aux incidents;
- ..... fournir une assistance technique continue aux projets visant à intégrer de nouveaux systèmes;
- ..... améliorer les outils nécessaires pour renforcer la réactivité et la qualité du fonctionnement et des performances du système de surveillance, y compris la maintenance et l'évolution de l'outil de gestion des services des technologies de l'information (ITSM), du manuel d'utilisation électronique (eOPM), de la solution de surveillance intégrée unique (SIMS) et du système de gestion des événements (EMS).

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Satisfaction des clients</b> (% d'utilisateurs finaux satisfaits/très satisfaits du service fourni)	≥ 80 %	97,8 %	Enquête annuelle de satisfaction des clients
<b>Performance du service d'aide aux utilisateurs de l'eu-LISA</b>	≥ 80 %	95 %	Rapport de performance du service d'assistance

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Soutien opérationnel</b>		
<b>Centre de services opérationnels</b> Activités courantes	Gestion opérationnelle et assistance continues de haute qualité pour les systèmes JAI et les utilisateurs finaux, conformément aux ANS et au niveau de résilience attendu.	Surveillance et observabilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an du fonctionnement et de la performance des systèmes JAI, première réponse aux incidents, service d'assistance aux utilisateurs finaux, traitement des demandes de service, coordination des incidents et problèmes. <b>Jalon:</b> manuels d'utilisation actualisés, EiO du cadre d'exploitation des solutions pour les éléments de l'interopérabilité, VIS révisé et refonte d'Eurodac.
<b>Exploitation et maintenance des solutions</b> Activités courantes	Fourniture de services efficaces, rentables et continus aux utilisateurs finaux conformément aux exigences légales applicables.	Assistance technique continue aux utilisateurs, gestion et résolution des incidents et problèmes, mise en œuvre et déploiement des modifications et des versions. <b>Jalon:</b> EiO de l'assistance technique pour la refonte d'Eurodac, le VIS révisé et les éléments de l'interopérabilité.

### 3.8.2. Transition des services

En soutenant les opérations du système, l'une des principales tâches de l'Agence est le contrôle de la qualité, réalisé dans le cadre de la gestion des changements opérationnels, des essais, de la transition, de la mise en production et du déploiement, ainsi que de la gestion du cycle de vie des applications, y compris la transition vers les opérations.

## Principaux objectifs:

- soutenir la maintenance opérationnelle de tous les systèmes JAI et de leur infrastructure, y compris la mise à niveau et les essais des systèmes existants et des refontes critiques, et fournir un soutien opérationnel aux utilisateurs finaux, y compris les transporteurs;
- consolider les outils et processus internes afin d'adopter une approche plus agile de la gestion des versions, des changements opérationnels et des essais/certifications.

## Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Mise en œuvre de changements opérationnels dans l'environnement de production	> 75 %	75 %	Rapport interne
Assistance aux utilisateurs finaux au cours des essais	≥ 95 % des tickets traités en moins de 72 heures	Sans objet	Rapports SM9
Disponibilité des outils DevOps	> 95 %	Sans objet	Rapport interne

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Transition des services</b>		
<b>Gestion des changements opérationnels</b> Activités courantes	Systèmes opérationnels à jour et sécurisés, conformes aux besoins des parties prenantes, et mise en œuvre de toutes les modifications techniques sans incidence sur les performances et la disponibilité.	Garantie d'un traitement efficace et rationalisé de haute qualité des changements opérationnels.
<b>Gestion des versions et du déploiement</b> Activités courantes	Systèmes opérationnels à jour et sécurisés, conformes aux besoins des parties prenantes, et mise en œuvre de toutes les versions sans incidence sur les performances et la disponibilité.	Mise en œuvre des versions (derniers correctifs et fonctionnalités), gestion plus agile et automatisée des versions, y compris l'assistance aux utilisateurs.
<b>Passage à la phase opérationnelle</b> Activités courantes	Fonctionnement avec succès des nouveaux systèmes informatiques dans l'environnement de production conformément aux exigences légales applicables.	Coordination de la transition (préparation, mise en service, réception définitive du système) et évaluation de l'état de préparation, y compris l'assistance aux utilisateurs.
<b>Automatisation et outillage</b>		
<b>Outils transversaux de service opérationnels</b> Activités courantes	Une procédure de résolution opérationnelle efficace grâce à des outils de service opérationnels à jour, fiables, efficaces et disponibles en permanence.	Maintenance corrective, préventive, adaptative et curative des produits et outils de service opérationnels, y compris la gestion des licences, l'administration technique, la personnalisation et l'assistance aux utilisateurs.
<b>Technologie et ingénierie logicielle</b>		
<b>Gestion des essais</b> Activités courantes	L'assurance que les produits et services produisent la valeur voulue; réduction de la fréquence des incidents et amélioration de la stabilité; amélioration de la satisfaction des clients. Tous les systèmes, produits et services sont fournis avec la qualité, la valeur et la stabilité escomptées.	Démontrer une évaluation experte en ce qui concerne l'adoption de l'approche, des pratiques et des outils d'essai les plus appropriés, tout en fournissant des informations et des formations aux utilisateurs finaux. Planifier, concevoir, réviser et mettre en œuvre des campagnes d'essai pour les opérations de maintenance de tous les systèmes d'information (maintenance corrective et adaptative).
<b>Ingénierie logicielle</b> Activités courantes	Amélioration de la qualité des principaux systèmes opérationnels fournis.	Garantir la qualité des logiciels requis (c'est-à-dire la conception des applications, la qualité du code source) et gérer les pipelines internes de développement et de déploiement à l'aide d'outils DevOps, ainsi que le catalogue informatique transversal et les processus standards.

### 3.8.3. Sécurité, cybersécurité et continuité des activités

Pour garantir le fonctionnement sécurisé des systèmes d'information JAI, y compris un niveau approprié de sécurité des données et de sécurité physique, l'Agence surveille et gère en continu les risques de sécurité et veille à ce que les contrôles de sécurité établis pour les systèmes d'information confiés à l'eu-LISA et à son réseau de communication soient efficaces, correctement mis en œuvre et gérés, y compris le renforcement et l'amélioration continus des mesures de cybersécurité.

#### Principaux objectifs:

- ..... garantir le plus haut niveau de conformité avec le cadre réglementaire et les normes de sécurité de l'UE en appliquant une approche de «défense en profondeur» à chaque système JAI afin de garantir leur résilience aux incidents et aux cyberattaques;
- ..... veiller au renforcement continu du cadre et des capacités de sécurité de l'eu-LISA en améliorant les outils et processus pertinents, y compris la solution de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM), en collaboration avec le CERT-UE (service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union), afin de soutenir le suivi des incidents de sécurité et la réaction à ceux-ci en raison de l'évolution du paysage des menaces;
- ..... fournir des services d'assurance de la sécurité pour améliorer la posture de sécurité de tous les systèmes d'information, en mettant l'accent sur l'amélioration de la détection des vulnérabilités et des défauts, les correctifs et le renforcement des systèmes;
- ..... améliorer la posture de cybersécurité de l'eu-LISA, renforcer ses cyberdéfenses et accroître ses capacités à détecter rapidement les cyberopérations et à y répondre;
- ..... échanger régulièrement des connaissances et des bonnes pratiques sur les questions liées à la cybersécurité et à la continuité des activités.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Mise en œuvre des objectifs statutaires en matière de sécurité	100 %	100 %	Tableau de bord d'assurance sécurité
Évaluations des risques en matière de sécurité réalisées sur les systèmes	100 %	100 %	Tableau de bord d'assurance sécurité

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Sécurité, cybersécurité et continuité des activités</b>		
<b>Continuité opérationnelle des activités</b> Activités courantes	Des services résilients et continus pour les systèmes JAI et les infrastructures de communication de l'UE, conformément aux exigences légales.	Réalisation et examen des analyses d'impact sur les activités, gestion des risques, y compris les plans de continuité des activités propres aux systèmes, les contrôles, les exercices de sécurité, la mise en œuvre des recommandations d'audit et les rapports d'exercice.
<b>Services gérés de sécurité informatique</b> Activités courantes	Des services de sécurité informatique efficaces, sécurisés et gérés de manière continue pour l'infrastructure institutionnelle.	Surveillance des vulnérabilités et de la posture de sécurité de l'infrastructure informatique (y compris les points terminaux et les points d'accès au réseau de l'entreprise), gestion des risques et des incidents, réalisation d'évaluations.
<b>Sécurité de l'information et assurance</b> Activités courantes	Une posture de sécurité de l'information à jour, conformément aux normes opérationnelles, aux bonnes pratiques et aux exigences légales.	Surveillance du système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI), de l'architecture et des essais de sécurité, et amélioration du cadre de sécurité (y compris les évaluations des risques et la mise en œuvre des recommandations d'audit).
<b>Cybersécurité</b> Activités courantes	Une posture de cybersécurité à jour, conformément aux exigences légales, aux orientations de la CERT-UE, aux normes internationales et aux bonnes pratiques, afin de rester le gardien digne de confiance des informations sensibles confiées à l'eu-LISA.	Surveillance et gestion des incidents par le biais de l'équipe de réponse aux incidents de cybersécurité (CSIRT), atténuation des menaces, des risques et des vulnérabilités, y compris la gestion des identités et des accès et la gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM).

<p><b>Exercices de continuité des activités</b></p> <p>Livraison du projet: 2026</p>	<p>Renforcement de la posture de sécurité, de la résilience et de la disponibilité de chaque système conformément aux exigences légales, aux normes opérationnelles et aux bonnes pratiques.</p>	<p>Vérification des contrôles, procédures et processus spécifiques mis en place pour assurer la continuité des activités, la reprise des activités, la sécurité et la gestion des incidents liés aux systèmes JAI, y compris un rapport assorti de recommandations d'amélioration.</p> <p><b>Jalon:</b> exécution de l'exercice.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.8.4. Soutien à la Commission et aux États membres

L'Agence soutient les États membres, la Commission et les autres agences de l'UE concernées dans la préparation, le développement et la mise en œuvre des systèmes d'information JAI. L'Agence continuera de gérer et de développer les systèmes d'information faisant partie de son mandat, en accomplissant les tâches et en offrant les services définis dans les règlements pertinents, notamment en dispensant à tous les utilisateurs finaux une formation régulière sur l'utilisation technique des systèmes JAI.

#### Principaux objectifs:

- soutenir les États membres, la Commission et les autres agences de l'UE concernées dans la préparation, le développement ou la mise en œuvre des systèmes d'information JAI confiés à l'eu-LISA, conformément aux articles 9 et 16 de son règlement fondateur.

### 3.8.5. Groupes consultatifs, réunions et missions

L'Agence soutient et coordonne les travaux des organes de gouvernance de l'eu-LISA en organisant les réunions des groupes consultatifs, des conseils de gestion de programme, ainsi que de divers autres groupes de coopération et de travail, afin de coordonner leur travail quotidien et leurs discussions, et d'assurer l'alignement sur les besoins des parties prenantes.

#### Principaux objectifs:

- apporter un soutien de haute qualité à tous les groupes consultatifs et conseils de gestion de programme existants et éventuellement nouveaux, y compris aux groupes de travail et de coopération, aux ateliers techniques et aux réunions ad hoc spécifiques avec les États membres.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Taux de satisfaction des parties prenantes	> 70 %	98,80 %	Enquête de satisfaction auprès des parties prenantes

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Groupes consultatifs, réunions et missions</b>		
<p><b>Soutien administratif aux groupes consultatifs</b></p> <p>Activités courantes</p>	Le soutien répond aux besoins des parties prenantes conformément aux exigences légales et au règlement intérieur des organes directeurs.	Coordonner les réunions, soutenir la liaison et les communications régulières, suivre la mise en œuvre des décisions et des résultats des réunions.
<p><b>Appui administratif à d'autres réunions et missions</b></p> <p>Activités courantes</p>	Le soutien répond aux besoins internes de parties prenantes, toutes les réunions et missions ont été organisées de manière efficace conformément aux règles et règlements.	Soutenir et coordonner les missions liées aux systèmes d'information dans le cadre de son mandat, y compris les conférences, les événements, les tables rondes de l'industrie et les réunions régulières et ad hoc.

## 3.9. Activités institutionnelles

### 3.9.1. Gouvernance

#### Gouvernance et conformité

##### Principaux objectifs:

- ..... assurer l'alignement des ressources, des services, des processus et des capacités de l'eu-LISA sur ses objectifs stratégiques, renforcer son cadre de gouvernance et favoriser une prise de décision fondée sur les données;
- ..... renforcer les capacités de contrôle interne et de gestion de la qualité, et veiller au respect de l'ensemble des exigences applicables en matière de contrôle interne et de protection des données, y compris en tenant compte des constatations et des recommandations des divers audits;
- ..... mettre en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance conformément aux obligations légales et fournir à toutes les parties prenantes une assurance concernant les performances de l'Agence et la réalisation des objectifs;
- ..... mettre en œuvre l'architecture d'entreprise, en mettant l'accent sur l'alignement optimal des initiatives en matière d'architecture et d'amélioration;
- ..... soutenir le conseil d'administration et le directeur exécutif en leur fournissant une assurance, des conseils, des informations et des prévisions indépendants, fondés sur les risques et objectifs.

##### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Performance des projets achevés par rapport au budget initial et au calendrier</b>	Écart par rapport au budget: ≤ 10 % Écart par rapport au calendrier: < 15 %	<i>Sans objet</i>	Rapports sur les projets et les programmes
<b>Réalisation des audits: % de mise en œuvre du plan annuel d'audit interne</b>	90 %	<i>Sans objet</i>	Rapport annuel d'activités de l'IAC
<b>Satisfaction des parties prenantes à l'égard de l'audit interne:</b>	90 % externes/80 % internes	<i>Sans objet</i>	Rapport annuel d'activités de l'IAC
<b>Consultations du CEPD traitées et réalisées par an</b>	≥ 60 %	<i>Sans objet</i>	Rapport d'activité du DPD

##### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gouvernance</b>		
<b>Gouvernance institutionnelle, conformité et gestion de la qualité</b> <i>Activités courantes</i>	Performance accrue et conforme de la gouvernance de l'eu-LISA, amélioration de l'assurance de la qualité des opérations de l'eu-LISA et réalisation des objectifs stratégiques conformément aux exigences statutaires.	Suivi et amélioration de l'efficacité des processus de gouvernance, des performances et des contrôles internes, mise en œuvre du système de gestion de la qualité, mise à jour et coordination de la stratégie à long terme et des activités de programmation et d'établissement de rapports.
<b>Gestion des programmes et des projets</b> <i>Activités courantes</i>	Alignement de la stratégie à long terme et de l'exécution des projets de l'eu-LISA et réalisation des objectifs selon la qualité requise.	Développer les capacités de gestion des programmes et des projets, y compris les évaluations et l'assurance de la qualité, les processus et le cadre de l'agilité à l'échelle.
<b>Gestion des services et des processus de l'eu-LISA</b> <i>Activités courantes</i>	Des processus efficaces, actualisés et normalisés et une fourniture de services de haute qualité, répondant aux besoins des parties prenantes.	Assurer le suivi et la gestion du catalogue de produits et de services et améliorer la gestion des connaissances et du registre de l'ICC, y compris la numérisation et l'automatisation de la gestion.
<b>Amélioration des services et des processus de l'eu-LISA</b> <i>Livraison du projet: 2026</i>	Des processus efficaces et normalisés et une prestation de services de haute qualité, répondant aux besoins des parties prenantes.	Développer les processus et services existants et en intégrer de nouveaux.

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Tâches horizontales institutionnelles</b> Activités courantes	Gestion appropriée et de haute qualité des subdivisions de l'Agence, orientation et soutien renforcés afin d'atteindre les objectifs stratégiques de l'eu-LISA.	Coordonner, soutenir et gérer les services et les unités, c'est-à-dire au-delà des projets spécifiques ou des autres activités énumérées.

Architecture d'entreprise		
<b>Architecture d'entreprise</b> Activités courantes	Un meilleur alignement des initiatives en matière d'architecture, de conception et de développement sur la stratégie à long terme et technologique de l'eu-LISA.	Développer l'architecture d'interopérabilité pour les systèmes existants et futurs, c'est-à-dire définir des éléments constitutifs de l'interopérabilité et établir des normes pour les systèmes existants et nouveaux.
Conformité		
<b>Audit interne</b> Activités courantes	Des opérations améliorées, transparentes et conformes, une évaluation renforcée et systématique de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle, et une réalisation plus efficace des objectifs stratégiques de l'Agence.	Fournir une assurance objective et fondée sur les risques, y compris coordonner les audits internes et externes, surveiller et suivre les recommandations d'audit ouvertes, fournir des conseils et des prévisions, suivre la mise en œuvre de la stratégie antifraude et transmettre les rapports connexes, faire office de point de contact pour l'OLAF et le Parquet européen.
<b>Protection des données</b> Activités courantes	Une protection des données sûre, transparente, complète et efficace, conforme aux normes, exigences et réglementations applicables (y compris les dispositions spécifiques à chaque système d'information administré par l'eu-LISA).	Contrôler la protection des données, y compris la coordination des audits internes et externes, le suivi des recommandations en suspens, l'évaluation des processus et contrôles de protection des données, le traitement des demandes et des plaintes du CEPD, la tenue du registre de protection des données et le renforcement de la sensibilisation.

## Gestion des parties prenantes et communication

Afin de maintenir et de renforcer la visibilité et l'image de l'eu-LISA en tant que partenaire fiable et digne de confiance dans ses domaines d'expertise, l'Agence continue d'améliorer ses pratiques de communication et de nourrir une collaboration étroite avec ses parties prenantes, en particulier avec les États membres, les pays associés à l'espace Schengen, les institutions et agences de l'UE, l'industrie (notamment les transporteurs de passagers) et le domaine JAI, de manière bilatérale ou par le biais de réseaux. Dans ce contexte, l'eu-LISA fournit des informations sur les initiatives législatives pertinentes et une expertise en matière technique, en aidant les parties prenantes à gérer les besoins et à réaliser des analyses opérationnelles.

### Principaux objectifs:

- ..... conserver une image professionnelle forte en tant que partenaire fiable et précieux;
- ..... entretenir des relations commerciales fructueuses avec toutes les parties prenantes, analyser et évaluer les besoins opérationnels, notamment en mettant en œuvre un outil permettant de numériser la vérification et la validation des exigences (REUSE), améliorer la gestion des parties prenantes, et renforcer les capacités d'analyse opérationnelle;
- ..... assurer une gestion efficace des relations avec les parties prenantes au moyen d'instruments et de canaux bilatéraux et multilatéraux, en mettant l'accent sur les institutions et agences de l'UE, les autorités des États membres, l'industrie et le monde universitaire;
- ..... faciliter un échange d'informations efficace, participer activement aux discussions techniques et stratégiques et soutenir le processus législatif et d'élaboration des politiques dans le domaine JAI de l'UE;
- ..... promouvoir une collaboration transparente et constructive avec son conseil d'administration, y compris avec le comité «Audit, conformité et finances» (CACF).

## Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Incidence de la communication externe</b>	+200 abonnés par an et par plateforme	LinkedIn: +5 262 X: +235 Facebook: +651 YouTube: +98	Analyses
<b>Satisfaction à l'égard des canaux et des actions de communication interne</b>	> 70 %	89 %	Enquête annuelle de satisfaction

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion des relations commerciales</b>		
<b>Gestion des relations commerciales</b> Activités courantes	Renforcement de la position de partenaire fiable et conseiller de confiance de l'Agence dans son domaine d'expertise, et amélioration des relations commerciales avec toutes les parties prenantes.	Gestion des relations commerciales, y compris des affaires à développer (B2B) et des demandes (enregistrer, analyser et convertir les demandes approuvées en exigences pour le cycle de vie du développement des systèmes), évaluation de l'incidence des nouvelles initiatives, représentation de l'Agence à tous les niveaux de gouvernance (GC, CGP, CA, institutions de l'UE et industrie), et mise en œuvre des outils pertinents.
<b>Gestion des parties prenantes</b>		
<b>Soutien administratif au conseil d'administration</b> Activités courantes	Le soutien répond aux besoins des parties prenantes conformément aux exigences légales et au règlement intérieur des organes directeurs.	Coordonner et préparer les réunions, soutenir la liaison et les communications régulières du conseil d'administration, y compris du CACF, suivre la mise en œuvre des décisions et des résultats des réunions.
<b>Plan d'action sur les conclusions de l'évaluation externe de l'Agence</b> Activités courantes	Amélioration des performances et des résultats en matière d'objectifs stratégiques.	Coordonner et suivre le plan d'action sur la base des recommandations de l'évaluation externe, y compris des rapports réguliers au conseil d'administration.
<b>Suivi et coordination des politiques</b>		
<b>Suivi et coordination des politiques</b> Activités courantes	Visibilité accrue de l'expertise de l'eu-LISA aux niveaux de l'Union et international et soutien aux politiques de l'UE dans le domaine JAI.	Coopérer avec les parties prenantes, préparer les documents de synthèse et l'analyse législative interne, surveiller les évolutions politiques, stratégiques et législatives pertinentes.
<b>Activités de liaison</b> Activités courantes	Renforcement de la visibilité et de l'image de l'Agence en tant que partenaire fiable et digne de confiance dans ses domaines d'expertise, relations de travail efficaces avec les parties prenantes à Bruxelles, en particulier les institutions de l'UE.	Coopérer avec les parties prenantes sur des questions d'intérêt mutuel, surveiller les évolutions politiques, stratégiques et législatives pertinentes, y compris la politique interne, la législation et l'analyse des incidences, et représenter l'eu-LISA lors des différentes réunions au niveau de l'UE.
<b>Communication</b>		
<b>Communication</b> Activités courantes	Renforcement de la réputation professionnelle, de l'image et de la visibilité de l'eu-LISA dans ses domaines d'expertise.	Fournir des informations régulières, actualisées et transparentes à toutes les parties prenantes via divers canaux de communication, en mettant l'accent sur la sensibilisation aux priorités annuelles, en soulignant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information et dans le développement du nouvel Eurodac.

### 3.9.2. Soutien institutionnel

#### Sécurité et continuité des activités institutionnelles

L'Agence continue de maintenir et d'améliorer le niveau élevé de sécurité physique dans et autour de ses installations en réponse à l'évolution des besoins opérationnels, en renforçant davantage ses capacités en matière de continuité des activités.

#### Principaux objectifs:

- ..... un niveau élevé de sécurité physique des installations, des actifs et du personnel de l'eu-LISA, y compris la protection et la surveillance des accès avec une traçabilité totale;
- ..... l'amélioration continue de la continuité des activités et de la posture de sécurité de l'Agence en mettant en œuvre les recommandations issues des exercices, des inspections et des audits, notamment en élaborant et en mettant à jour les stratégies et politiques connexes.

#### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Exercices d'urgence/exercices de sécurité et de continuité des activités</b>	Deux exercices annuels	Deux exercices d'urgence	Tableau de bord d'assurance sécurité

#### Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Sécurité et continuité des activités institutionnelles</b>		
<b>Sécurité préventive et continuité des activités</b> Activités courantes	Mise à jour de la sécurité préventive des installations, des actifs et du personnel et renforcement de la résilience institutionnelle.	Fournir un service de sécurité préventive 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans tous les locaux, notamment en assurant la maintenance des systèmes et équipements de sécurité, en veillant au respect des exigences en matière de sécurité et en améliorant les mesures de sécurité, afin d'assurer la continuité des activités.
<b>Politique de sécurité et coordination</b> Activités courantes	Éléments de sécurité horizontaux adaptés à l'objectif poursuivi et à jour, c'est-à-dire conformité des stratégies, politiques et processus aux exigences légales, aux normes opérationnelles et aux bonnes pratiques.	Mettre en œuvre la stratégie de sécurité et de continuité, mettre à jour les processus de sécurité et de continuité des activités sur la base des recommandations issues des exercices, des inspections et des audits, et organiser des événements de coopération et de sensibilisation.

#### Gestion des ressources humaines

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, l'Agence améliore en permanence la gestion de ses ressources humaines, en appliquant une approche fondée sur les compétences, en s'efforçant d'attirer un vivier diversifié de talents et en proposant un développement professionnel ciblé pour permettre à chacun d'atteindre son plein potentiel.

#### Principaux objectifs:

- ..... une gestion et une planification efficaces des ressources humaines, y compris la numérisation des services RH et des processus de recrutement;
- ..... le renforcement de la position d'employeur de choix de l'eu-LISA dans le paysage informatique, et la poursuite des efforts visant à attirer un vivier diversifié de candidats, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes dans le domaine des STIM;
- ..... le développement systématique des aptitudes et compétences professionnelles du personnel;
- ..... une sensibilisation accrue du personnel à l'éthique et à la lutte contre la fraude.

## Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Rotation du personnel et taux d'occupation</b>	Rotation ≤ 5 % Occupation > 94 %	Rotation de 5,3 % Occupation de 92,40 %	Base de données RH, rapports SYSPER
<b>Taux d'engagement du personnel</b>	≥ 3,8	3,7	Base de données RH, rapports SYSPER

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion des ressources humaines</b>		
<b>Administration et planification des ressources humaines</b> <i>Activités courantes</i>	Structure organisationnelle adaptée aux besoins, professionnels compétents, conditions de travail flexibles et modernes pour le personnel.	Gestion des opérations de routine du personnel (par exemple, l'intégration et l'évaluation), amélioration et numérisation des processus (y compris les outils pertinents), renforcement des capacités d'analyse et de coordination du soutien externe.
<b>Gestion des ressources humaines fondée sur les compétences</b> <i>Activités courantes</i>	Des personnes diverses, qualifiées, très motivées et engagées occupent les postes appropriés.	Développer le personnel et renforcer le leadership, notamment en améliorant le recrutement des talents, en garantissant le bien-être et en renforçant la culture et les valeurs organisationnelles (y compris la diversité et l'inclusion).

## Passation de marchés, gestion des contrats, finances et comptabilité

L'Agence renforce en permanence ses processus financiers internes et ses procédures de passation de marchés et de gestion des contrats, notamment en améliorant ses capacités en matière d'analyse et d'établissement de rapports en vue d'étayer la prise de décision stratégique et de garantir une gestion transparente et efficace de ses ressources financières. À cette fin, l'Agence veille au maintien d'un système de contrôle comptable solide et à la présentation adéquate de sa situation financière.

## Principaux objectifs:

- ..... une gestion solide, conforme et transparente des finances, des passation de marchés et des contrats;
- ..... le soutien à la prise de décisions financières stratégiques, notamment en améliorant les capacités analytiques, par exemple les prévisions et la planification budgétaires et des marchés publics, le suivi de haute qualité des opérations financières;
- ..... un suivi renforcé de la mise en œuvre contractuelle, de la gestion des risques et de l'évaluation des performances;
- ..... un système de contrôle comptable rigoureux permettant une présentation fidèle de la situation financière de l'Agence.

## Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
<b>Taux de report de crédits pour le titre 3</b>	< 30 %	14,5 %	Entrepôt de données ABAC
<b>Taux d'exécution des crédits budgétaires</b>	≥ 95 %	100 %	Entrepôt de données ABAC
<b>Taux d'annulation des appels d'offres après leur lancement</b>	< 25 %	0 %	Rapport sur la passation de marchés

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Gestion budgétaire et financière</b>		
<b>Gestion budgétaire, patrimoniale et financière</b> Activités courantes	Une gestion financière et patrimoniale solide, conforme et performante, respectant les normes, bonnes pratiques, exigences et réglementations applicables, et renforcement des capacités de prévision, de suivi et d'exécution.	Assurer la planification, le suivi et l'exécution du budget, transmettre des rapports financiers et améliorer les capacités d'analyse et les processus et procédures financiers, y compris les prévisions et la budgétisation par activité.
<b>Contrôles financiers internes, audits liés aux marchés publics et aux finances</b> Activités courantes	Une gestion transparente, solide et adaptée à l'objectif poursuivi des finances, des passations de marchés et des contrats, conformément aux normes, bonnes pratiques, exigences et réglementations applicables.	Maintenir et renforcer les listes de contrôle, les flux de travail, les outils et les analyses liés aux transactions financières, et réexaminer les contrôles et les procédures, notamment en mettant en œuvre les recommandations formulées lors des audits.
<b>Gestion des passation de marchés et des contrats</b>		
<b>Gestion des passation de marchés et des contrats</b> Activités courantes	Une gestion solide, transparente, conforme et rentable des acquisitions et des contrats, conformément aux réglementations, lignes directrices et procédures applicables et aux ressources disponibles.	Gérer, coordonner et suivre la gestion des achats, des acquisitions et des contrats, préparer l'adoption d'engagements juridiques et veiller à la mise en œuvre des obligations contractuelles.
<b>Comptabilité</b>		
<b>Comptabilité</b> Activités courantes	Présentation fidèle et transparente de la situation financière de l'eu-LISA, conformément au règlement financier de l'UE et aux principes, normes et règles comptables admises.	Assurer le contrôle de la qualité de la comptabilité, notamment en protégeant les actifs et les intérêts financiers de l'eu-LISA, en apportant son soutien aux auditeurs externes et à la Cour des comptes européenne, et en établissant les comptes provisoires et consolidés.

## Services juridiques

L'Agence fonctionne conformément au cadre réglementaire applicable, y compris en ce qui concerne les aspects opérationnels et réglementaires des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA. L'Agence observe en permanence les niveaux les plus élevés de bonne conduite administrative et reste déterminée à garantir la transparence de ses activités, de ses processus et de sa prise de décisions, y compris l'accès du public à ses documents.

### Principaux objectifs:

- ..... des conseils, une expertise et des avis juridiques solides et de qualité, y compris la gestion des demandes d'accès du public aux documents;
- ..... recensement des lacunes et des incohérences du cadre juridique et des processus opérationnels actuels afin de mettre à jour les politiques et lignes directrices pertinentes.

### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (2024)	Source
Conseils et avis juridiques	90 %	90 %	ProjectPlace
Conseils juridiques ne donnant pas lieu à des procédures précontentieuses et contentieuses	80 %		ProjectPlace

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Services juridiques</b>		
<b>Services juridiques</b> Activités courantes	Respect et réputation de partenaire fiable et digne de confiance auprès des parties prenantes.	Fournir des conseils et une expertise juridiques, notamment en matière d'accès du public aux documents, et assurer la représentation dans les procédures judiciaires devant les tribunaux de l'UE/nationaux.

## Services de soutien institutionnel

Les services de soutien institutionnel de l'Agence visent à garantir un environnement de travail optimisé et flexible sur tous les sites, doté d'une infrastructure sécurisée, efficace et fonctionnelle pleinement alignée sur les besoins opérationnels de l'eu-LISA et son engagement à devenir une organisation durable sur le plan environnemental.

### Principaux objectifs:

- ..... la mise en œuvre d'un **programme de renforcement des capacités** pour répondre aux demandes de capacité du site opérationnel de Strasbourg, y compris l'optimisation des ressources du centre de données, ainsi que des systèmes d'électricité et de refroidissement;
- ..... la poursuite de la réduction de l'**empreinte environnementale** de l'eu-LISA grâce à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration fondé sur le système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE, y compris l'évaluation annuelle de l'impact environnemental et des performances, et l'amélioration des performances énergétiques;
- ..... l'amélioration du rapport coût-efficacité et renforcement de la collaboration, de l'efficacité et de la flexibilité des processus et infrastructures TIC (technologies de l'information et de la communication) institutionnels (c'est-à-dire migration de certains services informatiques vers des plateformes en nuage).

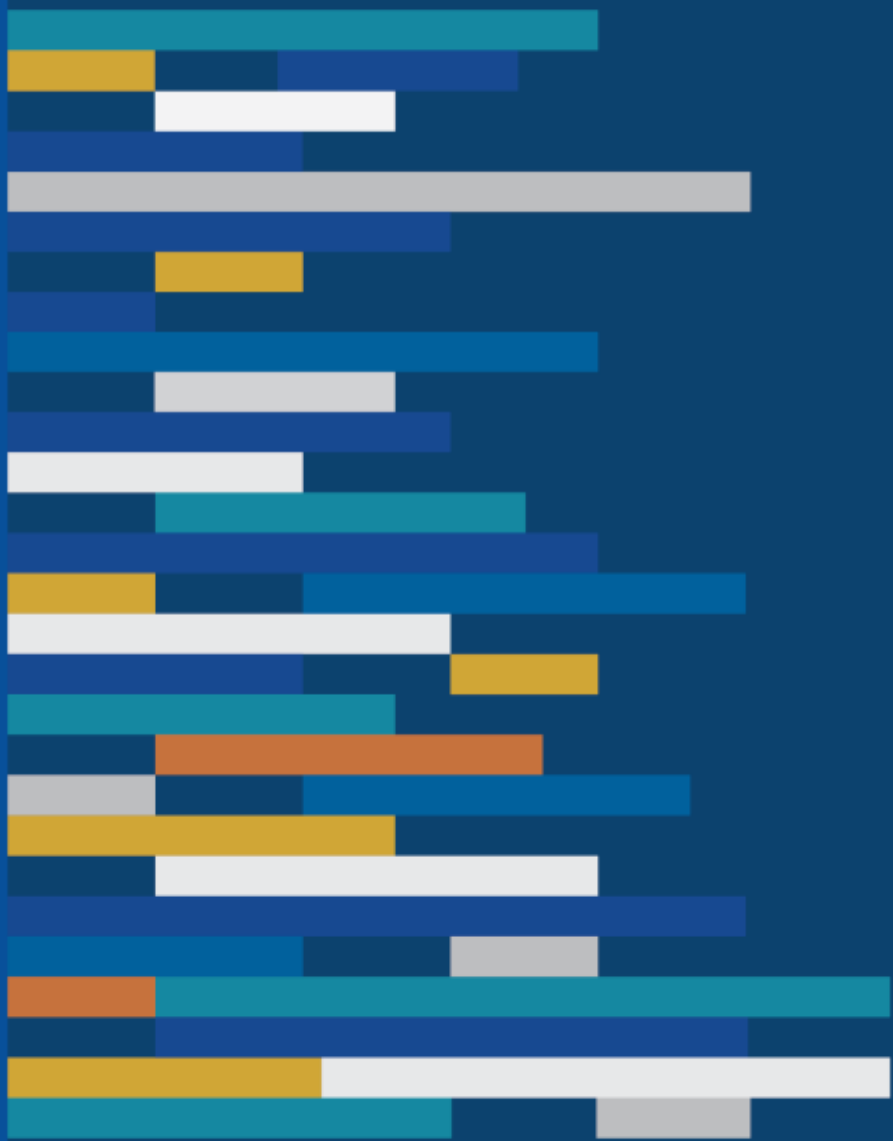
### Indicateurs clés de performance

Indicateur de performance	Cible	Référence (juin 2024)	Source
<b>Indicateur environnemental: empreinte carbone</b>	Réduction des émissions CO <sub>2</sub>	3 507 t eq CO <sub>2</sub>	Analyse environnementale
<b>Programme de renforcement des capacités:</b>			
<b>1) coût</b>	Écart ≤ 10 %	Pas d'écart	Rapport du conseil de programme
<b>2) calendrier</b>	Écart ≤ 10 %	Pas d'écart	Rapport du conseil de programme
<b>3) champ d'application</b>	Pas d'écart	Pas d'écart	Rapport du conseil de programme

## Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et jalon(s)
<b>Services généraux</b>		
<b>Services généraux</b> Activités courantes	Des opérations quotidiennes efficaces, sécurisées et respectueuses de l'environnement, et une infrastructure immobilière améliorée et fonctionnelle.	Fournir des services de soutien institutionnel sur tous les sites (par exemple, gestion de l'espace, missions, opérations des installations), notamment en assurant la mise en œuvre du système de management environnemental et en réduisant l'impact environnemental.
<b>Mises à niveau et améliorations des services généraux</b> Livraison du projet: 2032	Amélioration de l'environnement de travail conformément aux exigences techniques et aux bonnes pratiques locales.	Mise à niveau du réseau incendie à Strasbourg et amélioration de l'étanchéité des sous-sols du centre de données et du bâtiment tertiaire.
<b>TIC institutionnelles</b>		
<b>TIC institutionnelles</b> Activités courantes	Fourniture de services efficaces, rentables et continus aux utilisateurs finaux, et conformité des performances du système avec les normes et pratiques applicables.	Maintenance corrective, préventive, évolutive et adaptative de l'infrastructure et des applications des TIC institutionnelles, notamment en testant et développant de nouveaux outils, et assistance aux utilisateurs finaux.
<b>Mises à niveau et évolutions des TIC institutionnelles</b> Livraison du projet: 2023	Amélioration des services TIC destinés aux utilisateurs finaux.	Mettre en œuvre les pratiques ITIL (Information Technology Infrastructure Library) pour la gestion des services et des actifs, la migration vers le cloud, les environnements de développement/test/préproduction, l'infrastructure de bureau virtuel (VDI) et la gestion de contenu d'entreprise.
<b>Programme de renforcement des capacités</b>		
<b>Programme de renforcement des capacités</b> Livraison du projet: 2023	Capacité actualisée et suffisante pour accueillir les systèmes existants et nouveaux confiés à l'Agence, et amélioration de l'efficacité énergétique des centres de données conformément aux exigences et aux normes légales.	Mise en place d'un centre de données modulaire et mise à niveau des systèmes d'électricité et de refroidissement, y compris la réalisation des travaux électriques et de génie civil.

# ANNEXES



## Annexe I. Organigramme

**L'organigramme suivant décrit la structure organisationnelle de l'eu-LISA jusqu'au niveau sectoriel, y compris les fonctions spéciales énumérées dans son règlement fondateur et les subdivisions individuelles qui ne font partie d'aucune unité.**

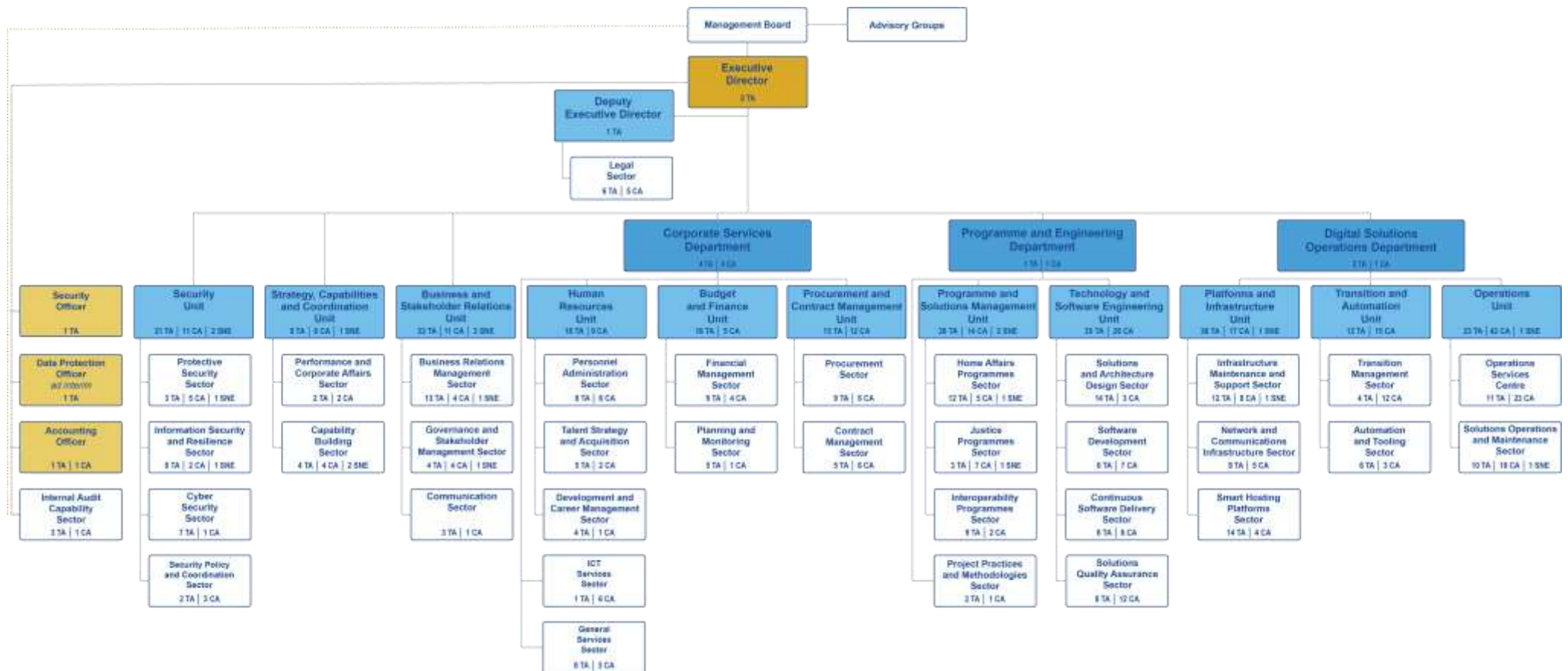
Le 14 mars 2024, l'eu-LISA a lancé une nouvelle initiative de changement organisationnel visant à soutenir davantage la réalisation efficace de sa mission, à apporter une valeur ajoutée aux parties prenantes et à créer un endroit où il fait bon travailler. L'initiative RAISE s'est achevée en août 2024 avec l'introduction d'une structure organisationnelle révisée, modifiant les départements, unités et secteurs existants, et en créant de nouveaux<sup>71</sup>.

Le 14 février 2025, l'Agence a mis à jour sa structure organisationnelle afin de mieux remplir son mandat et ses objectifs, de favoriser l'efficacité et d'améliorer la conformité. Cette réorganisation comprenait la création de nouveaux secteurs axés sur la planification et le suivi, les pratiques et méthodologies de projet, ainsi que d'un secteur consacré aux programmes d'interopérabilité, afin d'améliorer la coordination globale de la planification et de favoriser l'application des nouveaux modes de travail. En outre, certains secteurs plus importants ont été divisés en deux unités, par exemple l'unité «Ingénierie technologique et logicielle» et l'unité «Ressources humaines», tandis que d'autres ont vu leurs tâches réattribuées dans d'autres entités, par exemple le bureau de liaison et le pôle d'expertise «Solutions». L'organigramme ci-dessous présente la situation actuelle.

---









<sup>71</sup> Les informations sur les offres d'emploi publiées sont présentées dans la section consacrée à la politique de recrutement à l'annexe V.

▲ Figure 3. Structure organisationnelle






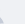


Sources: Sysper et organigramme.  
Date de référence: 1<sup>er</sup> octobre 2025

▲ Tableau 6. Effectifs par unité (par catégorie de personnel)<sup>72</sup>

Légende:  Occupé  Vacant							
Unité/secteur	AT		AC		END		Total
							
<b>Fonctions relevant du directeur exécutif</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>110</b>
Sans objet	2	—	—	—	—	—	2
Directeur exécutif	1	—	—	—	—	—	1
Responsable de la sécurité	1	—	—	—	—	—	1
Secteur «Capacité d'audit interne»	3	—	1	—	—	—	4
Délégué à la protection des données	1	—	—	—	—	—	1
Comptable	—	1	1	—	—	—	2
<b>Fonctions relevant du directeur exécutif adjoint</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>
Sans objet	—	—	—	—	—	—	—
Directeur exécutif adjoint	1	—	—	—	—	—	1
Secteur juridique	2	4	5	—	—	—	11
<b>Unité «Sécurité»</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>34</b>
Sans objet	—	1	—	—	—	—	1
Secteur «Sécurité préventive»	3	—	5	—	1	—	9
Secteur «Résilience et sécurité de l'information»	5	3	2	—	1	—	11
Secteur «Cybersécurité»	6	1	1	—	—	—	8
Secteur «Coordination et politique de sécurité»	2	—	3	—	—	—	5
<b>Unité «Stratégie, capacités et coordination»</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>17</b>
Sans objet	3	—	—	—	—	—	3
Secteur «Planification et affaires internes»	2	—	1	1	—	—	4
Secteur «Renforcement des capacités»	4	—	2	2	2	—	10
<b>Unité «Relations institutionnelles et avec les parties prenantes»</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>36</b>
Sans objet	2	—	2	—	—	1	5
Secteur «Gestion des relations commerciales»	12	1	3	1	—	1	18
Secteur «Gouvernance et gestion des parties prenantes»	4	—	3	1	1	—	9
Secteur «Communication»	3	—	1	—	—	—	4
<b>Département «Services administratifs»</b>	<b>53</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>101</b>
Sans objet	4	—	4	—	—	—	8
Secteur «Services TIC»	—	1	5	1	—	—	7
Secteur «Services généraux»	7	1	3	—	—	—	11
<b>Unité «Ressources humaines»</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27</b>
Sans objet	1	—	—	—	—	—	1
Secteur «Gestion du personnel»	8	—	6	—	—	—	14
Secteur «Stratégie de gestion et acquisition des talents»	4	1	1	1	—	—	7
Secteur «Développement et gestion des carrières»	3	1	1	—	—	—	5

<sup>72</sup> Les postes énumérés dans la colonne «vacants» et marqués d'un «—» représentent des postes d'AC à court terme qui ont été soit empruntés à une autre unité, soit créés à la fin de 2023 afin de garantir la continuité des activités par un approvisionnement temporaire de services externes pour lesquels le contrat de services spécifique avait pris fin et ne pouvait pas être renouvelé.

Unité/secteur	AT		AC		END		Total
							
<b>Unité «Budget et finances»</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>1</b>
Sans objet	2	—	—	—	—	—	2
<b>Secteur «Planification et suivi»</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6</b>
<b>Secteur «Gestion financière»</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>
<b>Unité «Gestion des passations de marchés et des contrats»</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27</b>
Sans objet	1	—	—	—	—	—	1
<b>Secteur «Passation de marchés»</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15</b>
<b>Secteur «Gestion des contrats»</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>
<b>Département «Programmes et ingénierie»</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>110</b>
Sans objet	1	—	1	—	—	—	2
<b>Secteur «Pratiques et méthodologies de projet»</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>
<b>Unité «Gestion des programmes et des solutions»</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>42</b>
Sans objet	1	1	—	—	—	—	2
<b>Secteur «Programmes relatifs aux affaires intérieures»</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>18</b>
<b>Secteur «Programmes de justice»</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>11</b>
<b>Secteur «Programmes d'interopérabilité»</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11</b>
<b>Unité «Technologie et ingénierie logicielle»</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>63</b>
Sans objet	1	—	—	—	—	—	1
<b>Secteur «Solutions et conception architecturale»</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>
<b>Secteur «Développement de logiciels»</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>
<b>Secteur «Fourniture continue de logiciels»</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>
<b>Secteur «Assurance qualité des solutions»</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>20</b>
<b>Département «Opérations de solutions numériques»</b>	<b>61</b>	<b>12</b>	<b>54</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>150</b>
Sans objet	1	1	1	—	—	—	3
<b>Unité «Plateformes et infrastructure»</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>54</b>
Sans objet	2	—	—	—	—	—	2
<b>Secteur «Maintenance et appui des infrastructures»</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>21</b>
<b>Secteur «Infrastructures de réseaux et de communications»</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13</b>
<b>Secteur «Plateformes d'hébergement intelligentes»</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18</b>
<b>Unité «Transition et automatisation»</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27</b>
Sans objet	2	—	—	—	—	—	2
<b>Secteur «Gestion de la transition»</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16</b>
<b>Secteur «Automatisation et outillage»</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>
<b>Unité «Opérations»</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>66</b>
Sans objet	2	—	1	—	—	—	3
<b>Centre de services opérationnels</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>34</b>
<b>Secteur «Opérations et maintenance des solutions»</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>29</b>
<b>Autre<sup>73</sup></b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>-12</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>52</b>	<b>167</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>473</b>

Sources: Sysper et organigramme. Date de référence: 1er octobre 2025

<sup>73</sup> Postes non attribués/postes à court terme non autorisés.

Annexe II. Affectation des ressources par activité<sup>74</sup>

		2026		2027		2028	
Domaine d'activité	Activités pluriannuelles	Budget	ETP	Budget	ETP	Budget*	ETP
Dépenses administratives	Gestion des ressources humaines	58 541 210	23	59 772 000	23	61 058 040	22
	Gestion budgétaire/financière	698 000	20	738 200	20	793 000	20
	Services administratifs	15 550 370	24	16 141 200	24	17 870 000	24
	Gouvernance	19 000	17	20 000	17	22 000	17
	Services horizontaux juridiques et administratifs	416 800	11	451 300	11	485 000	11
	Gestion des passations de marchés/contrats	0	27	0	26	0	25
	Sécurité	3 838 330	15	3 916 000	14	3 994 300	14
	Gestion des parties prenantes	1 517 800	14	1 574 700	14	1 661 220	14
<b>Dépenses administratives</b>		<b>80 581 510</b>	<b>151</b>	<b>82 613 400</b>	<b>149</b>	<b>85 883 560</b>	<b>147</b>
Infrastructure	Infrastructure partagée	31 059 500	18	32 712 800	18	48 506 718	18
Réseaux	Réseau	15 396 490	13	22 369 623	13	36 867 000	12
Affaires intérieures	Interopérabilité	60 524 850	33	43 230 000	33	65 035 000	33
	SIS	22 983 400	35	22 681 400	35	25 711 000	35
	VIS	16 574 600	38	30 270 300	40	34 895 000	40
	Eurodac	10 278 400	27	6 815 200	27	20 579 000	20
	EES	30 718 200	24	25 801 000	24	42 837 000	24
	ETIAS	11 321 300	17	9 418 100	17	18 054 000	17
	API-PNR	18 978 300	17	25 290 000	17,5	11 260 000	20
	DTA		0	495 000	2	5 517 000	17,5
	Prüm	1 796 400	6	1 080 000	6	0	6
<b>Affaires intérieures</b>		<b>173 175 450</b>	<b>197</b>	<b>165 081 000</b>	<b>201,5</b>	<b>223 888 000</b>	<b>212,5</b>
Justice	ECRIS	5 951 700	30	6 284 600	30	5 289 000	29
	e-CODEX	1 790 400	7	2 224 600	7	2 693 000	7
	PC des ECE	S.o.	10	S.o.	10	S.o.	10
<b>Justice</b>		<b>7 742 100</b>	<b>47</b>	<b>8 509 200</b>	<b>47</b>	<b>7 982 000</b>	<b>46</b>
Soutien opérationnel		11 178 700	51	11 159 781	52	11 482 800	51
<b>Total</b>		<b>319 133 750</b>	<b>477</b>	<b>322 445 804</b>	<b>480,5</b>	<b>414 610 078</b>	<b>486,5</b>

<sup>74</sup> Les informations relatives au personnel (ETP) indiquées pour la période 2027-2028 sont provisoires et susceptibles d'être affinées à mesure que des informations plus détaillées seront disponibles pour la planification. Les estimations budgétaires pour l'année 2028 sont fournies à titre purement indicatif et ne permettent pas de prévoir le prochain cadre financier pluriannuel.

## Annexe III. Ressources financières 2026-2028

### Recettes<sup>75</sup>

RECETTES	2025	2026
	Recettes estimées par l'Agence	Prévisions budgétaires
Contribution de l'UE	291 117 820	317 734 302
Autres recettes	26 290 624	0
<b>Total des recettes</b>	<b>317 408 444</b>	<b>317 734 302</b>

### Recettes générales

	2024 <sup>76</sup>	2025	2026				Mio EUR
	Budget	Recettes estimées par l'eu-LISA	Demandé par l'eu-LISA	Prévisions budgétaires	VAR 2026/2025	Envisagé pour 2027	Envisagé pour 2028
<b>1. RECETTES PROVENANT DES REDEVANCES ET DES TAXES</b>							
<b>2. CONTRIBUTION DE L'UE</b>	<b>260,110</b>	<b>291,118</b>	<b>317,734</b>		<b>1,091</b>	<b>365,967</b>	<b>414,610</b>
<i>dont recettes affectées provenant des excédents des exercices précédents</i>	26,282	1,108	1,963		1,772		
<b>3. CONTRIBUTION DES PAYS TIERS (notamment AELE et pays candidats)</b>	<b>23,017</b>	<b>26,291</b>	<b>—</b>				
<i>dont AELE</i>	23,017	26,291	—				
<i>dont pays candidats</i>							
<b>4. AUTRES CONTRIBUTIONS</b>	<b>3,608</b>	<b>4,116</b>	<b>3,080</b>		<b>0,748</b>	<b>3,080</b>	<b>0,000</b>
<i>dont convention de délégation, subventions ad hoc</i>	3,608	4,116	3,080		0,748	3,080	0,000
<b>5. OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES</b>	<b>0,486</b>	<b>0,002</b>					
<b>6. RECETTES DES SERVICES RENDUS CONTRE PAIEMENT</b>							
<b>7. CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES</b>							
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>287,221</b>	<b>321,526</b>	<b>320,814</b>		<b>0,998</b>	<b>369,047</b>	<b>414,610</b>

<sup>75</sup> À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution.

<sup>76</sup> Budget exécuté.

## Financement supplémentaire de l'UE: subventions, contributions et accords de niveau de service

Mio EUR							
	Exécuté	Estimé par l'eu-LISA	2026		VAR	Envisagé	Envisagé
	2024	2025	Demande de l'Agence	Prévisions budgétaires	2025/2024 (%)	2027	2028
FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE L'UE PROVENANT DES SUBVENTIONS (ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT FINANCIER-CADRE)							
FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE L'UE PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DE CONVENTIONS (article 7 du règlement financier-cadre)	3,608	4,116	3,08		0,748	3,08	
FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE L'UE PROVENANT DES ACCORDS DE NIVEAU DE SERVICE (article 43, paragraphe 2, du règlement financier-cadre)							
<b>TOTAL</b>	<b>3,608</b>	<b>4,116</b>	<b>3,08</b>	<b>0</b>	<b>0,748</b>	<b>3,08</b>	<b>0</b>

Dépenses<sup>77</sup>

	2025		2026		Mio EUR
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
Titre 1	58,381	58,381	58,575	58,575	
Titre 2	36,609	36,609	22,006	22,006	
Titre 3	242,285	222,421	238,552	237,153	
<b>Dépenses totales</b>	<b>337,274</b>	<b>317,410</b>	<b>319,134</b>	<b>317,734</b>	

<sup>77</sup> À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution.

## Crédits d'engagement

			Projet de budget 2026				Mio EUR
	Budget 2024	Budget 2025	Demande de l'Agence	Prévisions budgétaires	VAR 2026/2025	Envisagé pour 2027	Envisagé pour 2028
<b>Titre 1</b>							
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>45,662</b>	<b>58,381</b>	<b>58,575</b>		<b>100,33 %</b>	<b>59,932</b>	<b>61,230</b>
Traitements et indemnités	41,991	53,784	55,100		102,45 %	56,202	57,326
<i>dont postes du tableau des effectifs</i>	27,389	39,793	36,400		91,47 %	37,128	37,871
<i>dont effectifs externes</i>	14,602	13,991	18,700		133,66 %	19,074	19,455
Dépenses liées au recrutement de personnel	0,288	0,840	0,255		30,39 %	0,286	0,308
Frais de mission	0,633	0,560	0,491		87,67 %	0,626	0,673
Infrastructure à caractère sociomédical	2,240	1,897	2,234		117,76 %	2,312	2,380
Formation	0,510	1,300	0,495		38,08 %	0,505	0,543
<b>Titre 2</b>							
<b>Dépenses opérationnelles et d'infrastructure</b>	<b>24,098</b>	<b>36,609</b>	<b>22,006</b>		<b>60,11 %</b>	<b>22,682</b>	<b>24,654</b>
Location d'immeubles et frais accessoires	5,344	11,996	4,742		39,53 %	4,837	5,194
Technologies de l'information et de la communication	5,072	7,059	4,014		56,87 %	4,222	5,384
Biens mobiliers et coûts associés	0,657	0,950	0,613		64,47 %	0,652	0,701
Dépenses de fonctionnement administratif courant	1,678	1,776	1,572		88,51 %	1,656	1,779
Frais de réunion	0,387	0,813	0,716		88,11 %	0,731	0,755
Information et publications	0,853	1,450	0,802		55,28 %	0,844	0,906
Services de soutien externe	7,544	8,706	5,709		65,58 %	5,824	5,940
Sécurité	2,563	3,859	3,838		99,46 %	3,916	3,994
<b>Titre 3</b>							
<b>Dépenses opérationnelles</b>	<b>261,131</b>	<b>242,285</b>	<b>238,552</b>		<b>98,46 %</b>	<b>239,832</b>	<b>328,727</b>
Infrastructure	46,316	55,973	46,456		83,00 %	55,082	85,374
Affaires intérieures	195,794	164,637	173,175		105,19 %	165,081	223,888
Justice	6,041	5,752	7,742		134,60 %	8,509	7,982
Activités de soutien opérationnel	12,981	15,923	11,179		70,20 %	11,160	11,483
Support aux ÉM et à la CE	0,000	0,000	0,000			0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>330,892</b>	<b>337,274</b>	<b>319,134</b>		<b>94,62 %</b>	<b>322,446</b>	<b>414,610</b>

Crédits de paiement<sup>78</sup>

			Projet de budget 2026				Mio EUR
	Budget 2024 <sup>79</sup>	Budget 2025	Demande de l'Agence	Prévisions budgétaires	VAR 2026/2025	Envisagé pour 2027	Envisagé pour 2028
<b>Titre 1</b>							
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>45,662</b>	<b>58,381</b>	<b>58,575</b>		<b>100,33 %</b>	<b>59,932</b>	<b>61,230</b>
Traitements et indemnités	41,991	53,784	55,100		102,45 %	56,202	57,326
<i>dont postes du tableau des effectifs</i>	27,389	39,793	36,400		91,47 %	37,128	37,871
<i>dont effectifs externes</i>	14,602	13,991	18,700		133,66 %	19,074	19,455
Dépenses liées au recrutement de personnel	0,288	0,840	0,255		30,39 %	0,286	0,308
Frais de mission	0,633	0,560	0,491		87,67 %	0,626	0,673
Infrastructure à caractère sociomédical	2,240	1,897	2,234		117,76 %	2,312	2,380
Formation	0,510	1,300	0,495		38,08 %	0,505	0,543
<b>Titre 2</b>							
<b>Dépenses opérationnelles et d'infrastructure</b>	<b>24,098</b>	<b>36,609</b>	<b>22,006</b>		<b>60,11 %</b>	<b>22,682</b>	<b>24,654</b>
Location d'immeubles et frais accessoires	5,344	11,996	4,742		39,53 %	4,837	5,194
Technologies de l'information et de la communication	5,072	7,059	4,014		56,87 %	4,222	5,384
Biens mobiliers et coûts associés	0,657	0,950	0,613		64,47 %	0,652	0,701
Dépenses de fonctionnement administratif courant	1,678	1,776	1,572		88,51 %	1,656	1,779
Frais de réunion	0,387	0,813	0,716		88,11 %	0,731	0,755
Information et publications	0,853	1,450	0,802		55,28 %	0,844	0,906
Services de soutien externe	7,544	8,706	5,709		65,58 %	5,824	5,940
Sécurité	2,563	3,859	3,838		99,46 %	3,916	3,994
<b>Titre 3</b>							
<b>Dépenses opérationnelles</b>	<b>213,853</b>	<b>222,421</b>	<b>237,153</b>		<b>106,62 %</b>	<b>283,354</b>	<b>328,727</b>
Infrastructure	47,277	41,103	46,533		113,21 %	57,566	85,374
Affaires intérieures	151,332	159,908	171,470		107,23 %	204,850	223,888
Justice	4,827	5,487	6,549		119,35 %	9,615	7,982
Activités de soutien opérationnel	10,417	15,923	12,601		79,14 %	11,323	11,483
Support aux EM/à la CE	0,000	0,000	0,000			0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>283,613</b>	<b>317,410</b>	<b>317,734</b>		<b>100,10 %</b>	<b>365,967</b>	<b>414,610</b>

<sup>78</sup> À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution, d'autres détails sont fournis à l'annexe XI.

<sup>79</sup> Budget exécuté.

## Résultat budgétaire et annulation de crédits

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE	Mio EUR		
	2022	2023	2024
Recettes effectivement reçues (+)	338,652	315,600	287,221
Paiements effectués (-)	- 257,099	- 280,676	- 265,430
Report de crédits (-)	- 73,061	- 93,314	- 101,822
Annulation de crédits reportés (+)	1,246	0,813	1,913
Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+)	16,550	58,685	80,081
Différences de taux de change (+/-)	- 0,006	- 0,000	- 0,000
Ajustement pour solde négatif de l'exercice précédent (-)	3,076	26,282	1,108
<b>Total</b>	<b>26,282</b>	<b>1,108</b>	<b>1,963</b>

## Annexe VI. Ressources humaines: analyse quantitative

La présente annexe offre une vue d'ensemble de toutes les catégories de personnel et de leur évolution, ainsi que de la planification des effectifs pour la période 2026-2028.

### Population et évolution du personnel, vue d'ensemble de toutes les catégories

#### A. Personnel statutaire et experts nationaux détachés

L'évolution des effectifs de l'eu-LISA tient compte des postes autorisés sur la base des règlements adoptés et des nouveaux postes prévus, tels qu'envisagés dans les propositions de la Commission relatives aux nouveaux systèmes (par exemple, DTA).

▲ **Tableau 7. Population et évolution du personnel dans toutes les catégories**

PERSONNEL	2024			2025	2026	2027	En ETP
	Autorisés	Réellement pourvus au 31.12.2024	Taux d'occupation (%) <sup>81</sup>				2028
<b>Emplois du tableau des effectifs<sup>80</sup></b>							
Administrateurs (AD)	186	161	86,56 %	216	219 <sup>82</sup>	221	223
Assistants (AST)	53	51	96,23 %	53	53	53	53
Assistants/Secrétaires (AST/SC)	0	0	0,00 %	0	0	0	0
<b>Total des emplois du tableau des effectifs</b>	<b>239</b>	<b>212</b>	<b>88,70 %</b>	<b>269</b>	<b>272</b>	<b>274</b>	<b>276</b>
<b>Personnel externe<sup>83</sup></b>							
Agents contractuels (AC)	171	151,8	88,77 %	154	193	194 <sup>84</sup>	195,5
Experts nationaux détachés (END)	11	9,1	82,73 %	9	11	11	11
<b>Total du personnel externe</b>	<b>182</b>	<b>160,9</b>	<b>88,41 %</b>	<b>163</b>	<b>204</b>	<b>208</b>	<b>206,5</b>
<b>PERSONNEL TOTAL</b>	<b>421</b>	<b>372,9</b>	<b>88,57 %</b>	<b>375</b>	<b>473</b>	<b>477</b>	<b>480,5</b>

#### B. Personnel supplémentaire qu'il est prévu de financer à partir de subventions, de contributions ou d'accords de niveau de service

Jusqu'à la fin de l'année 2028, l'eu-LISA financera plusieurs postes externes (AC) dans le cadre de la convention de contribution relative au développement et à la maintenance ultérieure de la plateforme de collaboration des ECE.

▲ **Tableau 8. Personnel qu'il est prévu de financer à partir de la convention de contribution relative à la PC des ECE**

Personnel supplémentaire envisagé	2025	2026	2027	2028
Agents contractuels (AC)	—	2	2	2
Agents temporaires (AT) <sup>85</sup>	8	8	8	8
Experts nationaux détachés (END)	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

<sup>80</sup> Les AT sont des membres du personnel statutaire exécutant des tâches liées au mandat principal de l'Agence et qui ne peuvent pas être externalisées.

<sup>81</sup> Le taux d'occupation ne prend en compte que les postes autorisés et le personnel employé au 31 décembre 2024. Pour une vue d'ensemble plus détaillée, veuillez vous reporter à l'annexe V, qui comprend une ventilation des postes autorisés, des offres d'emploi émises et des postes disponibles pour le recrutement.

<sup>82</sup> Ce chiffre comprend la suppression d'un poste d'AT pour la refonte du VIS, comme convenu avec la Commission européenne.

<sup>83</sup> Les AC travaillent généralement sur des projets spécifiques pour une durée déterminée, pour combler des lacunes temporaires pendant des absences de longue durée ou pour faire face à l'augmentation de la charge de travail accrue pendant des périodes limitées. Les END sont envoyés à l'eu-LISA par les autorités nationales des États membres de l'UE pour accomplir des tâches spécialisées afin de garantir l'alignement des opérations et des services de l'Agence sur les besoins des utilisateurs finaux.

<sup>84</sup> Ce chiffre inclut la réduction de trois postes d'AC pour la refonte du VIS, comme convenu avec la Commission européenne.

<sup>85</sup> Le modèle DOCUP ne prévoit pas de ligne pour les agents temporaires (AT); une ligne a été ajoutée dans le présent document, étant donné que ces postes seront financés à partir de la convention de contribution relative à la PC des ECE.

## C. Autres ressources humaines

### Prestataires de services structurels<sup>86</sup>

L'eu-LISA continue de faire appel à des prestataires de services structurels (soutien externe) pour fournir des services ou réaliser des projets que l'Agence n'est pas en mesure d'exécuter avec son personnel statutaire en raison de ressources humaines ou budgétaires insuffisantes, de qualifications spécialisées requises ou de connaissances qui n'étaient pas disponibles en interne.

L'Agence dispose actuellement d'un contrat-cadre principal pour la fourniture d'une assistance externe à l'eu-LISA (LISA-2022-OP-04; EXTRA-NG), qui permet à cette dernière d'acquérir des services structurels en fonction de la nature des tâches ou activités externalisées.

En outre, l'Agence peut également faire appel à des prestataires de services structurels possédant une expertise spécialisée. À cette fin, le contrat-cadre d'ingénierie transversale (LISA-2019-OP-01; TEF) ayant pour objet la fourniture de services de conception, de développement, d'infrastructure et d'essais et le contrat-cadre d'opérations transversales (LISA-2021-OP-03; TOF) ayant pour objet la surveillance et la maintenance des applications, des plateformes et des infrastructures sont actuellement utilisés pour répondre à ces besoins spécifiques d'expertise spécialisée.

#### ▲ Tableau 9. Services de soutien externe

Contrat-cadre (CC)	Durée du CC	Prestataires de services structurels Type de contrat	Catégories des profils contractuels	Réellement en place au 31.12.2024
<b>LISA/2022/OP04</b>				
<b>LOT 1: services de conseil liés aux TIC</b>	4 ans (2023-2027)	<b>Contrats en régie</b>	Services de conseil liés aux TIC	64
		<b>QTM (temps et moyens mentionnés)</b>		20
		<b>Prix fixe</b>		0
<b>LOT 2: services de conseil non liés aux TIC</b>	4 ans (2023-2027)	<b>En régie</b>	Services de conseil non liés aux TIC	0
		<b>QTM</b>		59
		<b>Prix fixe</b>		0
<b>LISA/2019/OP01</b>				
<b>LOT 1: soutien à la conception, à la qualité et à l'intégration</b>	6 ans (2020-2026)	<b>QTM</b>	Services de conseil liés à la conception, à la qualité et à l'intégration	42
<b>Total</b>				<b>185</b>

Lors de la planification des travaux à réaliser par les prestataires de services structurels, l'Agence tiendra compte de ses besoins opérationnels et horizontaux, ainsi que du budget disponible, en recourant aux contrats-cadres signés.

### Travailleurs intérimaires

L'Agence engage de nouveaux travailleurs intérimaires pour des tâches à court terme ou pour remplacer le personnel qui a pris un congé de longue durée ou un autre type d'absence (par exemple, invalidité). En fonction de la nature du poste, l'eu-LISA utilise un contrat-cadre pour les travailleurs intérimaires ou recrute des agents contractuels pour une durée déterminée ou limitée.

#### ▲ Tableau 10. Travailleurs intérimaires 2024

Travailleurs intérimaires	ETP
2024	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

<sup>86</sup> Au sein de l'eu-LISA, d'autres ressources humaines sont engagées par des entreprises privées et effectuent des tâches spécialisées externalisées, de nature horizontale ou de soutien, ou en rapport avec les services de conseil liés ou non liés aux TIC. Les critères généraux suivants doivent être remplis: 1) pas de contrat individuel 2) dans les locaux, généralement avec OP + bureau 3) suivi administratif (badge, etc.) et 4) apportant une valeur ajoutée.

## Plan pluriannuel de politique du personnel

Le plan pluriannuel de politique du personnel de l'eu-LISA couvre le personnel temporaire (agents temporaires (AT), tableau 11) et le personnel externe (agents contractuels (AC) et experts nationaux détachés (END), tableau 13) prévus par l'Agence et autorisés dans le cadre de la procédure budgétaire de l'UE.

Le plan pluriannuel de politique du personnel (personnel et personnel externe) est aligné sur le tableau des effectifs de l'Agence et tient compte des éléments suivants:

- ..... l'augmentation des effectifs liée à l'adoption récente de règlements établissant de nouveaux systèmes et solutions numériques, par exemple le routeur API-PNR, le nouvel Eurodac, les règlements sur le filtrage et la proposition de la Commission relative à l'application de voyage numérique;
- ..... les changements de grades du personnel dans chaque groupe de fonctions en raison d'un reclassement estimé.

## Personnel

▲ Tableau 11. Tableau des effectifs pour la période 2025-2028

Groupe de fonctions et grade	2024				2025		2026		2027		2028	
	Autorisés (c'est-à-dire permanents et temporaires)		Réellement pourvus au 31.12.2024		Autorisés		Envisagés		Envisagés		Envisagé	
	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.
AD 16		0		0		0		0		0		0
AD 15		0		0		0		0		0		0
AD 14		2		1		2		2		2		2
AD 13		3		1		3		3		3		3
AD 12		4		4		5		5		5		5
AD 11		11		3		10		10		10		10
AD 10		13		9		15		12		12		12
AD 9		27		17		26		30		30		30
AD 8		41		25		32		33		33		33
AD 7		11		27		16		37		37		37
AD 6		52		25		51		45		45		45
AD 5		22		49		56		42 <sup>87</sup>		44		46
<b>AD</b>		<b>186</b>		<b>161</b>		<b>216</b>		<b>219</b>		<b>221</b>		<b>223</b>
AST 11		0		0		0		0		0		0
AST 10		0		0		0		0		0		0
AST 9		1		1		1		1		1		1
AST 8		5		2		6		4		4		4
AST 7		8		5		10		9		9		9
AST 6		12		11		12		10		10		10
AST 5		10		12		9		10		10		10
AST 4		15		6		11		9		9		9
AST 3		2		14		4		10		10		10
AST 2		0		0		0		0		0		0
AST 1		0		0		0		0		0		0
<b>AST</b>		<b>53</b>		<b>51</b>		<b>53</b>		<b>53</b>		<b>53</b>		<b>53</b>
AST/SC 6		0		0		0		0		0		0
AST/SC 5		0		0		0		0		0		0
AST/SC 4		0		0		0		0		0		0
AST/SC 3		0		0		0		0		0		0
AST/SC 2		0		0		0		0		0		0
AST/SC 1		0		0		0		0		0		0
<b>AST/SC</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>239</b>		<b>212</b>		<b>269</b>		<b>272</b>		<b>274</b>		<b>276</b>

<sup>87</sup> Un poste a été supprimé du fait de la correction de la planification pour le VIS révisé, comme convenu avec la Commission.

## Personnel externe

## Agents contractuels

▲ Tableau 12. Agents contractuels pour la période 2024-2028

AGENTS CONTRACTUELS	2024			2025	2026	2027	en ETP 2028
	Autorisés	Exécutés au 31.12.2024	Effectifs au 31.12.2024	Autorisés	Autorisés	Autorisés	Autorisés
	Groupe de fonction	114	100	99	136	136	136,5
Groupe de fonctions III	56	50,2	54	56	57	58	58
Groupe de fonctions II	1	1,6	1	1	1	1	1
Groupe de fonctions I	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>171</b>	<b>151,8</b>	<b>154</b>	<b>193</b>	<b>194</b>	<b>195,5</b>	<b>199,5</b>

## Experts nationaux détachés

▲ Tableau 13. Experts nationaux détachés au cours de la période 2024-2028

EXPERTS NATIONAUX DÉTACHÉS	2024			2025	2026	2027	en ETP 2028
	Autorisés	Exécutés au 31.12.2024	Effectifs au 31.12.2024	Autorisés	Autorisés	Autorisés	Autorisés
		11	9,1	9	11	11	11
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>9,1</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

<sup>88</sup> Ce chiffre comprend la réduction de trois postes d'AC pour le VIS révisé, comme convenu avec la Commission.

## Prévisions de recrutement

Les prévisions de recrutement de l'Agence comprennent les remplacements de personnel dus à la rotation ou aux départs à la retraite et le personnel supplémentaire pour 2026 sur la base des propositions de la Commission, dans le cas où l'eu-LISA ne serait pas en mesure de conclure les procédures de sélection respectives avant la fin de l'année 2025.

▲ **Tableau 14. Prévisions de recrutement 2026 (à la suite du départ à la retraite, de la mobilité ou des nouveaux postes demandés)**

INTITULÉ DU POSTE	Type de contrat (fonctionnaire, AT ou AC)		Fonctionnaire/AT Groupe de fonctions/grade du recrutement Postes internes (fourchette) et externes (grade unique) qu'il est prévu de publier		AC Groupe de fonctions du recrutement (I, II, III ou IV)
	Départ à la retraite/mobilité prévu(e)	Nouveau poste demandé en raison de tâches supplémentaires	Internes	Externes	
Chargé de mission		Eurodac	S.o.	S.o.	GF IV
Administrateur des systèmes d'information: infrastructure de réseau et de communication		Eurodac	S.o.	S.o.	GF IV
Administrateur des systèmes d'information: exploitation et maintenance des solutions		Eurodac	S.o.	S.o.	GF IV
Gestion des versions et des changements		Prüm II	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de la sécurité		Prüm II	AD5-AD7	AT AD5	
Propriétaire de produit		Prüm II	AD5-AD7	AT AD5	
Développement et opérations d'EU VAP		EU VAP	AD5-AD7	AT AD5	
Développement et opérations d'EU VAP		EU VAP	S.o.	S.o.	GF IV
Formation des EM		EU VAP	AD5-AD7	AT AD5	
Agent d'assistance de 1 <sup>er</sup> niveau (24x7)		PC des ECE	S.o.	S.o.	GF IV
Administrateur d'assistance de 2 <sup>e</sup> niveau (24x7)		PC des ECE	S.o.	S.o.	GF IV
Chef d'unité		API-PNR	AD9-AD10	AT AD9	

## Nombre de mobilités interagences 2025 depuis et vers l'Agence

L'eu-LISA participe au programme d'échange de personnel coordonné par le réseau des agences de l'Union européenne (EUAN), qui favorise la coopération et l'échange de bonnes pratiques grâce à l'échange de personnel à court terme entre les agences participantes.

La mobilité intervient également lorsque des membres du personnel changent d'emploi et rejoignent d'autres agences de l'UE après avoir quitté l'eu-LISA. Plusieurs cas de ce type devraient se présenter en 2025; toutefois, ces cas ne sont pas considérés comme relevant de la mobilité interagences prévue.

## Annexe V. Ressources humaines: Analyse qualitative

La présente annexe donne un bref aperçu de la politique du personnel et de recrutement de l'eu-LISA.

### A. Politique de recrutement

La politique de recrutement de l'Agence est conforme au régime applicable aux autres agents de l'UE (RAA), en particulier aux règles d'application du statut des fonctionnaires de l'UE régissant les procédures de sélection, les grades d'entrée pour les différentes catégories, le type/la durée de l'emploi et les profils de poste du personnel et du personnel externe.

▲ Tableau 15. Règles d'exécution pour le recrutement

		Oui	Non	Si non, quelles sont les autres règles d'exécution applicables?
<b>Engagement des AC</b>	Décision modèle C(2019) 3016	oui		
<b>Engagement des AT</b>	Décision modèle C(2015) 1509	oui		
<b>Encadrement intermédiaire</b>	Décision modèle C(2018) 2542	oui		
<b>Type de poste</b>	Décision modèle C(2018) 8800	oui		

La politique de recrutement de l'eu-LISA n'a pas changé ces dernières années. L'Agence poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs de recrutement.

▲ Tableau 16. Aperçu des objectifs de recrutement et de l'état d'avancement

Tableau des effectifs 2024	AT			Autorisés en 2024	Total (AT, AC et END)		
	Postes pourvus au 31.12.2024	Postes pourvus (y compris les offres d'emploi émises)	Occupation (sans offres d'emploi/avec offres d'emploi)		Postes pourvus au 31.12.2024	Postes pourvus (y compris les offres d'emploi émises)	Occupation (sans offres d'emploi/avec offres d'emploi)
228 <sup>89</sup>	212	218	92,9 %/95,6 %	401	375	389	93,5 %/97,0 %
239 <sup>90</sup>	212	218	88,7 %/91,2 %	421	375	389	89,1 %/92,4 %

*Référence: 31 décembre 2024*

Comme le souligne le chapitre 2.1.1. «Ressources humaines», l'augmentation du tableau des effectifs survenu à la fin de l'année a eu une incidence négative sur le taux d'occupation de l'eu-LISA, qui aurait pu être plus élevé sur la base du tableau des effectifs initial autorisé en 2023.

Bien que l'eu-LISA ait recruté un nombre important de nouveaux collaborateurs en 2024, beaucoup de ces recrutements ont eu une incidence neutre sur l'effectif total, dans la mesure où des candidats internes ont été sélectionnés.

De plus, l'Agence doit internaliser des capacités auparavant externalisées (par exemple, l'ingénierie logicielle, l'expertise en matière de solutions, la gestion de projets et de produits) et augmenter le nombre d'employés pour la gestion des contrats de soutien externe. Une révision du plan de recrutement et des ajustements doivent être régulièrement effectués pour répondre aux priorités urgentes.

En 2024, l'Agence a renouvelé six contrats d'AT et un contrat d'AC pour une durée indéterminée et a prolongé 18 contrats d'AT et 27 contrats d'AC pour une autre durée déterminée.

<sup>89</sup> Conformément au tableau des effectifs 2024 autorisé en 2023.

<sup>90</sup> Conformément au tableau des effectifs 2024 modifié, adopté en novembre 2024.

L'Agence poursuivra ses efforts pour atteindre ses objectifs de recrutement (voir tableau 16 ci-dessus) et attirer les talents les plus prometteurs en:

- ..... renforçant son image d'employeur et sa proposition de valeur en tirant parti de manière stratégique des réseaux sociaux pour promouvoir les offres d'emploi et son image d'employeur, ainsi qu'en utilisant des plateformes d'emploi spécialisées pour mettre en avant des postes très techniques;
- ..... améliorant l'efficacité du recrutement en regroupant des profils similaires dans des procédures de sélection plus larges permettant de constituer des viviers élargis de talents tout en optimisant l'utilisation des listes de réserve existantes en mettant en correspondance les compétences transférables des candidats et les offres d'emploi disponibles.

## B. Évaluation des performances et reclassement/promotions

Les exercices d'évaluation et de reclassement de l'Agence sont régis par des règles d'exécution fixant des dispositions générales conformes au statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

▲ **Tableau 17. Règles d'exécution pour l'évaluation des performances et le(s) reclassement/promotions**

		Oui	Non	Si non, quelles sont les autres règles d'exécution applicables?
<b>Évaluation des AT</b>	Décision modèle C(2015) 1513	oui		
<b>Évaluation des AC</b>	Décision modèle C(2015) 1456	oui		
<b>Reclassement des AT</b>	Décision modèle C(2015) 9560	oui		
<b>Reclassement des AC</b>	Décision modèle C(2015) 9561	oui		

En 2023, l'Agence a adopté une méthode d'évaluation entièrement qualitative pour l'exercice d'évaluation et de reclassement. L'exercice d'évaluation 2024 a été clôturé le 15 avril 2024 et la décision de reclassification a été adoptée le 6 décembre 2024.

Conformément à la décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination, un total de 30 membres du personnel ont été reclassés en 2024 après une comparaison finale des mérites et compte tenu des recommandations du comité paritaire de reclassement, des taux multiplicateurs utilisés pour guider l'équivalence des carrières moyennes, tels que décrits à l'annexe II des décisions n° 2016-016 et n° 2016-017 du conseil d'administration de l'eu-LISA, le tableau des effectifs et les ressources budgétaires disponibles.

Par rapport à 2023, l'Agence a reclassé un plus grand nombre de membres du personnel au total. L'Agence a considérablement amélioré le respect de l'ancienneté moyenne requise dans le grade au cours d'une période de cinq ans par rapport aux années précédentes, conformément aux recommandations de la Commission, et s'efforcera de parvenir à une conformité totale à l'avenir. De plus amples détails sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

▲ Tableau 18. Reclassement d'agents temporaires/promotion de fonctionnaires

Grades <sup>91</sup>	Ancienneté moyenne dans le grade parmi les agents reclassés						
	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne réelle sur 5 ans <sup>92</sup>	Moyenne sur 5 ans [conformément à la décision C(2015) 9563]
AD05	2,0	2,2	3,6	3,4	S.o.	2,6	2,8
AD06	2,7	2,7	2,9	3,3	S.o.	2,9	2,8
AD07	2,7	4,0	3,1	5,0	S.o.	3,4	2,8
AD08	2,0	3,0	2,9	4,5	S.o.	3,2	3
AD09	1,8	2,4		5,0	S.o.	2,9	4
AD10*				5,0	S.o.	4,0	4
AD11					S.o.	S.o.	4
AD 12					S.o.	S.o.	6,7
AD13					S.o.	S.o.	6,7
AST1					S.o.	S.o.	3
AST2					S.o.	S.o.	3
AST3				3,3	S.o.	3,3	3
AST4	4,0	3,0		10,8	S.o.	5,0	3
AST5	3,7	3,0			S.o.	3,3	4
AST6*	5,0			6,0	S.o.	5,5	4
AST7*			5,0		S.o.	5,0	4
AST8					S.o.	S.o.	4
AST9	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
AST10	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	5
AST/SC1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	4
AST/SC2	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	5
AST/SC3	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	5,9
AST/SC4	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	6,7
AST/SC5	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	8,3

<sup>91</sup> Conformément à l'annexe 2 de la décision n° 2016-016 du conseil d'administration de l'eu-LISA du 15 mars 2016 portant dispositions générales d'exécution relatives aux agents temporaires en vertu de l'article 54 du régime applicable aux autres agents de l'UE (RAA), la moyenne réelle peut être inférieure à celle requise dans les grades où le nombre de reclassements au cours de la période de référence de cinq ans est égal ou inférieur à trois («petit groupe»). Les grades concernés sont marqués d'une astérisque (\*).

<sup>92</sup> Le calcul de la moyenne sur 5 ans est basé sur les données disponibles pour la période 2020-2024.

▲ Tableau 19. Reclassement d'agents contractuels

Groupe de fonctions	Grade	Personnel en activité au 01.01.2023	Nombre de membres du personnel reclassés en 2024	Ancienneté moyenne dans leur grade des membres du personnel reclassés	Ancienneté moyenne dans leur grade des membres du personnel reclassés (conformément à la décision C(2015) 9561)
AC IV	18	1	0	S.o.	Sans objet
	17	4	0	S.o.	Entre 6 et 10 ans
	16	13	0	S.o.	Entre 5 et 7 ans
	15	12	1	5,0	Entre 4 et 6 ans
	14	38	5	3,4	Entre 3 et 5 ans
	13	7	2	3,4	Entre 3 et 5 ans
AC III	11	0	0	S.o.	Entre 6 et 10 ans
	10	19	0	S.o.	Entre 5 et 7 ans
	9	22	1	4,5	Entre 4 et 6 ans
	8	4	0	S.o.	Entre 3 et 5 ans
AC II	6	0	0	S.o.	Entre 6 et 10 ans
	5	2	0	S.o.	Entre 5 et 7 ans
	4	0	0	S.o.	Entre 3 et 5 ans
AC I	2	0	0	S.o.	Entre 6 et 10 ans
	1	0	0	S.o.	Entre 3 et 5 ans

### C. Représentation des hommes et des femmes

L'Agence reste résolue à garantir l'égalité des chances à tous les candidats tout au long du processus de recrutement, depuis la composition des jurys de sélection jusqu'au nombre de candidats interrogés, en sélectionnant en fin de compte les meilleurs candidats disponibles pour chaque poste en fonction de leurs mérites et des exigences du poste en question. L'Agence a adopté la charte de l'EUAN sur la diversité et l'inclusion et a élaboré un plan d'action d'accompagnement qui s'appuie sur les initiatives existantes visant, entre autres, à promouvoir l'équilibre entre les hommes et les femmes.

Ces dernières années, l'eu-LISA a observé une tendance positive par rapport aux années précédentes et bénéficie d'un effet cumulatif. Cependant, une légère baisse a été constatée en 2024, car l'accroissement du nombre de postes n'a pas été accompagné d'une augmentation des candidatures provenant du sexe sous-représenté. En outre, plusieurs femmes ont démissionné au cours de l'année.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Représentation des femmes</b>	30,30 %	30,70 %	31,90 %	34,50 %	34,15 %
<i>Différence</i>		▲0,40 %	▲1,20 %	▲2,60 %	▼0,35 %
<b>Cadres féminins</b>	21,40 %				27,27 %
<b>Différence</b>					

Bien que la disparité entre les sexes soit répandue dans l'ensemble du secteur des TIC, l'Agence continue d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes afin d'augmenter le nombre de candidates en:

- participant aux salons de l'industrie et en diffusant les avis de vacance sur des forums spécialisés;
- poursuivant le groupe de travail transversal chargé d'attirer des candidats diversifiés, qui s'attaque aux causes profondes et met en œuvre des solutions à long terme pour accroître la diversité du vivier de candidats;
- organisant et en accueillant un atelier spécifique visant à favoriser les partenariats entre les institutions et organes de l'UE, tout en étudiant des stratégies pour garantir la diversité dans plusieurs dimensions au sein de différents niveaux de l'encadrement.

▲ **Tableau 20. Représentation des hommes et des femmes parmi le personnel statutaire (uniquement fonctionnaires, AT et AC)**

		Fonctionnaires		AT		AC		Total	
		Personnel	%	Personnel	%	Personnel	%	Personnel	%
<b>Femmes</b>		S.o.	S.o.	59	27,83 %	66	42,86 %	125	34,15 %
	Niveau administrateur (AD)	S.o.	S.o.	39	18,40 %	37	24,03 %	76	20,77 %
	Niveau assistant (AST et AST/SC)	S.o.	S.o.	20	9,43 %	29	18,83 %	49	13,39 %
<b>Hommes</b>		S.o.	S.o.	153	72,17 %	88	57,14 %	241	65,85 %
	Niveau administrateur (AD)	S.o.	S.o.	122	57,55 %	62	40,26 %	184	50,27 %
	Niveau assistant (AST et AST/SC)	S.o.	S.o.	31	14,62 %	26	16,88 %	57	15,57 %
<b>Total</b>				212	100 %	154	100 %	366	100 %

*Date de référence: 31 décembre 2024*

▲ **Tableau 21. Évolution de la représentation des hommes et des femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur sur 5 ans<sup>93</sup>**

	2020		2024	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Cadres féminins</b>	3	21,43 %	3	27,27 %
<b>Cadres masculins</b>	11	78,57 %	8	72,73 %
<b>Total</b>	14	100 %	11	100 %

*Date de référence: 31 décembre 2024*

#### D. Équilibre géographique

L'Agence estime qu'une large représentation géographique au sein du personnel favorise la diversité culturelle et les échanges mutuels. En 2024, le personnel de l'Agence se compose de personnes représentant **23 nationalités**: 22 États membres de l'UE et le Royaume-Uni.

Dans ses efforts de recrutement, l'Agence s'attache à assurer une diversité de la représentation des ressortissants des États membres de l'UE au sein de son personnel. Le siège de l'eu-LISA se trouvant en Estonie et le site opérationnel en France (à l'exception d'e-CODEX en Estonie), l'Agence ne considère pas le pourcentage élevé de nationalité française (21,86 %) comme une distorsion significative de l'équilibre géographique global. Néanmoins, nous nous efforçons d'accroître la diversité, en encourageant la participation des nationalités sous-représentées au processus de sélection et à prendre en compte la nationalité lors de la sélection des candidats appropriés sur les listes de réserve disponibles.

<sup>93</sup> Membres du personnel qualifiés de membres du personnel d'encadrement intermédiaire par les dispositions d'application générale consacrées à l'encadrement intermédiaire.

▲ Tableau 22. Équilibre géographique du personnel statutaire (uniquement fonctionnaires, AT et AC)

Catégories de personnel	AD + AC GF IV		AST/SC — AST + AC GF I/AC GF II/AC GF III		Total	
	Nombre	% du personnel total dans chaque catégorie	Nombre	% du personnel total dans chaque catégorie	Nombre	% du personnel total
Autriche (AT)	1	0,27 %	1	0,27 %	2	0,55 %
Belgique (BE)	8	2,19 %	5	1,37 %	13	3,55 %
Bulgarie (BG)	8	2,19 %	2	0,55 %	10	2,73 %
Croatie (HR)	3	0,82 %	0	0,0 %	3	0,82 %
Chypre (CY)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
République tchèque (CZ)	2	0,55 %	2	0,55 %	4	1,09 %
Danemark (DK)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Estonie (EE)	11	3,01 %	21	5,74 %	32	8,74 %
Finlande (FI)	2	0,55 %	0	0,0 %	2	0,55 %
France (FR)	63	17,21 %	17	4,64 %	80	21,86 %
Allemagne (DE)	9	2,46 %	2	0,55 %	11	3,01 %
Grèce (EL)	34	9,29 %	9	2,46 %	43	11,75 %
Hongrie (HU)	6	1,64 %	4	1,09 %	10	2,73 %
Irlande (IE)	3	0,82 %	1	0,27 %	4	1,09 %
Italie (IT)	24	6,56 %	7	1,91 %	31	8,47 %
Lettonie (LV)	4	1,09 %	4	1,09 %	8	2,19 %
Lituanie (LT)	4	1,09 %	4	1,09 %	8	2,19 %
Luxembourg (LU)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Malte (MT)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Pays-Bas (NL)	2	0,55 %	1	0,27 %	3	0,82 %
Pologne (PL)	11	3,01 %	5	1,37 %	16	4,37 %
Portugal (PT)	4	1,09 %	5	1,37 %	9	2,46 %
Roumanie (RO)	38	10,38 %	6	1,64 %	44	12,02 %
Slovaquie (SK)	2	0,55 %	0	0,0 %	2	0,55 %
Slovénie (SI)	3	0,82 %	1	0,27 %	4	1,09 %
Espagne (ES)	18	4,92 %	8	2,19 %	26	7,10 %
Suède (SE)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Royaume-Uni (UK)	0	0,0 %	1	0,27 %	1	0,27 %
<b>TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>71,04 %</b>	<b>106</b>	<b>28,96 %</b>	<b>366</b>	<b>100 %</b>

*Date de référence: 31 décembre 2024*

Les Français restent le groupe de nationalité le plus important car, lors de la création de l'eu-LISA, les autorités nationales françaises ont transféré une partie de leur personnel informatique à l'Agence, qui a rejoint l'eu-LISA à l'issue d'un concours officiel pour des postes très spécialisés.

▲ **Tableau 23. Nationalité la plus représentée: évolution sur 5 ans**

	2020		2024	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>France (FR)</b>	50	18,90 %	80	21,86 %
<i>Date de référence: 31 décembre 2024</i>				

### E. Scolarisation

Les États membres de l'UE accueillant l'eu-LISA doivent fournir les conditions nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de l'Agence, y compris la scolarisation multilingue et axée sur l'Europe des enfants du personnel, ainsi que des liaisons de transport appropriées. Les deux sites offrent d'autres possibilités d'enseignement basé sur un programme international ou un programme national reconnu dans les sections internationales des établissements secondaires et des écoles internationales de la ville. En 2024, 29 et 121 enfants du personnel de l'eu-LISA ont fréquenté respectivement l'école européenne de Tallinn et l'école européenne de Strasbourg. Avec la croissance continue des effectifs de l'Agence, le budget pour la contribution aux écoles européennes augmentera en parallèle.

L'eu-LISA offre également une allocation de garderie pour les membres du personnel dont les enfants sont âgés de moins de cinq ans et pour lesquels les écoles européennes ne peuvent assurer aucune prise en charge. Le régime d'aide prévoit le remboursement des frais de garde d'enfants dans les jardins d'enfants ou les crèches jusqu'à un certain plafond. Cette initiative a reçu un accueil favorable de la part des nouveaux collaborateurs. Afin de se conformer à la recommandation de la Commission européenne, l'Agence procède actuellement à un réexamen des modalités d'octroi de cette aide afin de mieux l'aligner sur le cadre juridique et financier. En 2024, 19 membres du personnel ont utilisé des services de garderie pour 20 enfants.

Accord en place avec l'école/les écoles européenne(s)	Tallinn	Strasbourg
<b>Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type I</b>	Non	Non
<b>Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type II</b>	Oui	Oui
<b>Nombre de contrats de service en place avec les écoles internationales:</b>	Aucun accord n'a été signé	
<b>Description de toute autre solution ou action en place:</b>	La fréquentation d'écoles nationales ou privées à Tallinn et à Strasbourg et l'obtention d'une allocation de scolarité pour couvrir les frais correspondants.	

## Annexe VI. Management environnemental

L'incidence des problèmes environnementaux sur les performances organisationnelles augmente en permanence, et au fil du temps, l'identification et la correction systématiques des lacunes détectées entraîneront une meilleure performance environnementale (et organisationnelle globale). Conformément aux objectifs du pacte vert de l'Union européenne et à la responsabilité qui incombe à l'Agence d'agir en tant qu'administration publique durable, l'eu-LISA met en œuvre des mesures visant à réduire son empreinte environnementale.

### Système de management environnemental

L'Agence s'engage à améliorer ses performances environnementales en mettant en œuvre un système interne de management environnemental (SME) fondé sur les principes du **système de management environnemental et d'audit** (EMAS)<sup>94</sup> de l'UE et sur le plan d'action de la Commission relatif au pacte vert pour l'Europe<sup>95</sup>. En avril 2025, l'eu-LISA a reçu officiellement le **certificat EMAS** (valable jusqu'en avril 2028), confirmant le bon niveau de son système de management environnemental, qui a été renforcé par des solutions de surveillance de l'environnement (par exemple, le réseau de capteurs environnementaux du centre de données de Strasbourg, le système de gestion des bâtiments fondé sur l'IA à Tallinn) et la sensibilisation à l'environnement.

Afin de sensibiliser le public à ses performances environnementales, l'Agence continuera à publier son **rapport sur la déclaration environnementale** et une **fiche d'information sur les résultats en matière d'empreinte carbone**. Ces rapports rendront compte des progrès de l'eu-LISA dans la réalisation de ses objectifs environnementaux, en détaillant à la fois les actions et les mesures passées et en fixant des objectifs pour l'avenir. Ces rapports sont publiés sur le site web de l'eu-LISA.

### Empreinte carbone

L'eu-LISA surveille et enregistre ses émissions de CO<sub>2</sub> depuis 2020. En 2024, l'Agence a considérablement amélioré ses calculs en utilisant la méthode du bilan carbone<sup>96</sup>. À l'avenir, l'eu-LISA **définira une stratégie neutre en carbone** pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2030, conformément à la charte du réseau des agences de l'UE (EUAN) sur la réduction des émissions de GES et la gestion responsable de l'environnement.

Indicateur d'empreinte carbone	2023	2024	2025
Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> par rapport à l'année précédente	3 507 t eq CO <sub>2</sub>	3 781 t eq CO <sub>2</sub>	

*Sources: Analyse environnementale*

### Efficacité énergétique

L'Agence continuera de mettre en œuvre des initiatives en matière d'infrastructures et de bâtiments écologiques, en intégrant une conception efficace sur le plan énergétique et des considérations environnementales à long terme. L'Agence continue de promouvoir l'utilisation d'électricité verte et de chauffage urbain provenant d'énergies renouvelables (plus de 97 % sur l'ensemble des sites en 2024).

Depuis 2023, l'Agence met également en œuvre un **plan d'action en faveur de la sobriété** afin de contribuer à la réalisation des objectifs d'efficacité énergétique de l'UE à l'horizon 2030 (réduction de la consommation d'énergie primaire et finale).<sup>97</sup> Ce plan vise à réaliser des économies d'énergie en améliorant les systèmes de chauffage et de refroidissement de l'Agence.

<sup>94</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web de la Commission consacré au *système de management environnemental et d'audit* (EMAS).

<sup>95</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de la Commission consacrée au *pacte vert pour l'Europe*.

<sup>96</sup> *La méthode du Bilan Carbone* est un cadre de comptabilité carbone/GES développé par l'agence française de la transition écologique (ADEME) pour quantifier les émissions de GES d'une organisation en mesurant son empreinte carbone (émissions directes/indirectes), et formuler des plans d'action pour réduire son impact.

<sup>97</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web de la Commission consacré aux *objectifs en matière d'efficacité énergétique*.

En outre, l'Agence a également élaboré un plan d'action visant à garantir le respect des **normes environnementales et d'efficacité énergétique** requises, conformément à la législation européenne applicable<sup>98</sup>. À titre de solution à court terme, l'eu-LISA s'emploie à permettre une utilisation plus efficace de son infrastructure de refroidissement existante et a présenté une démonstration d'un système de refroidissement immersif à l'UC. De plus, d'ici 2026, l'Agence finalisera une étude visant à trouver une solution à moyen terme basée sur la géothermie afin de réduire son efficacité de l'utilisation de l'énergie (PUE) globale. Grâce à ces solutions, l'Agence prévoit de réduire sa PUE de 5 à 7 %, ainsi que d'accroître la disponibilité du système et d'obtenir une puissance frigorifique supplémentaire.

### Principaux objectifs pour la période 2026-2027

- ..... **Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des centres de données de l'eu-LISA:** assurer un suivi continu des indicateurs de performance pertinents et définir des actions efficaces pour remédier aux écarts.
- ..... **Appliquer la stratégie d'achats publics durables:** renforcer l'intégration des critères et exigences relatifs aux marchés publics écologiques (MPE) de l'UE en ce qui concerne les aspects environnementaux dans 100 % des nouvelles procédures de passation de marchés liées aux marchés prioritaires définis dans la politique MPE de l'eu-LISA.
- ..... **Prévention, tri et recyclage des déchets:** maintien d'un taux de valorisation des déchets de 90 % sur tous les sites.
- ..... **Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> grâce à des politiques de déplacement plus écologiques et faire en sorte que 80 % des missions respectent les règles d'écologisation:** promouvoir la visioconférence comme option par défaut, optimiser l'organisation des missions (notamment en limitant le nombre de membres du personnel du même secteur qui se rendent sur le lieu correspondant au même moment) et réduire l'incidence environnementale des déplacements.
- ..... **Préserver les ressources naturelles et prévenir la pollution:** promouvoir l'environnement de travail numérique, intégrer les considérations environnementales dans toutes les activités et tous les projets (notamment en organisant des réunions et des événements durables et écologiques), donner des matériaux inutilisés (par exemple, du mobilier et du matériel) et maintenir le taux de valorisation à plus de 60 %.
- ..... **Accroître la sensibilisation et améliorer la culture environnementale:** organiser trois séances de sensibilisation chaque année afin de fournir des informations adéquates, des instructions et des formations à tous les collaborateurs et prestataires de services, et continuer de promouvoir la mobilité durable et des déplacements domicile-travail respectueux de l'environnement.

---

<sup>98</sup> Directive (UE) 2018/2001 du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

## Annexe VII. Politique immobilière

Conformément à l'approche actuelle de l'Agence en matière de bâtiments, le site opérationnel à Strasbourg, en raison de son statut d'infrastructure critique, se concentrera sur les aspects techniques et s'étendra progressivement pour accueillir de nouvelles capacités de centre de données, tandis que le site de secours en Autriche conservera son rôle de secours. À Strasbourg, les espaces de bureau sur le site opérationnel seront réservés en priorité aux équipes qui doivent travailler sur place pour la gestion opérationnelle, tandis que les tâches administratives seront effectuées dans des bureaux loués.

L'Agence a recensé et mis en œuvre des solutions temporaires pour remédier à la fois à la pénurie d'espace et aux besoins de capacité immédiats jusqu'à l'achèvement du projet d'extension du site opérationnel reporté en raison de contraintes budgétaires:

- afin de répondre à l'augmentation de la capacité du centre de données (CD) et des besoins en espace due au développement et à la gestion opérationnelle des nouveaux systèmes JAI qui lui ont été confiés, l'Agence a déjà mis sur pied, à titre temporaire, une extension limitée du centre de données principal par l'intermédiaire du centre de données modulaire 1 et 2.1 afin de permettre l'hébergement de systèmes non productifs sur son site opérationnel à Strasbourg et, ainsi, de soulager indirectement le centre de données de certaines de ses principales contraintes;
- Afin d'améliorer la situation en matière d'espace de travail, depuis septembre 2024 et après que les colégislateurs l'ont approuvé, l'Agence loue des locaux supplémentaires à Strasbourg. Les travaux d'aménagement du bâtiment ASPIRE ont été réalisés dans les délais et dans le respect du budget approuvé.

### Situation immobilière actuelle

Nom et type de bâtiment: adresse								
Surface (en m <sup>2</sup> )			Bail					Pays d'accueil (subvention ou aide)
Espace de bureaux	Hors bureau	Total	LOYER (EUR/an)	Durée	Nature	Clause de rupture	Conditions de la clause de rupture	
<b>Siège de l'eu-LISA: Vesilennuki 5, Tallinn, Estonie</b>								
1 161,4	3 235,9	4397,3	—	—	—	—	—	En 2018, l'Estonie a construit et transféré à l'eu-LISA le nouveau siège dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe.
<b>Centre opérationnel de l'eu-LISA: 18 rue de la Faisanderie, 67100 Strasbourg, France</b>								
2155	5 687	7842	—	—	—	—	—	Le 29 mai 2013, la France a concédé l'ensemble des locaux pour 1 EUR.
<b>Espaces de bureaux temporaires de l'eu-LISA: Bâtiment PLATON, 4 rue Jean Sapidus, 67400 Illkirch-Graffenstaden, Strasbourg, France</b>								
2074,40	—	2074,40	639 985,23	6 + 3 ans (jusqu'à la mi-2026)	Loyer	—	—	—
<b>Espaces de bureaux temporaires de l'eu-LISA: Bâtiment ASPIRE, 1 All. des Orcades, 67000 Strasbourg, France</b>								
2165	2 665	4830	1 270 000	9 ans (à partir de 2024)	Location d'espaces de bureaux et de places de stationnement	—	—	—

Unité centrale de secours (UCS) de l'eu-LISA: Unité centrale fédérale de sauvegarde autrichienne — centre de sauvegarde de St Johann im Pongau, Autriche								
223	403	626	640 000	Accord opérationnel à durée indéterminée avec la République d'Autriche	Loyer	—	—	—
Bureau de liaison de l'eu-LISA: Avenue de Cortenberg 120, 1000 Bruxelles, Belgique								
180	125	305	67 250	9 ans, jusqu'au 28 février 2034	Loyer	—	—	—

## Projets immobiliers en phase de planification

L'eu-LISA est en pourparlers avec le gouvernement autrichien au sujet d'une augmentation des capacités électriques et frigorifiques à St Johann im Pongau (l'objectif étant de répondre à ces besoins par la mise en place d'un nouveau centre de données modulaire dans l'UCS, créé et géré par les autorités autrichiennes afin d'atténuer le risque croissant que représente le manque de capacité pour l'Agence et le fonctionnement des systèmes JAI qui lui sont confiés). Étant donné que la durée de construction du nouveau centre de données modulaire sera au minimum d'environ deux ans, l'Agence a été contrainte de créer une capacité supplémentaire en investissant dans une solution autonome de conteneurs qui devrait être opérationnelle au cours du premier semestre 2026. L'augmentation de capacité qui en résulte ne suffira pas à répondre aux besoins actuels, ce qui nécessitera la disponibilité du nouveau centre de données modulaire.

Parallèlement, l'eu-LISA mène des discussions préparatoires avec le gouvernement estonien afin d'évaluer les possibilités de cofinancement en vue d'une éventuelle extension du site de Tallinn. La possibilité d'agrandir le bâtiment a été approuvée en 2017, tout comme la conception architecturale existante.

## Projets immobiliers soumis au Parlement européen et au Conseil

### Deuxième extension du site opérationnel à Strasbourg

L'Agence a besoin d'une solution durable et à long terme pour répondre à ses besoins croissants en matière de capacités, compte tenu de la mise en service prochaine des nouveaux systèmes confiés à l'eu-LISA. En 2021, l'Agence a achevé les études préliminaires, a défini le programme de construction et a précisé les spécifications techniques pour l'appel d'offres et les besoins financiers. L'Agence ne disposant pas des ressources financières nécessaires pour faire face au coût élevé de ce projet, il a été décidé en 2023 de le suspendre temporairement (avant le lancement de l'appel d'offres pour la conception), dans le but de le reprendre lors du prochain CFP. Si l'Agence reçoit le budget prévu dans le nouveau CFP, le programme de construction et les spécifications techniques associées seront réexaminés en conséquence avant le lancement de l'appel d'offres pour la conception.

### Programme de renforcement des capacités

Afin de répondre aux besoins opérationnels croissants et d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la résilience, l'eu-LISA a mis en place un programme de renforcement des capacités afin d'optimiser les ressources du centre de données en améliorant les capacités électriques et frigorifiques pour répondre aux besoins opérationnels croissants découlant d'un nombre de nouveaux systèmes et d'un volume de données grandissants.

Le programme de renforcement des capacités prévoit:

- ..... le lancement d'un nouveau centre de données modulaire conteneurisé (centre de données modulaire 2, une solution flexible et évolutive qui ne nécessite aucune nouvelle construction) et des extensions dans le centre de données principal actuel en 2026/2027 dans le but d'accroître la capacité informatique et l'espace pour l'hébergement de systèmes productif. Ces projets nécessiteront des investissements dans le réseau électrique sur site, ainsi que la
- ..... mise en œuvre d'une solution à moyen terme pour la mise à niveau des capacités électriques et frigorifiques du site technique 2026. Étant donné que la mise en service du nouveau centre de données modulaire 2.2 nécessitera des investissements initiaux importants dans les capacités électriques et frigorifiques afin de permettre l'hébergement de systèmes productifs (centre de données TIER3), une partie des fonds alloués en 2025 et 2026 au centre de données modulaire 2\* devra être affectée au financement de mises à niveau supplémentaires des capacités électriques et frigorifiques. Le projet de centre de données modulaire 2.2 pourra ainsi être lancé en 2026, avec une capacité supplémentaire prévue pour fin 2027. De plus, les mises à niveau en matière d'électricité et de refroidissement auront pour effet secondaire d'étendre en partie la capacité allouée au centre de données principal actuel et d'améliorer la situation pour l'hébergement des systèmes productifs.

La répartition budgétaire estimée est présentée dans le tableau ci-dessous:<sup>99</sup>

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Centre de données modulaire 2 + développement des capacités du CD</b>	6 680 000	3 620 000	6 673 000 <sup>100</sup>	7 723 000	6 500 000	3 000 000
<b>Mise à niveau des capacités électriques et frigorifiques</b>		975 000	3 166 200			

<sup>99</sup> L'eu-LISA a l'intention de financer les projets «Infrastructure MDC2» et «Renforcement des capacités électriques et frigorifiques» au moyen de recettes perçues conformément à l'article 46, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1726 relatif à l'eu-LISA. Étant donné que ces recettes ont déjà été perçues, le projet peut être financé sans augmentation de la subvention de l'UE telle que définie par le cadre financier pluriannuel. L'Agence prévoit de demander l'approbation préalable de l'autorité budgétaire avant la signature du contrat de développement des modules MDC2.

<sup>100</sup> Prévisions budgétaires du MDC2 estimées pour la période 2025-2028, étant donné que les phases du projet seront mises en œuvre en fonction de la technologie à déployer et des besoins opérationnels.

## Annexe VIII. Privilèges et immunités

Privilèges du personnel statutaire de l'eu-LISA	Protocole sur les privilèges et immunités/statut diplomatique	Éducation/garderie
<p>Si les membres du personnel statutaire de l'eu-LISA à Tallinn ne sont pas des résidents permanents en Estonie avant leur recrutement par l'Agence, ils perçoivent du gouvernement estonien le remboursement du montant de la TVA payée sur les achats de biens en Estonie (remboursement limité à une liste de produits spécifique) pendant un an à compter de leur prise de fonction à Tallinn afin de faciliter leur installation en Estonie.</p> <p>Le personnel statutaire de l'eu-LISA à Tallinn et les membres de la famille qui composent leur ménage sont exonérés de toutes les cotisations obligatoires au régime estonien de la sécurité sociale, dans la mesure où ils sont couverts par le régime des prestations sociales applicables aux fonctionnaires et autres agents de l'Union</p>	<p>Article 12 de l'accord de siège conclu entre l'eu-LISA et la République d'Estonie.</p>	<p>Une école européenne accréditée a été créée à Tallinn à l'automne 2013, proposant des programmes de type II dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire. L'école européenne de Tallinn accueille des enfants à partir de l'âge de quatre ans.</p>
<p>Le personnel statutaire de l'eu-LISA à Strasbourg et les membres de la famille qui composent leur ménage sont exonérés de toutes les cotisations obligatoires au régime français de la sécurité sociale dans la mesure où ils sont couverts par le régime des prestations sociales applicables aux fonctionnaires et autres agents de l'Union. Dans la mesure où ils sont couverts par le régime de sécurité sociale de leur pays d'origine, les END sont également exonérés de toutes les cotisations obligatoires au régime français de la sécurité sociale.</p>	<p>Article 13 de l'accord sur le site technique de l'Agence de l'UE pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice conclu entre l'eu-LISA et le gouvernement français.</p>	<p>Le gouvernement français s'est engagé à trouver la meilleure solution possible pour assurer l'instruction des enfants des membres du personnel de l'eu-LISA en leur proposant un enseignement primaire et secondaire adapté à leurs besoins individuels et la possibilité d'obtenir des diplômes reconnus internationalement. Le gouvernement s'est également engagé à s'assurer que les enfants du personnel de l'eu-LISA soient admis à l'école européenne de Strasbourg, qui propose un programme de baccalauréat, reconnu par tous les États membres de l'UE, conformément à l'article 4 de l'accord d'accréditation et de coopération conclu entre le conseil supérieur des écoles européennes et l'école européenne de Strasbourg, signé à Bruxelles le 24 mai 2011.</p>

## Annexe IX. Évaluations

### Évaluations de la performance des systèmes d'information

En 2024, l'Agence a finalisé une étude comparative axée sur le modèle opérationnel de l'eu-LISA et l'allocation des ressources humaines. L'étude comprenait également un examen des ICP institutionnels afin d'améliorer la mesure de l'incidence de l'eu-LISA sur la mise en œuvre des politiques européennes pertinentes. Les résultats de cette étude ont servi de contribution supplémentaire à l'évaluation externe réalisée par la Commission européenne au cours de la période 2023-2024.

### Évaluation ex ante des projets

Le processus d'évaluation ex ante fait partie de la stratégie et du cycle de planification opérationnelle de l'eu-LISA. L'objectif est d'évaluer la **pertinence et la faisabilité des projets** au regard du mandat et des objectifs stratégiques de l'Agence, à savoir l'adéquation stratégique, les avantages, le statut prioritaire, les estimations du budget et des ressources, les contraintes, les risques et les exigences en matière de marchés publics. Il s'agit également d'une mesure de contrôle de la qualité, car elle fournit un mécanisme permettant d'évaluer à un stade précoce des éléments tels que la disponibilité des données en recensant les lacunes et les incohérences, ainsi qu'en détectant le non-respect des critères de qualité applicables au contenu de la documentation.

L'application du processus ex ante découle de l'article 2 du règlement fondateur de l'eu-LISA, qui exige l'utilisation d'une structure de gestion de projet adéquate pour soutenir le développement efficace des systèmes d'information à grande échelle. En outre, l'article 29 du règlement financier de l'eu-LISA dispose que l'ensemble des **programmes et activités nécessitant des dépenses importantes** font l'objet d'une évaluation ex ante avant d'être approuvés et inclus dans le programme de travail annuel.

Afin de faciliter ce type d'évaluations, l'Agence a élaboré la **politique d'évaluation ex ante**, décrit le processus et les procédures pertinents et établi un ensemble de critères de sélection des projets à évaluer, y compris un modèle de dossier d'évaluation mis à jour.

Compte tenu du fait que le cycle d'évaluation ex ante prend deux ans, l'Agence a adopté une approche optimisée en deux étapes, comprenant 1) une **évaluation des chances** initiale et 2) une **évaluation de faisabilité** ultérieure l'année suivante. Cette approche optimisée facilite le processus d'évaluation ex ante en veillant à ce que les nouveaux projets ne soient évalués que sur la base des informations disponibles, tout en fournissant un aperçu précoce de la demande du projet et de son incidence sur le portefeuille et le budget de l'Agence. Cela permet de déterminer dès le départ les dépendances du portefeuille de chaque projet, tout en déterminant les catégories de projets et les priorités appropriées pour orienter la planification des ressources.

### Évaluations externes

Conformément à l'article 39 du règlement fondateur de l'eu-LISA, la Commission européenne évalue les performances de l'Agence tous les cinq ans. La première évaluation a été finalisée en 2024 et s'est concentrée sur le mandat, les tâches et les objectifs, la structure et la gouvernance, ainsi que la gestion des ressources, en vue de trouver des moyens d'améliorer le fonctionnement de l'eu-LISA et d'accroître la valeur ajoutée qu'elle apporte.

En 2025, l'eu-LISA préparera et mettra en œuvre un plan d'action délibéré, compte tenu des conclusions et des recommandations de la Commission découlant de cette évaluation, et en assurera un suivi adéquat. L'eu-LISA apportera également son soutien à la Commission au cas où les résultats de l'évaluation indiqueraient la nécessité d'apporter des modifications à son mandat.

### Étude d'analyse comparative

Début 2024, l'eu-LISA a finalisé l'étude comparative afin de fournir une vue d'ensemble des performances de son modèle opérationnel, qui vise à servir de contribution au processus d'évaluation externe. Le rapport d'évaluation comparative, préparé par un consultant externe, a fourni une série de recommandations stratégiques et opérationnelles qui pourraient être mises en œuvre avant la finalisation de l'évaluation externe. Les résultats de l'étude comparative ont servi de base à la conception d'un plan d'action de gestion stratégique articulé autour des cinq priorités stratégiques exposées dans la synthèse. Ce plan d'action a été présenté au conseil d'administration en septembre 2024 et sera mis en œuvre entre le quatrième trimestre 2024 et le quatrième trimestre 2025.

## Annexe X. Stratégie pour la gestion organisationnelle et les systèmes de contrôle interne

### Cadre de contrôle interne (CCI)

Le processus de contrôle interne de l'Agence aide l'eu-LISA à atteindre ses objectifs et à maintenir ses performances opérationnelles et financières en soutenant une prise de décision saine et en réduisant les risques à des niveaux acceptables grâce à des contrôles présentant un bon rapport coût-efficacité.

Dans ce contexte, le directeur exécutif de l'eu-LISA est chargé de mettre en œuvre la politique et les principes de contrôle interne de l'eu-LISA, tout en établissant la structure organisationnelle et le système de contrôle interne, conformément aux principes adoptés par le conseil d'administration, et en procédant à l'évaluation annuelle de l'efficacité du cadre de contrôle interne de l'eu-LISA.

Le CCI complète les règles financières de l'eu-LISA, ainsi que d'autres règles et réglementations applicables, conformément aux normes internationales les plus élevées. Les principes du CCI de l'Agence s'inspirent du cadre proposé par la Commission européenne. Dans l'ensemble, le CCI de l'Agence garantit la réalisation des objectifs suivants:

- ..... l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations;
- ..... la fiabilité des informations;
- ..... la protection des actifs et de l'information;
- ..... la prévention, la détection, la correction et le suivi des cas de fraude et des irrégularités;
- ..... la gestion adéquate des risques relatifs à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Le CCI comprend cinq composantes interdépendantes:

- ..... l'environnement de contrôle,
- ..... l'évaluation des risques
- ..... les activités de contrôle;
- ..... l'information et la communication;
- ..... les activités de suivi.

Pour que le contrôle interne soit considéré comme efficace, tous les composants doivent être présents et fonctionner à tous les niveaux de l'organisation et à tous les stades des processus opérationnels (par exemple, le développement des systèmes, leur fonctionnement, etc.). L'évaluation du CCI est effectuée au niveau des composants. En 2025, l'évaluation sera réalisée sur une base annuelle, mais fera l'objet d'un contrôle et d'un suivi systématiques et périodiques tout au long de l'année civile.

L'Agence cherche constamment à renforcer ses activités de contrôle interne, en particulier dans les domaines où la nécessité d'améliorations majeures a été relevée au cours du suivi et de l'évaluation. Lors de l'évaluation annuelle régulière, réalisée au cours du premier trimestre de l'année, les données provenant de différentes sources de données sont collectées et analysées sur la base de critères de contrôle définis, notamment l'enquête auprès du personnel, le registre des exceptions et des cas de non-conformité, les rapports d'audit interne et externe et d'autres documents pertinents liés aux processus opérationnels de l'Agence. Les résultats de l'évaluation annuelle du CCI sont présentés dans le rapport d'activité annuel consolidé de l'eu-LISA.

L'eu-LISA effectue un suivi et une analyse réguliers des exceptions et des cas de non-conformité, ainsi qu'un suivi de tous les cas signalés au cours de l'année civile précédente. L'Agence continuera de développer les capacités du personnel pour atténuer ces événements, en rendre compte et en assurer le suivi. Ces activités seront intégrées dans la stratégie de contrôle interne qui contribue à renforcer l'environnement de contrôle interne. En 2025, l'eu-LISA ciblera ses évaluations, ses analyses, ses recommandations et ses activités de suivi et dispensera des formations axées sur le renforcement des capacités afin d'améliorer son système de gestion et de contrôle et de garantir la conformité des processus et des procédures. L'objectif est de réaliser des progrès significatifs vers un système de gouvernance intégré, soutenu par un système informatique qui relie les informations provenant des audits, des contrôles internes, des rapports d'exceptions et de non-conformité, et de l'évaluation des risques.

En septembre 2024, l'eu-LISA a **adopté sa stratégie de contrôle interne**. Son objectif est d'établir un ensemble de mesures de contrôle pour les domaines de contrôle interne les plus exposés aux risques.

Cette stratégie définit un ensemble de contrôles et d'activités internes qui:

- ..... veillent au respect du règlement fondateur et du règlement financier;
- ..... permettent à l'eu-LISA de remplir son mandat juridique et de fournir les services attendus par les parties prenantes;
- ..... soutiennent une prise de décision éclairée de manière efficace et rapide,
- ..... répondent aux exigences des parties prenantes en matière d'établissement de rapports;
- ..... assurent la continuité des activités.

Cette stratégie répond aux recommandations formulées par plusieurs autorités d'audit et représente l'engagement de l'eu-LISA à concentrer ses efforts sur le domaine de la conformité et de la bonne gestion financière.

## Gestion des risques et des problèmes internes

La politique de gestion des risques de l'Agence, approuvée en avril 2020, a fait l'objet d'une révision complète et d'un remaniement afin de continuer à être un moteur d'activité aligné sur les objectifs stratégiques de l'eu-LISA. Elle a été complétée par une définition des processus et une description des services afin d'apporter de la clarté et d'améliorer l'adoption de l'approche de gestion des risques. La nouvelle politique de gestion des risques et les documents connexes ont été approuvés par le conseil d'administration le 16 octobre 2023.

Conformément à cette politique, la gestion des risques internes de l'eu-LISA est une composante centrale du cadre de risque défini dans la politique, se concentrant sur l'ensemble de l'organisation et sur ses objectifs, avec un processus rationalisé et un registre spécifique des problèmes et des risques internes. Il s'agit également d'un élément essentiel de la gouvernance institutionnelle, car il fournit des orientations et un soutien à l'encadrement supérieur dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques, tels que décrits dans le programme de travail annuel de l'Agence.

Les risques sont évalués et validés en permanence au niveau institutionnel, sur la base de critères de classification uniques et partagés:

- ..... les éléments nouvellement identifiés sont collectés par l'intermédiaire de l'outil de gestion du portefeuille de projets (GPP) et certifiés par les chefs d'unité/département avant d'être soumis au comité de gestion pour inscription au registre des risques et des problèmes internes;
- ..... chaque risque est assigné à un responsable du risque qui est chargé de définir et de maintenir les plans d'atténuation correspondants jusqu'à la clôture du risque;
- ..... chaque élément de risque au niveau de l'institution se voit attribuer un chef d'unité/de service en tant que titulaire (dans certains cas spécifiques, le comité de direction peut désigner un chef de secteur);
- ..... un rapport sur l'état d'avancement de chaque risque, ainsi que sur les problèmes rencontrés et les plans d'atténuation correspondants, est présenté régulièrement au comité de direction, sur la base de l'examen des risques résiduels et de leur incidence; En juin 2024, un atelier spécifique a été organisé à l'initiative de la directrice exécutive afin de (ré)évaluer et classer par ordre de priorité les risques internes, précédés de sessions avec les différents responsables des risques afin de reformuler les points;
- ..... chaque mois, la dernière version du registre des risques d'entreprise est envoyée par courrier électronique à tous les membres du personnel et est toujours accessible sur la page SharePoint du secteur «Planification et affaires internes».

Afin d'assurer l'amélioration continue de la gestion des risques internes, l'eu-LISA participe à l'exercice annuel d'évaluation par les pairs des agences décentralisées et des entreprises communes de l'UE, au cours duquel les risques les plus importants sont examinés, l'objectif étant de trouver une approche commune pour la définition, l'évaluation et le suivi des risques.

## Risques internes

Les risques internes les plus récents examinés et confirmés qui pourraient affecter le fonctionnement opérationnel de l'Agence en 2025 et au-delà, ainsi que les responsables désignés et les plans d'atténuation de ces risques, sont décrits ci-dessous.

▲ **Tableau 24. Risques internes les plus récents confirmés susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs 2026-2028**

Réf.	Risque recensé	Effet	Responsable
Risque 1	<b>Cyberattaque externe ciblée et réussie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une attaque réussie pourrait compromettre la sécurité des citoyens de l'UE et la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen.</li> <li>■ Indisponibilité des systèmes relevant du mandat de l'eu-LISA, corruption et exfiltration des données</li> </ul>	Chef de l'unité «Sécurité»
Risque 2	<b>Limitation de la capacité des centres de données à héberger de futurs systèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduction de la capacité à mettre en œuvre de nouveaux services et systèmes relevant de la compétence de l'eu-LISA</li> </ul>	Chef de l'unité «Plateformes et infrastructure»
Risque 3	<b>Capacité et efficacité insuffisantes pour soutenir la gestion opérationnelle après la mise en service de nouveaux systèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dégradation importante de la capacité et de l'efficacité de l'eu-LISA pour assurer la gestion opérationnelle des systèmes relevant de son mandat</li> </ul>	Chef de l'unité «Opérations»
Risque 4	<b>Insuffisance des contrôles juridiques concernant les contrats relatifs aux systèmes et d'autres dossiers importants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Choix inapproprié de procédures de passation de marchés et non-respect de la réglementation relative aux systèmes</li> <li>■ Avis sans réserve fondé sur les constatations de l'audit</li> <li>■ Atteinte à la réputation de l'eu-LISA, c'est-à-dire pour ce qui est de sa capacité à garantir la légalité et la régularité des opérations.</li> </ul>	Chef du secteur juridique
Risque 5	<b>Pénurie de talents correspondant aux besoins de l'Agence ayant une incidence sur la fourniture des services escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Incapacité à fournir les services et à atteindre les objectifs relevant de son mandat avec la qualité attendue en raison d'un manque de compétences nécessaires</li> <li>■ Des procédures de recrutement et d'intégration longues, retardant la prestation des services</li> <li>■ Atteinte à la réputation de l'eu-LISA et mécontentement des parties prenantes</li> </ul>	Chef de l'unité «Ressources humaines»
Risque 6	<b>Absence de planification centralisée pour la maintenance du cycle de vie du matériel et des logiciels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Impact critique sur le coût, le calendrier et la qualité de la maintenance de l'infrastructure (par exemple, stabilité opérationnelle et disponibilité de l'espace physique)</li> <li>■ Retards dans la mise en œuvre de nouveaux systèmes et le déploiement de mises à niveau essentielles</li> <li>■ Une charge de travail supplémentaire inutile</li> </ul>	Chef du département «Opérations de solutions numériques»
Risque 7	<b>Documentation du système non conservée dans un répertoire central</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contrôle réduit de la préparation et de la transition entre contractants</li> <li>■ Baisse de la qualité des éléments livrables en raison de l'absence de propriété de bout en bout</li> <li>■ Contrôles internes plus complexes et moins précis</li> </ul>	Chef de l'unité «Gestion des programmes et des solutions»
Risque 8	<b>Ressources insuffisantes pour gérer les contrats de soutien externe et difficulté à se conformer à la législation nationale du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des capacités insuffisantes pour la gestion du soutien externe et une pression insoutenable sur les ressources</li> <li>■ Probabilité accrue de non-respect de la législation nationale du travail</li> <li>■ Atteinte à la réputation de l'eu-LISA</li> </ul>	Chef du département «Services administratifs»
Risque 9	<b>Situation géopolitique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Probabilité accrue de succès d'une attaque de sécurité hybride contre l'eu-LISA</li> <li>■ Augmentation des actions soutenues par les pouvoirs publics, y compris l'espionnage et le sabotage, de la part de certains États</li> <li>■ Protection physique des sites de l'Agence nécessaire</li> </ul>	Chef de l'unité «Sécurité»
Risque 10	<b>Prolongation de la durée des contrats-cadres de soutien externe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Risque juridique lié à la requalification éventuelle de certains contractants en postes permanents (c'est-à-dire en raison de l'embauche consécutive de la même personne pour les mêmes tâches dans le cadre du même</li> </ul>	Chef du département «Services administratifs»

Réf.	Risque recensé	Effet	Responsable
		contrat)	
Risque 11	<b>Absence d'une véritable stratégie de recherche de candidats et d'une capacité de planification des effectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Impossibilité de l'Agence à mettre en œuvre son mandat de manière fiable et efficace (par exemple, vue d'ensemble insuffisante des besoins de recherche de candidats, externalisation déséquilibrée, manque de continuité et de stabilité des activités opérationnelles)</li> </ul>	Chef du département «Services administratifs»
Risque 12	<b>Outils de gestion des exigences, de gestion des demandes des parties prenantes et d'analyse opérationnelle non maintenus ou non présents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Baisse de la qualité de l'évaluation des besoins opérationnels complexes (par exemple, gestion des demandes et des connaissances)</li> <li>■ Non-conformité réglementaire des systèmes existants et nouveaux relevant de la compétence de l'eu-LISA</li> </ul>	Directeur exécutif
Risque 13	<b>Dettes élevées en ce qui concerne les vulnérabilités en matière de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le succès d'une violation de données peut porter atteinte à la sécurité des citoyens de l'UE.</li> <li>■ L'indisponibilité potentielle des systèmes affecte les services fournis aux citoyens de l'Union et les opérations informatiques.</li> <li>■ Atteinte à la réputation de l'eu-LISA et perte de confiance des parties prenantes</li> <li>■ Implications financières et sanctions réglementaires éventuelles découlant résultant du non-respect des exigences</li> </ul>	Chef de l'unité «Sécurité»
Risque 14	<b>Disponibilité retardée du centre de données modulaire pour l'unité centrale de secours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En raison de capacités limitées, les systèmes opérationnels devraient être mis en service avec une seule instance ou seront retardés.</li> </ul>	Chef de l'unité «Plateformes et infrastructure»

▲ **Tableau 25. Mesures de réponse et d'atténuation pour les risques internes les plus récents confirmés**

Réf.	Nature	Probabilité	Impact	Mesures de réponse et d'atténuation
<b>Risque 1</b>	Menace	Élevée (plus élevée pour les systèmes exposés à internet)	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer la surveillance des principaux systèmes opérationnels et des systèmes informatiques institutionnels</li> <li>■ Renforcer la posture de cybersécurité</li> <li>■ Améliorer les essais de sécurité en mettant l'accent sur les systèmes exposés à internet</li> <li>■ Réaliser régulièrement des exercices de sécurité et des séances de sensibilisation</li> </ul>
<b>Risque 2</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre le centre de données modulaire (MDC2)</li> </ul>
<b>Risque 3</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Examiner et clarifier le modèle de soutien</li> <li>■ Augmenter la capacité tout en assurant un suivi étroit du recrutement</li> <li>■ Renforcer les capacités grâce à des formations avant toute mise en service</li> </ul>
<b>Risque 4</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Examen juridique précoce et systématique</li> <li>■ Utiliser les ressources juridiques</li> </ul>
<b>Risque 5</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Finaliser la stratégie de recherche de candidats</li> <li>■ Actualiser le cadre stratégique</li> <li>■ Soutenir les gestionnaires dans les évaluations de probation</li> </ul>
<b>Risque 6</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre un outil de gestion des actifs</li> <li>■ Renforcer la capacité de gestion de la configuration</li> </ul>
<b>Risque 7</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Automatiser la gestion des documents tout au long du cycle de vie du produit</li> <li>■ Renforcer le processus de gestion des connaissances</li> <li>■ Mettre en œuvre la solution du système de gestion des documents</li> </ul>

				(SGD) pour la documentation des systèmes, informer les parties prenantes concernées
<b>Risque 8</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: éviter</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recourir à des postes à court terme lorsque cela est possible et encourager la mobilité interne</li> <li>■ Automatiser le processus grâce au développement d'un outil interne</li> </ul>
<b>Risque 9</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place un groupe de travail</li> <li>■ Signer un nouveau protocole d'accord avec les autorités nationales des États membres d'accueil</li> <li>■ Mettre à jour du processus d'accès physique aux locaux de l'eu-LISA</li> </ul>
<b>Risque 10</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluer les résultats de l'exécution du contrat-cadre relatif aux travailleurs intérimaires</li> </ul>
<b>Risque 11</b>	Menace	Très élevé	Élevée	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Finaliser la stratégie de recherche de candidats</li> </ul>
<b>Risque 12</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définir la stratégie de gestion des parties prenantes</li> <li>■ Donner la priorité aux outils de gestion des exigences et d'analyse opérationnelle</li> </ul>
<b>Risque 13</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre une méthodologie de gestion des vulnérabilités assortie d'évaluations régulières et de tests d'intrusion</li> <li>■ Réexaminer la mise en place des plans de maintenance</li> </ul>
<b>Risque 14</b>	Menace	Élevée	Très élevé	<b>Réponse: réduire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Suivi continu des progrès réalisés en matière de disponibilité</li> <li>■ Évaluation régulière des impacts et des solutions techniques potentielles</li> </ul>

## Gestion des risques au niveau des projets et des programmes

Outre la politique de gestion des risques, qui présente une approche unifiée de la surveillance des risques à tous les niveaux de l'organisation, le **guide de mise en œuvre de la méthodologie de gestion de projet** de l'eu-LISA fournit des orientations sur les bonnes pratiques en matière de gestion des risques au niveau des projets. Tous les projets gérés par l'eu-LISA sont contrôlés par la solution de gestion de portefeuille de projets (GPP), par laquelle **les risques et les problèmes d'un projet** sont consignés dans les tâches du chef de projet responsable. Les risques et les problèmes liés à chaque programme et projet sont examinés à l'occasion de l'**examen de l'état d'avancement du programme**, avec un mécanisme d'escalade vers le comité directeur du programme, si nécessaire<sup>101</sup>. S'agissant des rapports externes, tous les risques sont présentés dans des rapports mensuels aux conseils de gestion du programme (CGP) de l'eu-LISA.

<sup>101</sup> L'examen de l'état d'avancement du programme et le comité de pilotage du programme sont des éléments clés de la gouvernance interne des projets et des programmes de l'eu-LISA, mis en place par la décision de la directrice exécutive du 26 juin 2024.

## Stratégie antifraude

La stratégie antifraude de l'Agence suit la structure et le contenu suggérés par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) dans ses orientations pour l'élaboration de stratégies antifraude. Les principes de base de la stratégie antifraude de l'eu-LISA reposent sur l'éthique, l'intégrité, une transparence accrue, la prévention de la fraude et une étroite coopération entre les parties prenantes et les partenaires internes comme externes.

Le personnel de l'Agence, les membres du conseil d'administration et les groupes consultatifs, ainsi que tous les contractants externes, sont tenus d'appliquer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions. L'Agence ne tolère pas les comportements contraires à l'éthique tels que la fraude et signalera sans délai tout cas de suspicion de fraude à l'OLAF, une agence de l'UE spécialisée dans ce domaine ayant la compétence exclusive et le mandat juridique d'enquêter sur tous ces cas.

L'Agence mettra en place toutes les actions et prendra toutes les mesures appropriées, y compris la résiliation des contrats de travail, à l'encontre de toute personne qui fraude ou tente de frauder l'eu-LISA ou d'autres actifs et ressources de l'UE, ou qui porte atteinte à la réputation de l'Agence. Dans tous ces cas, l'eu-LISA coopérera avec l'OLAF et toute autre autorité compétente de l'UE.

L'Agence s'efforce en permanence d'améliorer ses mesures de prévention et de détection antifraude et de réagir rapidement aux modifications importantes affectant son personnel, son budget et son environnement opérationnel. À cette fin, l'Agence déploie des efforts considérables pour:

- ..... l'obtention et le maintien d'une conformité totale avec les principes de lutte contre la fraude;
- ..... l'établissement et le maintien d'un niveau élevé d'éthique et d'intégrité;
- ..... le développement et l'utilisation de l'analyse de données aux fins de la prévention et de la détection de la fraude<sup>102</sup>.

Tous les trois ans, l'Agence procède à une évaluation spécifique des risques de fraude. Sur cette base, les objectifs susmentionnés sont revus et adaptés aux résultats de l'évaluation, et des plans d'action pertinents sont mis en place. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel à la direction afin de garantir leur mise en œuvre effective.

---

<sup>102</sup> *Fraud Risk Management Guide* on best-practices for assessing and managing fraud risks, Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO) and Association of Certified Fraud Examiners (ACFE), 2016.

## Annexe XI. Plan pour la subvention, la contribution ou les ANS

Conformément à l'article 7 des règles financières de l'eu-LISA, l'Agence a été chargée de la conception, du développement et de la gestion opérationnelle de la plateforme de collaboration pour les équipes communes d'enquête (PC des ECE)<sup>103</sup>. La convention de contribution pour la PC des ECE a été signée le 17 mai 2024.

Au cours de la période 2024-2027, l'Agence recevra un total de **13,884 millions d'EUR** provenant du **programme «Europe numérique»** de la Commission européenne dans le cadre d'un accord de contribution signé avec la Commission<sup>104</sup>.

La ventilation des recettes provenant de chaque source de financement est détaillée dans les tableaux ci-dessous.

Programme pour une Europe numérique		2024	2025	2026	2027	TOTAL
Titre 1: Dépenses de personnel	Engagements contractés	0,608	1,216	1,380	1,380	4,584
	Paielements	0,608	1,216	1,380	1,380	4,584
Titre 3: Dépenses d'exploitation	Engagements contractés	3,000	2,900	1,700	1,700	9,300
	Paielements	3,000	2,900	1,700	1,700	9,300
TOTAL des crédits pour l'eu-LISA	Engagements contractés	3,608	4,116	3,080	3,080	13,884
	Paielements	3,608	4,116	3,080	3,080	13,884

<sup>103</sup> *Règlement (UE) 2023/969* du 10 mai 2023 établissant une plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des équipes communes d'enquête et modifiant le règlement (UE) 2018/1726 (JO L 132 du 17.5.2023, p. 1).

<sup>104</sup> La convention de contribution de l'UE (JUST/2024/PR/CNECT/0031) entre l'eu-LISA et la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne a été signée le 17 mai 2024.

## Annexe XII. Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

### Cadre de coopération

Le cadre de la coopération de l'eu-LISA avec les organisations internationales et d'autres entités ou organes pertinents émane de son règlement fondateur. L'article 43 dispose que, pour l'exécution de ses tâches, l'eu-LISA peut établir des relations de travail avec des organisations internationales régies par le droit international public, ainsi qu'avec d'autres entités ou organes pertinents, établis sur la base d'un accord entre deux pays ou plus.

Toutefois, tous les arrangements de travail de ce type ne peuvent être conclus qu'avec l'autorisation du conseil d'administration et l'accord préalable de la Commission européenne, afin de garantir la cohérence et l'alignement sur les objectifs stratégiques plus larges de l'UE dans le domaine JAI, ainsi que sur ses politiques extérieures.

Les principes généraux guidant la stratégie en matière de future coopération de l'eu-LISA avec des organisations internationales et l'établissement d'éventuels arrangements de travail doivent être conformes au cadre juridique applicable et donc viser:

- ..... à faciliter la mise en œuvre de ses obligations énoncées dans son règlement fondateur, notamment la mise en œuvre de l'EES, de l'ETIAS et de l'architecture d'interopérabilité;
- ..... à promouvoir le rôle de l'eu-LISA en tant que centre d'excellence grâce à l'échange de connaissances et d'expériences;
- ..... à renforcer les capacités de l'eu-LISA à stimuler l'innovation et la transformation numérique.

### Coopération avec les organisations internationales et les pays tiers

En ce qui concerne les relations de travail avec les organisations internationales, l'Agence s'inspire du règlement fondateur de l'eu-LISA ainsi que du cadre juridique et des priorités de l'UE dans le domaine JAI.

Tout arrangement de travail éventuel, par exemple avec Interpol (pour mettre en œuvre des obligations vis-à-vis de l'ETIAS et de l'architecture d'interopérabilité), attendra et respectera pleinement le résultat des négociations de la Commission avec Interpol et l'autorisation du conseil d'administration, après avoir reçu l'approbation préalable de la Commission, et conformément au cadre réglementaire de l'UE sur la protection des données.

## Annexe XIII. Études et analyses d'impact liées au DOCUP 2026-2028

Domaine	Sujet	Incidence sur l'activité du DOCUP 2026-2028
<b>Eurodac</b>	Étude sur la reconnaissance faciale d'Eurodac	L'étude examinera la faisabilité de la reconnaissance faciale pour Eurodac. Elle devrait déboucher sur une activité visant à faire évoluer et à mettre à niveau Eurodac.
<b>Architecture</b>	Étude sur la future architecture fondée sur les événements	L'étude examinera la future architecture résiliente et performante des principaux systèmes opérationnels de l'eu-LISA.



Première édition, publication achevée en novembre 2025.

Ni l'eu-LISA ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations présentées dans ce document.

© eu-LISA, 2025

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'eu-LISA, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires de droits respectifs. L'eu-LISA ne détient pas les droits d'auteur des éléments suivants: toutes les images ont été obtenues sous licence et récupérées auprès d'Adobestock — [stock.adobe.com](https://stock.adobe.com).